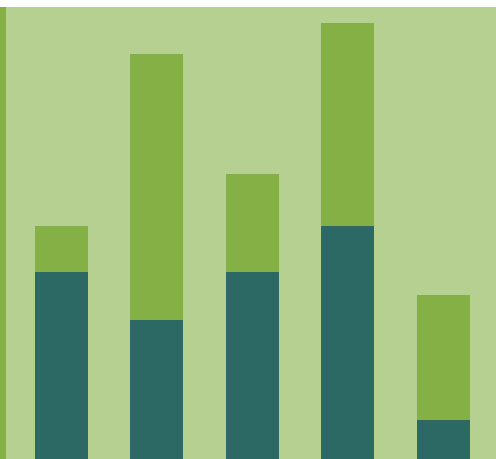


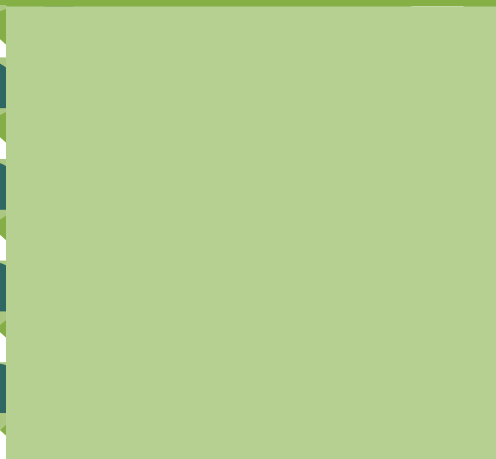
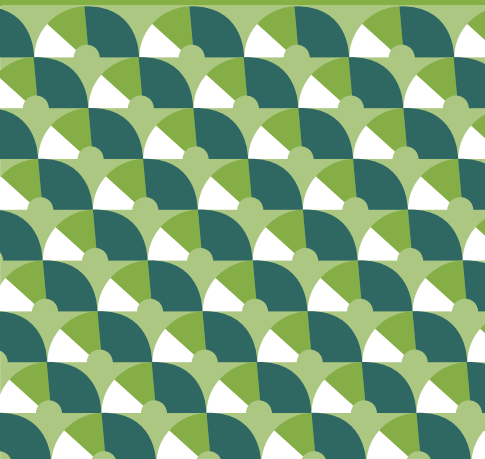
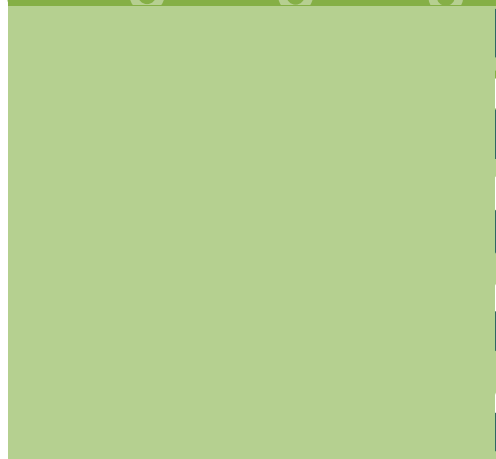
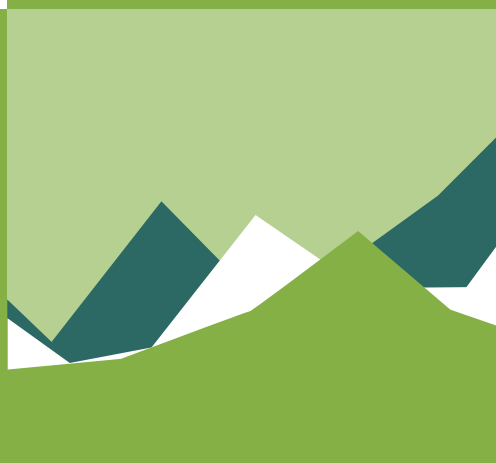
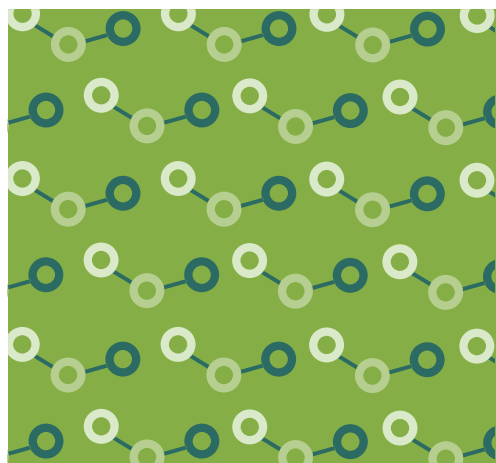


LES DOSSIERS

JUILLET 2023 N° 2

Commission des comptes de l'agriculture
de la Nation

Session du 6 juillet 2023 - Version définitive



Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

SOMMAIRE

p.5 **① LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2022**

p.75 **② LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2022**

p.107 **③ LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2022**

p.119 **ANNEXE 1**
Indice des fermages pour l'année 2023

p.123 **ANNEXE 2**
Compte-rendu des débats

CHAPITRE 1

Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2022

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
6 juillet 2023

Introduction	7
Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2022.....	9
Faits marquants pour l'agriculture en 2022	11
La production de la branche agricole.....	15
La valeur ajoutée de la branche agricole	29
Les résultats de la branche agricole.....	36
L'investissement agricole.....	39
Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2022.....	41
Comparaisons européennes	45
Annexes	
Compte provisoire de la branche agriculture en 2022.....	48
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2021.....	54
Compte définitif de la branche agriculture en 2020	59
Les révisions de compte.....	64
Graphiques sur longue période.....	68
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole.....	71
Liens vers internet	74

Introduction

Le compte de l'agriculture, dit « compte spécifique », présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen (cf. méthodologie page 67).

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Le compte spécifique de l'agriculture s'écarte du compte national sur les points suivants :

- les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central ;
- les établissements produisant des semences certifiées et les jardins familiaux des non-exploitants ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.**

Ce compte provisoire de l'agriculture pour 2022 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 13 juin 2023, et à l'issue d'une concertation entre l'Insee et le SSP.

Ce rapport et la rétrospective 1959– 2022 des comptes sont disponibles sur le site :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6675413?sommaire=6675425>

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

Avertissement :

Cette année 2022, l'estimation des comptes prévisionnel et provisoire s'est avérée particulièrement ardue entre les effets climatiques et les hausses de prix induites par la sortie de la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine. Pour ce compte provisoire, la principale difficulté qui demeure est le manque de recul pour rendre compte de comportements éventuels d'optimisation des dépenses face à la hausse inhabituelle du prix des intrants, hausse qui ne trouve pas d'équivalent dans le passé récent. En particulier, le volume effectif des consommations intermédiaires ne sera connu qu'au moment où seront disponibles les résultats du RICA, au moment du compte semi-définitif.

Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2022

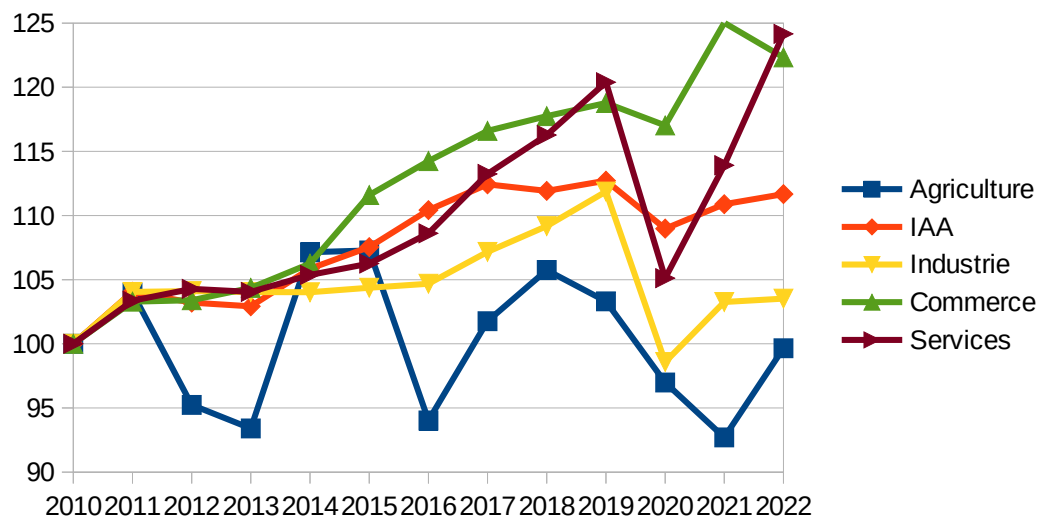
Selon les comptes de la Nation, l'activité économique achève en 2022 son rebond amorcé l'année précédente, après la crise sanitaire de 2020. Le produit intérieur brut (PIB) croît en euros constants de 2,5 %, après 6,4 % en 2021, et - 7,5 % en 2020. En moyenne sur l'année 2022, le PIB est ainsi repassé au-dessus de son niveau de l'année 2019. En volume, la production continue d'augmenter (+3,6 % après + 7,5%), ainsi que les consommations intermédiaires (+ 4,5 % après + 8,9%). La production de services principalement marchands progresse à nouveau fortement (+ 6,5 % après + 7,7 %), avec la reprise des activités de l'hébergement restauration, encore perturbées en début d'année 2021, et l'expansion poursuivie des services aux entreprises. La production ralentit dans l'industrie (+ 0,5 % après +7,1%). Elle diminue un peu dans la construction (- 0,8 %), après le très fort rebond de l'année précédente (+ 10,5%). Dans l'agriculture sylviculture et pêche¹, la production connaît une très légère reprise (+0,1 % après - 0,1 %).

L'année 2022 est en outre marquée par de fortes hausses de prix. Le prix du PIB s'accroît de 2,9 %. S'agissant des prix de production, ceux-ci augmentent de 3,4 % dans les services principalement marchands et de 8,5 % dans la construction. Les prix de production de l'agriculture, sylviculture et pêche s'élèvent de 16,8 %. Ceux de la production industrielle s'élèvent de 24,2 % , sous l'effet de la très forte hausse des productions énergétiques. S'agissant des prix à la consommation, la hausse a été particulièrement forte pour l'énergie (+ 16,5%), les produits alimentaires (+ 6,1%), et moindre pour les services (+ 3,1%). En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation s'élève de 5,2 % en 2022, après 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020.

Les échanges extérieurs, qui avaient été très affectés par la crise sanitaire, continuent de se redresser et retrouvent des niveaux supérieurs à 2020. Ils se soldent par un déficit commercial de 102,3 milliards d'euros. Les échanges des produits de l'agriculture, sylviculture et pêche dégagent un excédent de 4,8 milliards d'euros, après 0,7 milliard en 2021. Pour le commerce extérieur de produits agricoles brut, l'excédent est de 5,8 milliards d'euros. Il tient principalement à celui des échanges de céréales, qui atteint le niveau historique de 10,7 milliards d'euros.

¹ Sur cette page, les activités sont définies au sens du cadre central des comptes de la Nation. Dans la version provisoire du compte, les résultats sont disponibles au niveau d'activité A38. Les résultats au niveau A88 sont diffusés avec le compte semi-définitif.

Graphique 1 : Évolutions de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volumes aux prix de l'année précédente chaînés (base 100 en 2010)



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014

Faits marquants pour l'agriculture en 2022

En 2022, la production agricole hors subventions sur les produits progresse de 16,6 % en valeur. Cette croissance s'accélère par rapport à l'année précédente (+ 8,8 %). Elle est tirée par la hausse des prix, dans un contexte mondial de renchérissement de l'énergie, des intrants, et des matières premières et agricoles. Toutefois, à partir du second semestre, l'accord signé entre l'Ukraine et la Russie sur l'ouverture d'un corridor pour l'exportation des céréales en mer Noire, ainsi que le ralentissement de la demande mondiale, notamment chinoise, ont entraîné une décrue des cours des produits agricoles.

La **production végétale** croît de 17,4 % en valeur (après + 13,9 % en 2021), avec cependant des évolutions très contrastées selon les produits. Les conditions météorologiques extrêmement chaudes et sèches de l'été ont fortement pénalisé les récoltes de céréales, protéagineux, betteraves et pommes de terre. La production de céréales diminue ainsi de 11 % en volume (après + 17,8%). Les prix des céréales sont en nette augmentation sur l'année (+ 24 % après +31,8 %). A l'effet des mauvaises récoltes, en France et dans la plupart des pays d'Europe, s'ajoutent ceux de la guerre en Ukraine, qui fragilise les approvisionnements, alors que la demande mondiale est dynamique. A l'inverse, la production de vin en volume rebondit fortement (+ 34,9 % après - 17,4%). La production de fruits connaît un rattrapage, après la très mauvaise année 2021 (+ 20,8 % en volume, après - 17,2 %).

La **production animale** croît de 17,5 % en valeur (après + 1,9 % en 2021). Ceci provient de l'augmentation des prix (+ 23,3 %) , tandis que la production se replie en volume (- 4,7 %). En France comme en Europe, le cheptel bovin diminue tendanciuellement depuis 2016, première année de la fin des quotas laitiers. La décapitalisation du cheptel porcin et ovin se poursuit également. Les volailles sont touchées par le retour de l'épizootie d'influenza aviaire. Dans le même temps, la demande est dynamique, en particulier pour les bovins, les produits laitiers et les œufs.

Les **consommations intermédiaires** augmentent nettement en valeur (+15,7 % après + 4,8 %), sous l'effet de la hausse des prix (+ 22 % après + 2,7 %). Premier poste de dépense, les achats d'aliments pour animaux (hors produits agricoles intra-consommés) progressent de 16,4 % en valeur. Les difficultés à nourrir les bêtes ont pu amplifier les ventes du cheptel, aussi les dépenses d'achats pour animaux diminuent sensiblement en volume (- 6,6 %). Les prix de l'énergie s'élèvent de + 40,6%. Liés aux prix du gaz, ceux des engrais bondissent de 79,7 %. Ces fortes hausses de prix ayant pu entraîner des renoncements d'achats, le montant des consommations intermédiaires totales diminue de - 5,2 % en volume.

En 2022, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole progresse fortement (+ 17,3 %), du fait de l'augmentation de la production au prix de base (+16,4 %), et par l'appréciation du prix de celle-ci (+ 17,3 %).

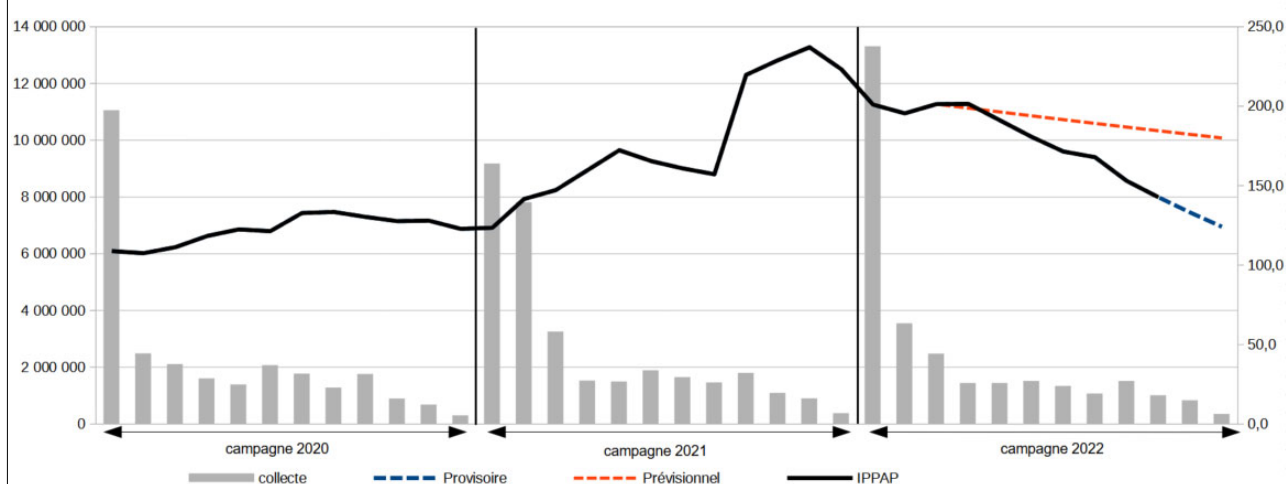
En 2022, les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèvent à 8,2 milliards d'euros, en baisse de 8,5 % par rapport à 2021. Cette réduction provient pour l'essentiel de l'arrêt des versements du fonds de solidarité pour les entreprises face à l'épidémie de Covid-19.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** augmenterait de 12,3 % en 2022. L'emploi agricole continue tendanciellement de décroître, au rythme de - 0,5% en 2022. La réduction de l'emploi non salarié se poursuit (- 2 %), tandis que l'emploi salarié progresse légèrement (+1,7%). Dès lors, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif augmenterait de 12,8 %. En termes réels, elle croîtrait de 9,6 % après + 13,1 % en 2021.

Encadré 1 : Des prix des produits et des intrants volatils et en forte hausse

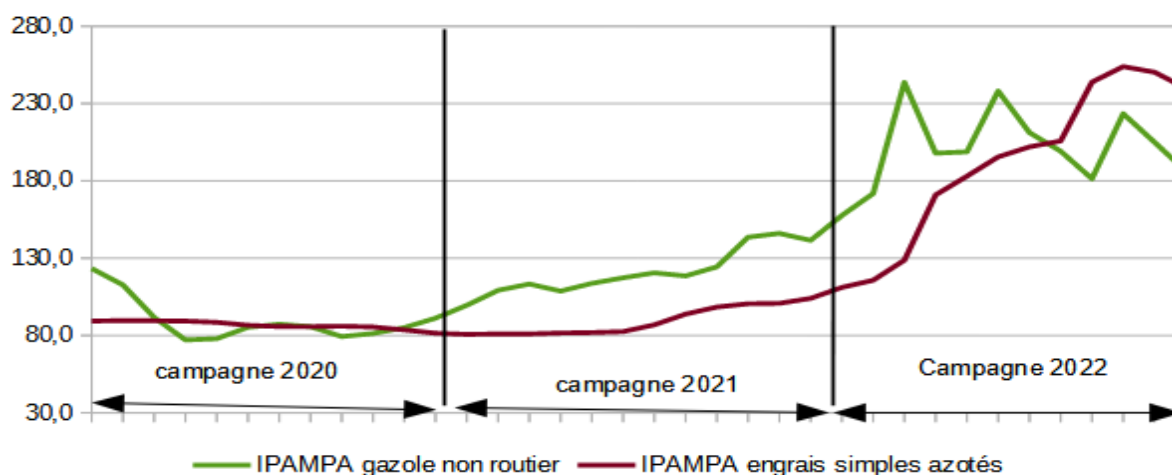
Plus encore qu'en 2021, les prix des matières premières, énergétiques et agricoles ont augmenté fortement et rapidement en 2022, sous les effets conjugués des conditions climatiques, de la sortie de crise sanitaire, puis de la guerre en Ukraine. Or, pour les comptes de l'agriculture, les productions végétales sont valorisées sur des campagnes agricoles (de juillet de l'année n à juin de l'année $n+1$ pour les productions de l'année n). Ceci suppose pour 2022 de faire des hypothèses de prix et de vente jusqu'en juin 2023. Les prix des céréales ont atteint en mai 2022 leur niveau le plus haut depuis dix ans, avant de diminuer jusqu'en mai 2023. L'essentiel des ventes ayant lieu en début de campagne, 65 % des blés de 2022 ont été vendus entre juillet et septembre, quand les prix étaient encore très élevés. Lors du compte prévisionnel réalisé en décembre, l'hypothèse retenue a été un retour vers les niveaux antérieurs à la flambée des cours. La baisse s'est révélée plus rapide, notamment avec le renouvellement de l'accord céréalier de la mer Noire en mars 2023, mais seule une minorité des ventes a lieu à ce prix.

Graphique 2 : Évolutions de l'indice de prix et des quantités collectées de blé tendre sur les campagnes 2020, 2021 et 2022



Source : Insee, IPPAP blé tendre base 2015, FranceAgrimer, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, collecte

Graphique 3 : Évolutions de l'indice de prix du gazole non routier et des engrais simples azotés sur les campagnes 2020, 2021 et 2022



Source : Insee, Ipampa gazole non routier et engrais simples azotés, base 2015

Lecture : Sur ces graphes, les prix sont des prix de campagne agricole, selon la méthode du compte de l'agriculture. Par exemple, pour l'année 2022, les prix du blé tendre sont ceux de juillet 2022 à juin 2023. Les prix des engrais azotés sont ceux de la période de mise en terre (juillet 2021 à juin 2022). Les prix du carburant sont ceux de l'année civile.

Tableau 1 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée

		Valeurs (en milliards d'euros)	Évolutions en %		
			Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	(a)	96,3	-0,6	17,3	16,6
Produits végétaux		59,4	1,7	15,5	17,4
Céréales		17,1	-11,0	24,0	10,3
Oléagineux, protéagineux		4,3	14,4	3,5	18,4
Autres plantes industrielles		1,9	-7,9	29,2	19,1
Fourrages		6,4	-29,1	66,7	18,2
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		11,1	-6,7	15,0	7,3
Fruits		3,5	20,8	-5,9	13,7
Vins		14,9	34,9	1,7	37,2
Produits animaux		31,6	-4,7	23,3	17,5
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		13,3	-3,0	23,6	19,9
Volailles, œufs		5,9	-9,8	35,5	22,2
Lait et autres produits de l'élevage		12,3	-4,2	18,0	13,0
Services		5,4	-1,7	5,2	3,4
Subventions sur les produits	(b)	1,1	-3,4	3,9	0,4
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	97,4	-0,6	17,1	16,4
Consommations intermédiaires, dont :	(d)	55,8	-5,2	22,0	15,7
achats		46,8	-3,4	18,3	14,3
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) - (d)	41,6	5,6	11,1	17,3
Subventions d'exploitation		8,2			-8,5
Autres impôts sur la production		1,8			7,2
dont impôts fonciers		1,0			2,4
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		48,1			12,3
Emploi agricole			-0,5		
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif					12,8
Prix du produit intérieur brut				2,9	
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels					9,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

La production de la branche agricole

1 La production hors subventions

Tableau 2 : La production de la branche agricole hors subventions

	Valeurs en M€	Évolutions en %			Contributions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production hors subventions	96 269	-0,6	17,3	16,6	-0,6	17,3
dont productions végétales	59 352	1,7	15,5	17,4	1,0	9,7
céréales	17 098	-11,0	24,0	10,3	-2,1	4,0
oléagineux, protéagineux	4 346	14,4	3,5	18,4	0,6	0,2
fruits	3 459	20,8	-5,9	13,7	0,8	-0,3
vin	14 945	34,9	1,7	37,2	4,6	0,3
légumes frais	3 351	-8,7	13,9	4,0	-0,3	0,5
pommes de terre	4 704	-8,3	21,3	11,2	-0,4	1,0
dont productions animales	31 553	-4,7	23,3	17,5	-1,5	7,3
bétail	13 325	-3,0	23,6	19,9	-0,4	3,1
lait	11 118	-4,8	19,1	13,4	-0,6	2,2

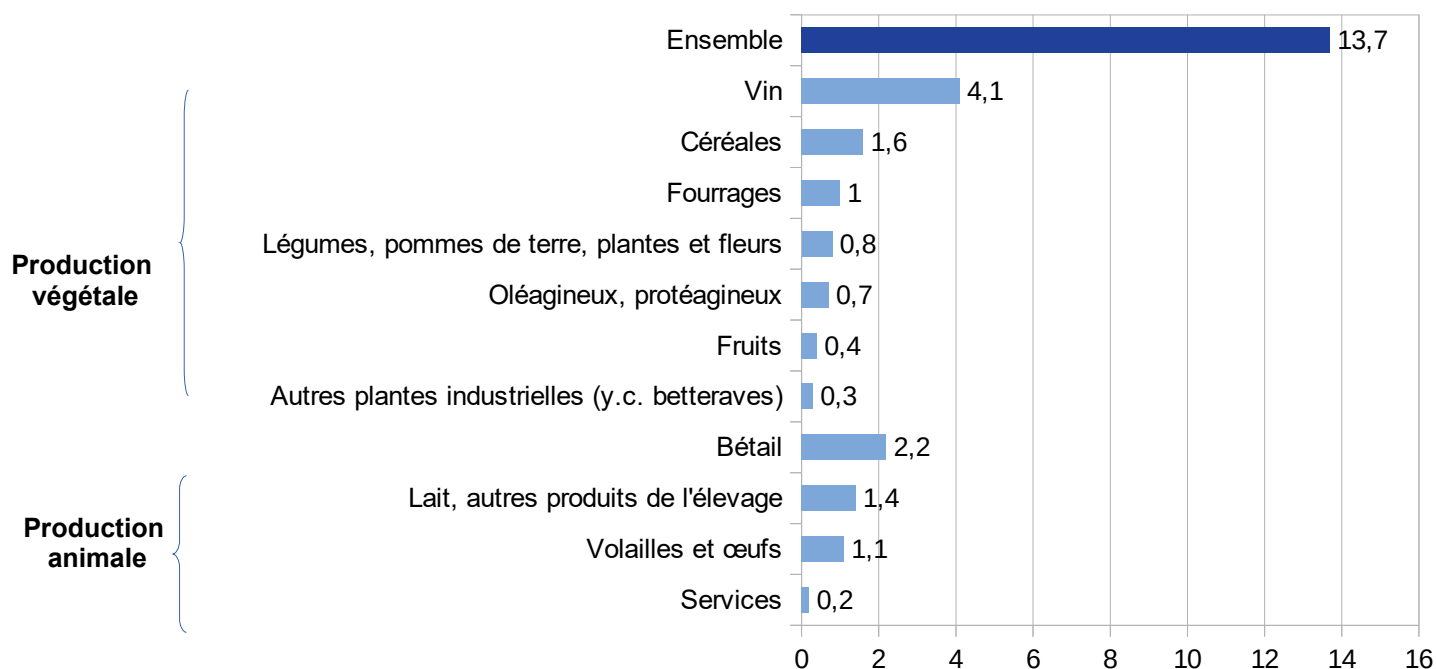
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Le **volume** de la production agricole hors subventions décroît légèrement en 2022 (-0,6 % après - 0,8 %). Le redressement des productions végétales (+ 1,7 % après +0,0%) recouvre des situations contrastées selon les produits. Le rebond de la production de vins et de fruits après la très mauvaise année 2021 contraste avec la réduction des récoltes de céréales (- 11%) et de pommes de terre (- 8,3 %). La baisse des productions animales se poursuit (- 4,7 % après - 1,9 %). Elle concerne la production de bétail comme celle de lait.

Globalement, les **prix** hors subventions connaissent une forte croissance (+ 17,3 %). Tous les prix augmentent sauf ceux des fruits, dont la production est en forte hausse. Les prix des céréales continuent de s'élever fortement (+ 24 % après + 31,8 %). Le prix des productions animales est lui aussi en progression soutenue (+ 23,3 % après + 3,9 %).

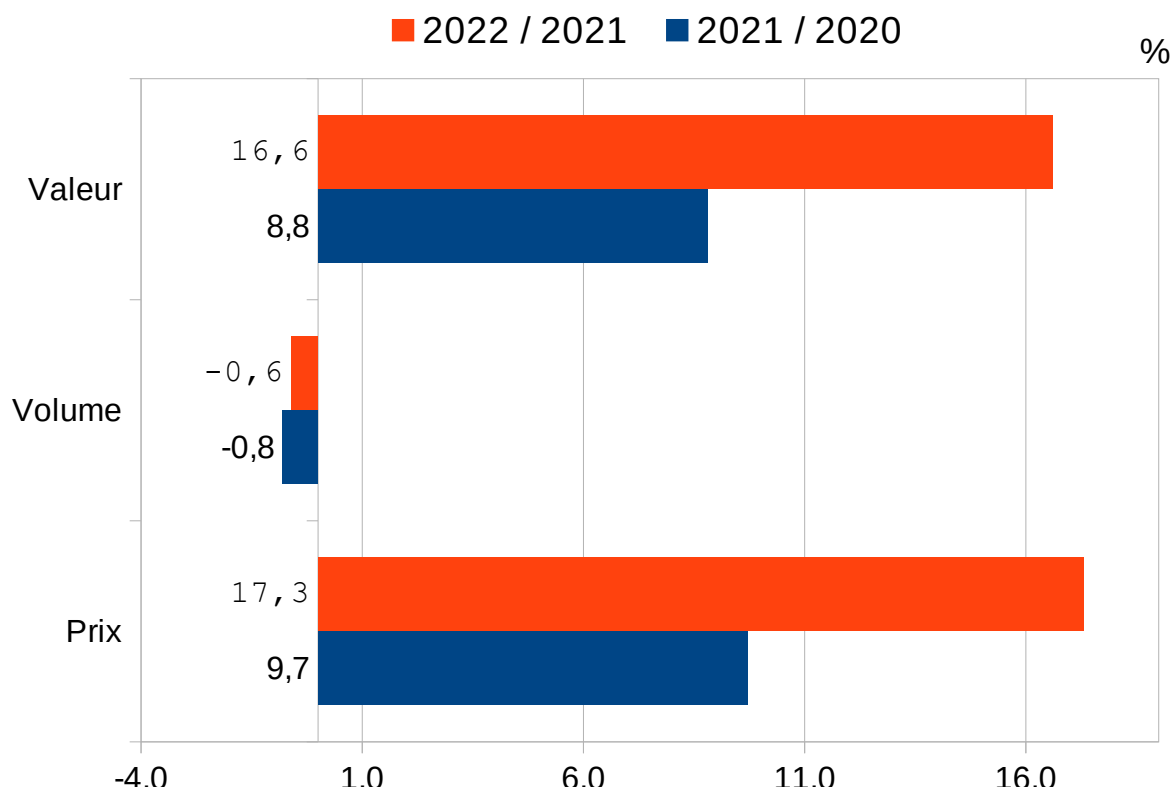
Au total, la hausse de la **valeur** de la production de la branche agricole hors subventions s'accélère en 2022 (+ 16,6 % après + 8,8 %).

Graphique 4 : Variation de la production agricole hors subventions 2022/2021 (En milliards d'euros)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

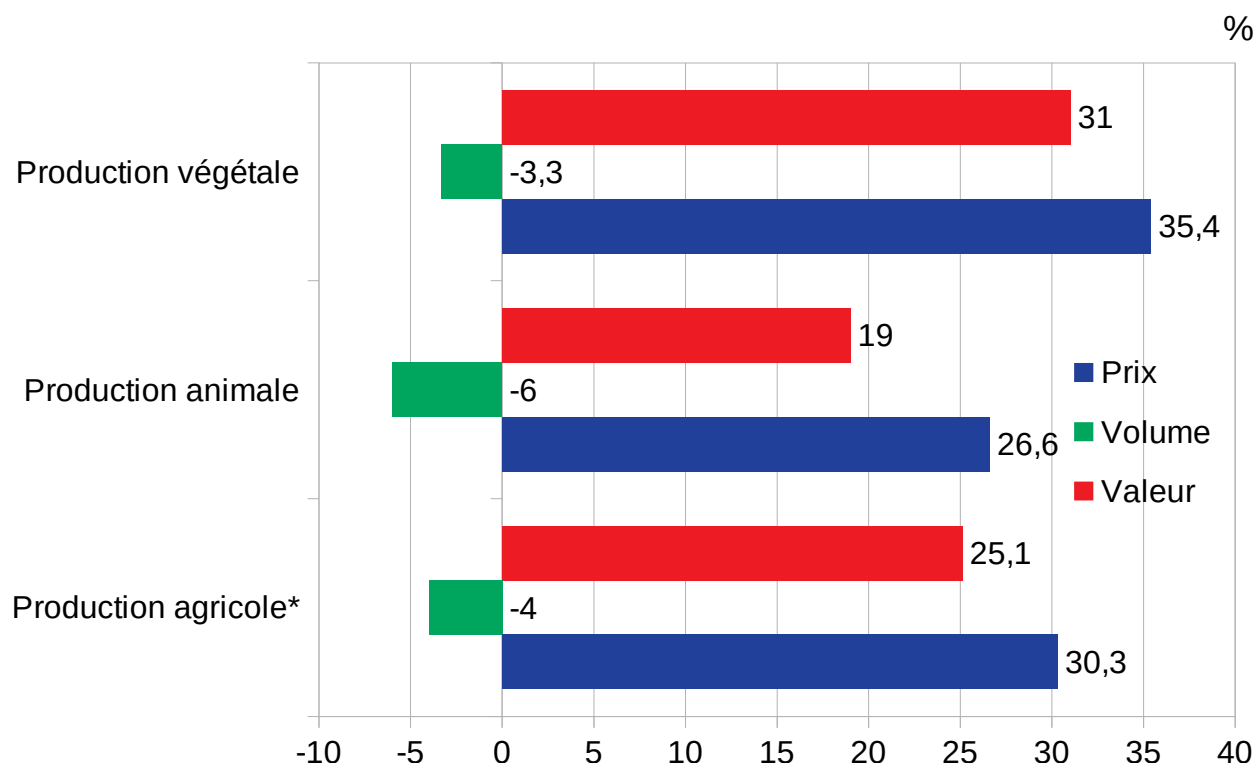
Graphique 5 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2021 et 2022



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Lecture : en 2022, la valeur de la production agricole hors subventions augmente de 16,6 % par rapport à 2021.

Graphique 6 : Évolution de la production hors subventions entre 2019 et 2022, en valeur, en volume et en prix



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Lecture : entre 2019 et 2022, la valeur de la production agricole hors subvention augmente de 25,1 %.

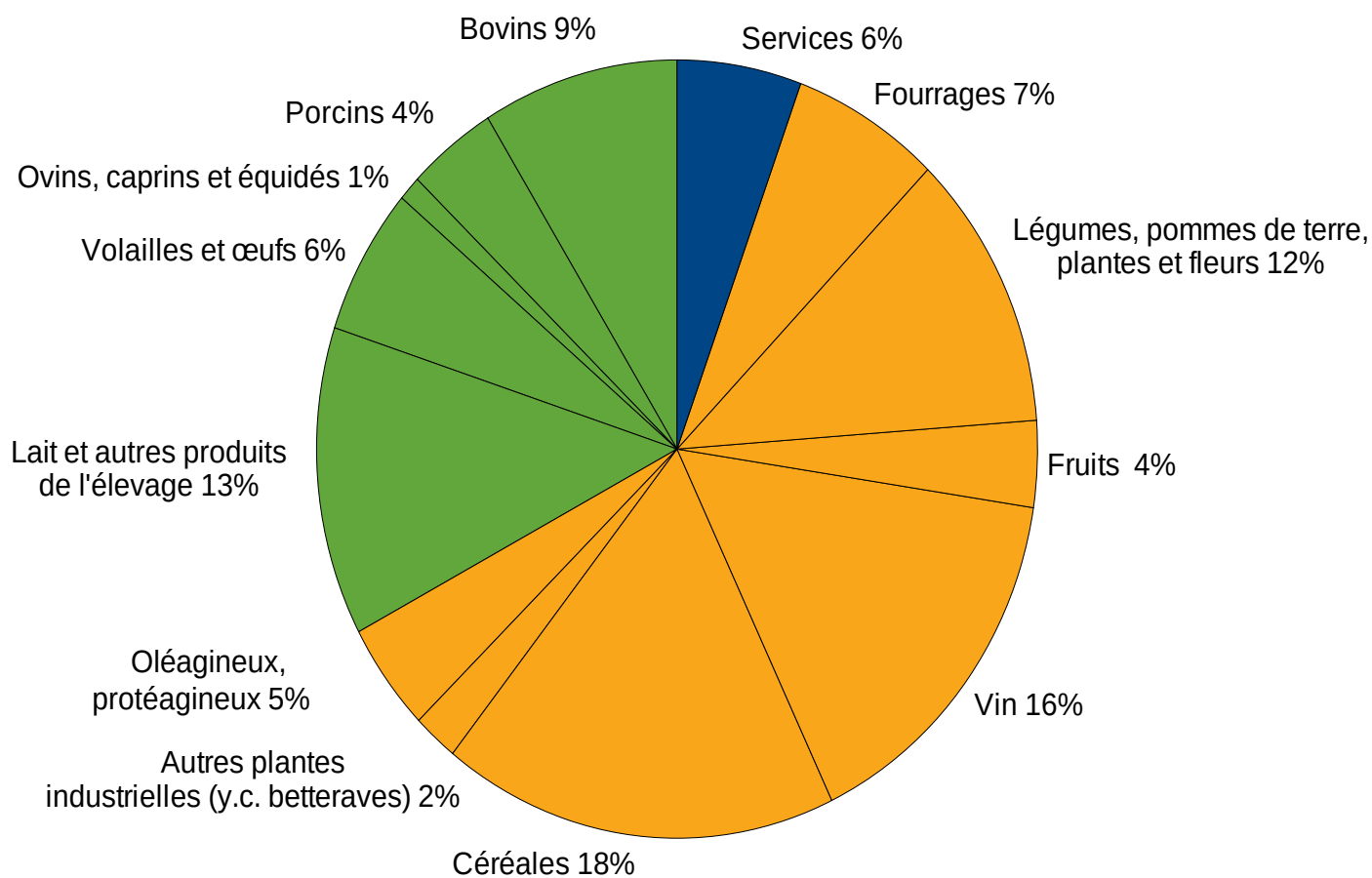
* Y compris la production de services

Tableau 3 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2019 à 2022 (hors subventions, en %)

	2020	2021	2022
Céréales	13,2	18,8	17,8
Oléagineux, protéagineux	3,2	4,4	4,5
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	1,8	2	2
Fourrages	7,1	6,6	6,7
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	13,1	12,6	11,6
Fruits	4,3	3,7	3,6
Vin	15,8	13,2	15,5
Bovins	8,9	8,5	8,8
Porcins	4,5	3,9	4
Ovins, caprins et équidés	1,2	1,1	1
Volailles et œufs	6	5,8	6,1
Lait et autres produits de l'élevage	14,2	13,2	12,8
Services	6,9	6,3	5,6
Total	100	100	100

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique 7 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole en 2020 (hors subventions)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2022

2 Détails par produits

2.1 Les céréales

Tableau 4 : Production hors subventions de céréales en 2022

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	17 098	-11,0	24,0	10,3	-11,0	24,0
Blé tendre	9 835	-4,8	23,6	17,7	-2,6	13,6
Maïs	3 203	-30,2	22,3	-14,6	-7,3	4,2
Orge	2 898	-0,7	26,9	26,0	-0,1	4,5

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 13 juin 2023.

En 2022, la valeur de la production de **céréales** augmente nettement (+ 10,3 %), sous l'effet d'une forte hausse des prix (+ 24 %) et d'une baisse des volumes (- 11 %).

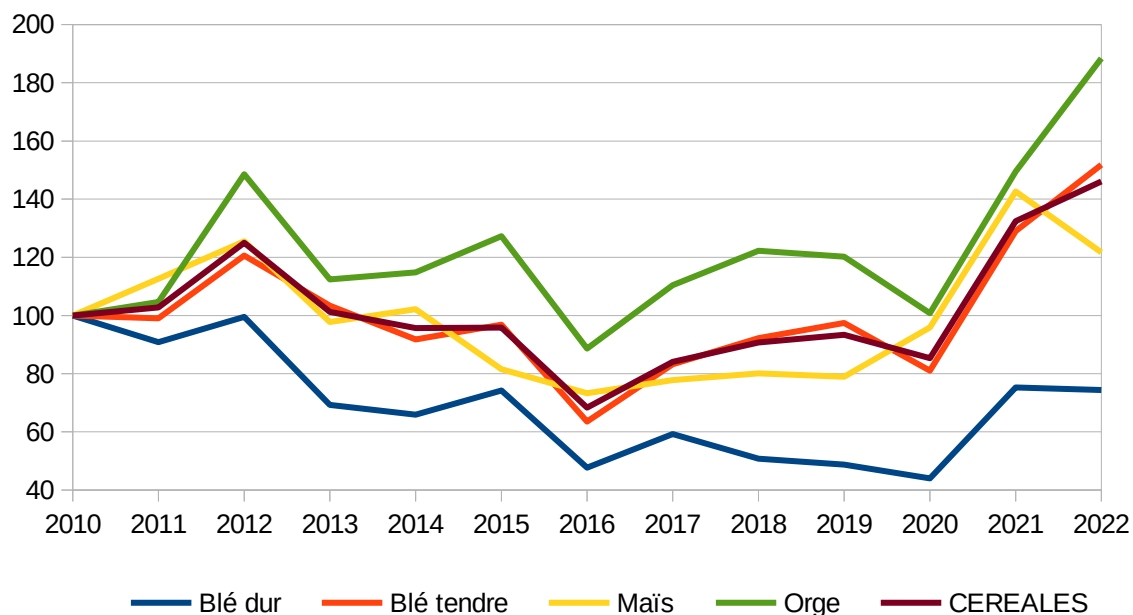
En **volume**, la production diminue pour l'**ensemble des céréales** (- 11 %) après la hausse de 2021 (+ 17,8%). La récolte de **blé tendre** diminue de 4,8 %. Cette baisse s'explique par celle des surfaces cultivées, alors que les rendements progressent légèrement. La récolte d'**orge** reste quasi stable (- 0,7 %), la hausse des surfaces permettant de compenser les moindres rendements. Le **maïs** connaît une forte chute (- 30,2 %), et sa production atteint son plus faible niveau depuis 1990. Ceci s'explique par la baisse des rendements, sous l'effet des conditions exceptionnellement chaudes et sèches de l'été, couplé à une baisse des surfaces cultivées.

Les **prix** de production continuent de croître (+ 24 % après +31,8 % en 2021), dans un contexte de détente des prix en deuxième partie de campagne. Les marchés sont déstabilisés par les effets de la guerre en Ukraine et les restrictions d'exportation adoptées dans plusieurs pays. Le prix du **blé tendre** est en hausse (+ 23,6 % après +31,4 % en 2021), malgré les bonnes récoltes dans l'hémisphère nord. Au deuxième semestre, la signature de l'accord céréalier de la Mer Noire, qui permet d'acheminer les exportations, suscite une décrue des cours. Le prix de l'**orge** augmente également (+26,9 % après +34,6 % en 2021) sous l'effet des tensions mondiales et de la hausse de la demande d'orge pour les rations animales en Europe, pour compenser les mauvaises récoltes de maïs. Le prix du **maïs** augmente lui aussi (+22,3 % après +30,5 % en 2021), du fait de la guerre ainsi que des baisses de récoltes au niveau mondial. Les États-Unis, premier producteur, voient leurs récoltes diminuer sous l'effet d'une baisse des surfaces cultivées ainsi que d'un temps exceptionnellement sec.

En 2022, la production de céréales **en valeur** hors subventions atteint son plus haut niveau depuis 2010, avec un niveau de production de 46,1 points au-dessus de la production de 2010. Cette hausse est avant tout marquée pour l'**orge**, qui continue de croître (+ 86,9 % par rapport à 2020). Le **blé tendre** augmente également pour atteindre une hausse de 51,8 points par rapport à 2010. La production de **maïs** inverse sa

tendance haussière avec une baisse de 14,6 % par rapport à 2021. Elle reste toutefois 21,7 points au-dessus du niveau de 2010. Enfin, la production de blé dur stagne, sous l'effet du recul combiné des rendements et des mises en culture. Elle est inférieure de 15,6 points à son niveau de 2010.

Graphique 8 : La production de céréales en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture

2.2 Les plantes industrielles²

Tableau 5 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2022

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	6285	7,6	10,3	18,6	7,6	10,3
Oléagineux	4068	17,3	2,2	19,9	11,1	1,5
Protéagineux	278	-20,7	27,0	0,7	-1,1	1,0
Betteraves industrielles	1245	-8,6	44,8	32,4	-1,5	6,8

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 13 juin 2023.

La valeur de la production d'**oléagineux** continue d'augmenter en 2022 (+ 19,9 % après + 54,1 % en 2021) principalement sous l'effet de la hausse des volumes (+ 17,3 %), les prix augmentant bien moins que l'année précédente (+2,2 % après +44,1 % en 2021). Les volumes de **colza** progressent fortement (+ 36,8 %), du fait de la hausse des surfaces cultivées couplée à une augmentation des rendements. Les prix restent à un niveau soutenu en raison de la guerre en Ukraine, et d'une baisse des capacités d'exportations du Canada. La production de **tournesol** diminue (- 7 %) du fait d'une baisse des rendements, sous l'effet de la faible pluviométrie, que la hausse des surfaces mises en culture ne permet pas de compenser. Il en est de même pour le **soja** (- 14,9 %) qui subit une baisse de ses rendements. Les prix du soja continuent d'augmenter du fait d'une demande soutenue, notamment pour l'alimentation animale. Les hausses des prix des oléagineux sont atténuées en fin de campagne par une détente des contraintes sur l'offre (disponibilités accrues au Canada et en Australie) et une moindre demande (baisse des achats chinois).

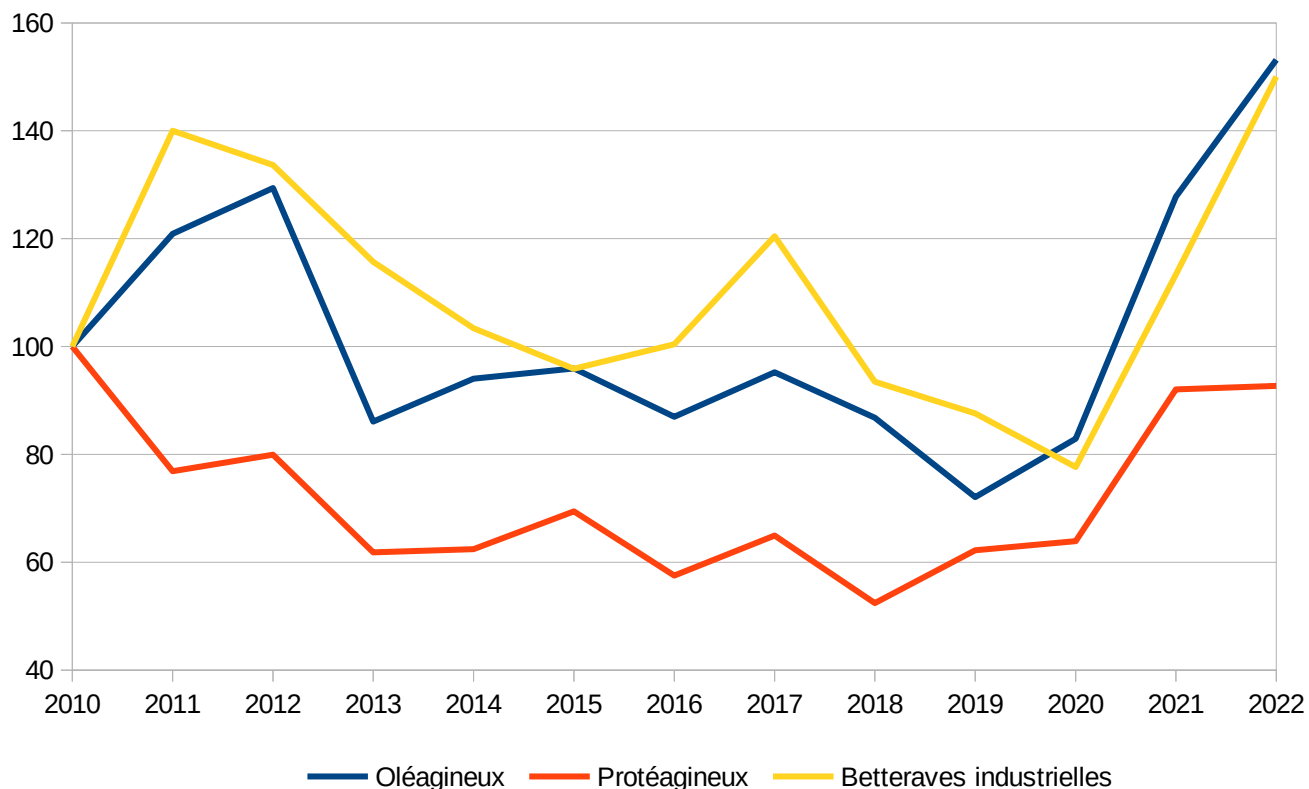
La valeur de la production de **protéagineux** reste stable (+ 0,7 % après + 44 %) sous l'effet d'une nouvelle hausse des prix (+27 % après +27,3 %). Les volumes diminuent fortement (- 20,7 %), du fait de la baisse des rendements et après une bonne année 2021 (+13,2 %).

La valeur de la production de **betteraves industrielles** continue d'augmenter (+32,4 %) après une très bonne année 2021 (+ 46 %). Là encore, la hausse en valeur est tirée par l'appréciation des prix (+44,8 %), tandis que la récolte (- 8,6 %) a souffert des conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et sèches. Les surfaces sont restées stables après plusieurs années de baisse. Les prix s'élèvent à nouveau (+ 44,8 %) après la hausse de 2021 (+23,3 %).

En 2022, la production de plantes industrielles en **valeur** continue d'augmenter pour la troisième année consécutive, et atteint un niveau de 46,7 points au-dessus de la production de 2010. L'augmentation cette année est avant tout marquée par celle des betteraves industrielles et des oléagineux ; la production des protéagineux marque le pas.

² Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les " autres plantes industrielles " ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

Graphique 9 : La production de plantes industrielles en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture

2.3 Les fruits et légumes

Tableau 6 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2022 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	11 515	0,0	9,7	9,7	0,0	9,7
Fruits	3 459	20,8	-5,9	13,7	6,0	-2,1
Légumes	3 351	-8,7	13,9	4,0	-2,7	3,9
Pommes de terre	4 704	-8,3	21,3	11,2	-3,3	7,9

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023.

La production de **fruits** s'accroît en valeur de 13,7 %. Les volumes progressent de 20,8 % après la très faible récolte de l'année 2021, impactée par le gel printanier : toutes les récoltes ont dépassé les volumes moyens des cinq dernières années. Le rebond de la production est particulièrement marqué pour les abricots (+ 110,9%), les cerises (+ 163,9%) et les poires (+ 101,3%). Dans de moindres mesures, un rattrapage s'opère également pour les pêches (+ 29,7%) et les pommes (+ 17,4%). Après la flambée des prix en 2021, les prix des fruits d'été reculent comme ceux des abricots (- 11,1%), des cerises (-27 %) et des fraises (- 5,3%). Le reflux des prix consécutif à l'offre élevée est sensible aussi pour les poires (- 27,4%), mais plus limité pour les pommes. En effet, les conditions climatiques ont affecté la qualité de conservation des pommes, d'où des coûts plus élevés de stockage et de commercialisation. Dans l'ensemble, les prix diminuent de 5,9 %, tout en restant supérieurs à ceux de la moyenne quinquennale, hormis ceux des cerises et des poires.

La valeur de la production de **légumes** croît de 4 % sous l'effet d'une progression des prix de 13,9 %, et malgré une baisse des volumes de 8,7 %. Les conditions climatiques estivales exceptionnellement chaudes et sèches ont en effet pesé sur le volume de production de la plupart des légumes, notamment des endives (- 28,1%), des choux-fleurs (- 44%), des concombres (- 17%) et des tomates (- 6,8%). Cette réduction de l'offre face à une demande soutenue, avec en plus la hausse des coûts énergétiques, ont fait monter les cours, en particulier ceux des choux-fleurs (+ 73,7%), des carottes (+ 24,4%), des endives (+ 11,8%) et des concombres (+ 35,5%).

La production de **pommes de terre** augmente de 11,2 % en valeur suite à une envolée des prix de 21,3 %, qui surcompense une baisse des volumes de 8,3 %. Les récoltes diminuent en raison de la baisse des rendements, et ce en dépit d'une extension des surfaces. L'offre réduite et les coûts croissants de production font monter les prix, cependant que la demande demeure soutenue : en particulier celle de l'industrie agro-alimentaire ainsi que celle de la restauration dont la reprise se poursuit en 2022.

2.4 Les vins

Tableau 7 : Production hors subventions de vin en 2022 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Ensemble	14945	34,9	1,7	37,2	34,9	2,3
Vins d'appellation d'origine	11666	38,0	1,7	40,3	29	1,8
vins de champagne*	4620	93,2	7,4	107,6	19	2,9
autres vins d'appellation	7046	17,8	-1,7	15,8	10	-1,2
Autres vins	3279	24,8	1,9	27,1	5,9	0,6
vins pour eaux de vie AOC	1750	22,0	9,5	33,6	2,6	1,4
autres vins de distillation	32	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
vins de table et de pays	1497	28,4	-5,8	20,9	3,2	-0,8

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023*.

* Vin calme et champagne produits par les récoltants manipulants (activité secondaire).

La **valeur** de la production de vins progresse de 37,2 %, avec une hausse des volumes de 34,9 %, et une appréciation des prix de 1,7 %.

L'année 2021 avait été très mauvaise en raison du gel printanier. En 2022, un rebond de la production profite à toutes les catégories de vin, notamment aux vins d'appellation d'origine (+ 38 %). La hausse est particulièrement marquée pour les vins de champagne (+ 93,2 %), dont la récolte s'est effectuée dans de très bonnes conditions. Pour l'ensemble des vins, la production dépasse de 6 % la moyenne quinquennale, et ce bien que plusieurs vignobles aient été touchés par les fortes chaleurs estivales, le déficit pluviométrique ou des épisodes de grêle.

La hausse modérée des prix recouvre des évolutions différenciées selon les catégories de vins. Dans un contexte de disponibilités qui restent malgré tout limitées du fait de la faiblesse des stocks, alors que la reprise de la restauration se confirme, les prix des vins de champagne (+ 7,4%) et des vins pour eaux de vie AOC (+ 9,5%) sont en nette progression. Toutefois, celle-ci est en grande partie compensée par le recul des prix des vins de table et de pays (- 5,8%) et des vins d'appellation autres que le champagne (- 1,7%). En effet, au second semestre, la demande de la grande distribution se tasse, et les achats de la Chine, de l'Allemagne et du Royaume-Uni diminuent.

2.5 Le bétail

Tableau 8 : Production hors subventions de bétail en 2022 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	13325	-3,0	23,6	19,9	-3,0	23,6
Gros bovins	7193	-2,4	27,0	23,9	-1,3	14,2
Veaux	1282	-5,1	15,0	9,1	-0,5	1,5
Ovins-caprins	837	-6,5	6,4	-0,5	-0,5	0,5
Porcins	3858	-4,1	26,2	21,0	-1,2	7,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

La valeur de la production de **bétail** progresse de 19,9 % sous l'effet de la forte hausse des prix (+ 23,6%), atténuée par une baisse des volumes (- 3 %).

La production de **gros bovins** augmente de 23,9 % en valeur. La diminution continue du cheptel (comme dans le reste de l'Europe) se traduit par une baisse de la production en volume de 2,4 %. Les coûts de production sont fortement renchérissés par ceux de l'alimentation animale, tandis que la demande reste dynamique, entraînant une hausse des prix de 27 %.

La production de **veaux** croît de 9,1 %. La baisse des volumes produits (- 5,1%) entraîne une hausse des prix plus modérée (+ 15%), dans un contexte de moindre demande intérieure.

La production d'**ovins** se replie légèrement en valeur (- 0,5%). Les volumes se réduisent de 6,5 %, en lien avec l'érosion continue du cheptel depuis dix ans. Face à l'offre limitée et soutenue par la forte hausse des coûts de production, les prix progressent de 6,4 %. Dans cette situation du marché, la reprise de la consommation intérieure après la baisse tendancielle des dernières années est satisfaite par les importations de viande ovine.

La production de **porcins** se redresse très nettement en valeur (+ 21 %). La France comme l'Union européenne connaît un recul du cheptel, qui se traduit par une baisse de la production en volume de 4,1 %. Il en résulte des cours qui atteignent des niveaux records (+ 26,2%) malgré la faiblesse relative de la demande extérieure.

2.6 Les produits avicoles

Tableau 9 : Production hors subventions de produits avicoles en 2022 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	5886	-9,8	35,5	22,2	-9,8	35,5
Volailles	3394	-14,4	18,6	1,5	-10,0	12,3
Œufs	2491	0,6	68,0	69,0	0,2	23,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023.

La production de **volailles** progresse de 1,5 % en valeur. La hausse des prix de 18,6 % est nettement contrebalancée par une baisse des volumes de 14,4 %. Ce repli de la production est la conséquence du retour de l'épizootie d'influenza aviaire. Les élevages de canards ont été particulièrement touchés et leur production recule de 31,7 %. La production de poulets de chair recule de 6,1 %. Les coûts de production s'alourdissent, avec l'augmentation des prix de l'alimentation animale et de l'énergie.

La production d'**œufs** en valeur augmente de 69 % en valeur sous l'effet d'une très forte hausse des prix (+ 68%), tandis que les volumes augmentent légèrement (+0,6 %). Les disponibilités sont limitées du fait des abattages des poules pondeuses destinés à lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire. De ce fait, elles ne suffisent pas pour répondre à une demande très dynamique, de la part des consommateurs directs comme de l'industrie agro-alimentaire. Ceci explique cette hausse des prix très marquée.

2.7 Les autres produits animaux

Tableau 10 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2022 (évolution en %)

	Valeur (M€)	Volume	Prix	Valeur
Ensemble	12 341	-4,2	18,0	13,0
dont :				
Lait et produits laitiers*	11 640	-4,6	18,8	13,4
Autres produits de l'élevage	701	1,4	6,4	7,9

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023*.

* Produits laitiers transformés par les exploitations.

La **production de laits, produits laitiers et autres produits animaux** augmente de 13 % en valeur. Ceci découle de la hausse des prix (+ 18 %), atténuée par la baisse des volumes (- 4,2 %).

La valeur de la production de **lait et produits laitiers** enregistre une hausse de 13,4 %. Les prix augmentent de 18,8 %, tandis que les volumes diminuent de 4,6 %. La collecte de lait de vache fléchit en raison de la moindre qualité des fourrages qui nuit à la productivité, du prix élevé des aliments pour animaux et de la décapitalisation poursuivie du cheptel laitier. Les disponibilités mondiales sont également limitées, au regard d'une demande internationale soutenue en produits laitiers, ce qui pousse les cours du lait à la hausse.

Pour les **autres produits de l'élevage**, la valeur de la production croît de 7,9 %. Parmi eux, la production de lapins et autres animaux diminue de 9 % en volume, tandis que les prix s'élèvent de 11,2 %.

3 Les subventions sur les produits

En 2022, le montant des subventions sur les produits est stable par rapport à 2021, à 1,1 milliard d'euros (+ 4,5 millions d'euros).

Tableau 11 : Subventions sur les produits*, en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022**
Subventions sur les produits végétaux	376,4	354,3	311,6	276,1	295,7	324,4	307,3	289,9	297,6	308,7	305,7	307,9	320,7
Subventions sur les produits animaux	834,5	787,3	757,2	776,5	793,7	870,5	870,3	868,6	840,9	838,6	829,7	832,0	823,8
Total	1 210,9	1 141,6	1 068,8	1 052,6	1 089,4	1 194,9	1 177,6	1 158,5	1 138,4	1 147,3	1 135,3	1 139,9	1 144,5

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

** Provisoire

4 La production de la branche agricole au prix de base

Tableau 12 : La production de la branche agricole au prix de base en 2022

	Valeur (M€)	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	96 269	-0,6	17,3	16,6
Subventions sur les produits*	1 144	-3,4	3,9	0,4
Production au prix de base**	97 414	-0,6	17,1	16,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

* Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume-prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

**Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse.

En valeur comme en volume, l'évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

La valeur ajoutée de la branche agricole

1 Les consommations intermédiaires

Tableau 13 : Les consommations intermédiaires en 2022

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Consommations intermédiaires* : total	55 776	-5,2%	22,0%	15,7%	-5,2	22,0
dont : aliments pour animaux intraconsommés	8 966	-15,7%	46,3%	23,3%	-2,4	6,2
aliments pour animaux achetés **	10 384	-6,6%	24,6%	16,4%	-1,2	4,5
énergie et lubrifiants	5 718	-4,0%	40,6%	35,0%	-0,4	3,6
engrais et amendements	5 748	-12,9%	79,7%	56,4%	-1,0	5,6
pesticides et produits agrochimiques	2 807	-0,3%	1,9%	1,7%	0,0	0,1
dépenses vétérinaires	1 446	-3,2%	4,1%	0,8%	-0,1	0,1
Sous- total, hors aliments intraconsommés	46 810	-3,4%	18,3%	14,3%	-2,9	15,8

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

** Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2022, les **consommations intermédiaires** de la branche agricole augmentent en valeur de 15,7 %. Les volumes diminuent (- 5,2 %), tandis que les prix augmentent fortement (+ 22,0 %).

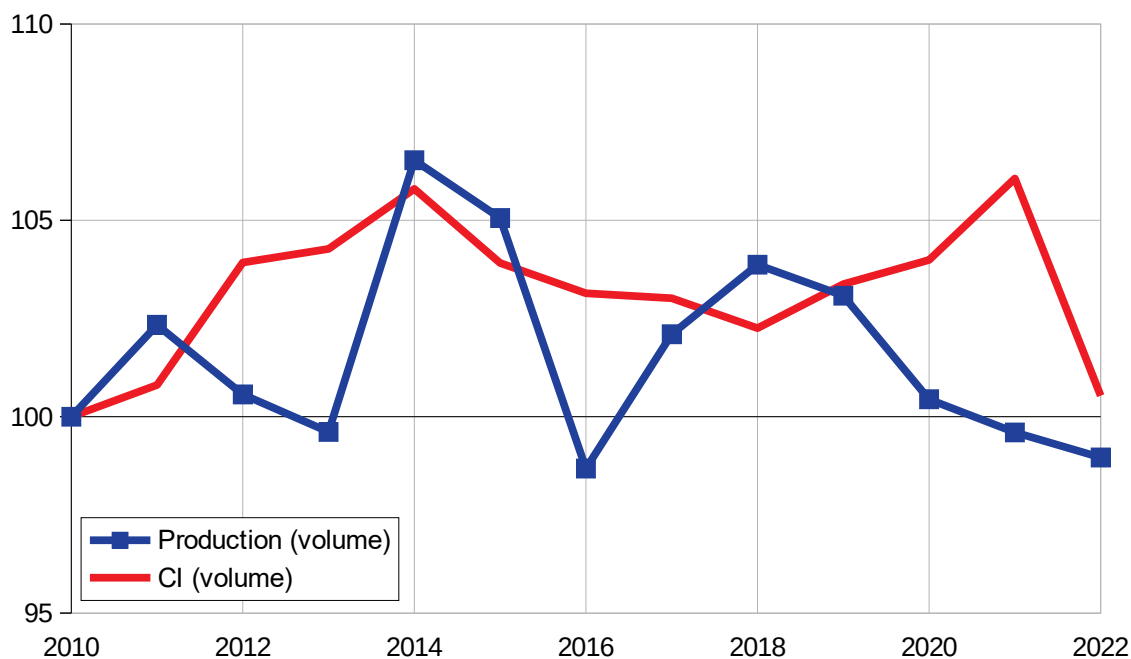
Premier poste de dépense, les **achats d'aliments pour animaux** (hors produits agricoles intraconsommés) augmentent de 16,4 % en valeur. Leur prix s'élève fortement (+24,6 %), suivant l'évolution du prix des céréales. Tous les achats d'aliments diminuent en volume, en particulier ceux destinés aux volailles, moins nombreuses du fait de l'épizootie d'influenza aviaire. Globalement, les dépenses d'achats pour animaux diminuent de 6,6 % en volume. En volume, les **aliments intraconsommés** diminuent de 15,7 %, davantage que les achats d'aliments pour animaux. Il est possible que les conditions climatiques aient particulièrement pénalisé la production de fourrage pour emploi propre, ou que les fourrages aient été davantage commercialisés dans un contexte de prix élevés. Au total, l'ensemble des aliments pour animaux diminue de 10,7 % en volume.

Les prix de l'**énergie** s'accroissent de 40,6 %, après la hausse déjà forte de l'année précédente (+ 18;4 %). La facture énergétique des exploitations s'alourdit de plus d'un tiers (+ 35,0 %).

Liés aux prix du gaz, les prix des **engrais et amendements** bondissent de 79,7 %. Cette hausse exceptionnelle résulte des effets successifs de la reprise économique avec la sortie du confinement, puis de la guerre en Ukraine. Leur recours diminue en volume (- 12,9 %), mais, sous l'effet de la hausse des prix, les achats d'engrais et amendements progressent néanmoins de 56,4 % en valeur en 2022.

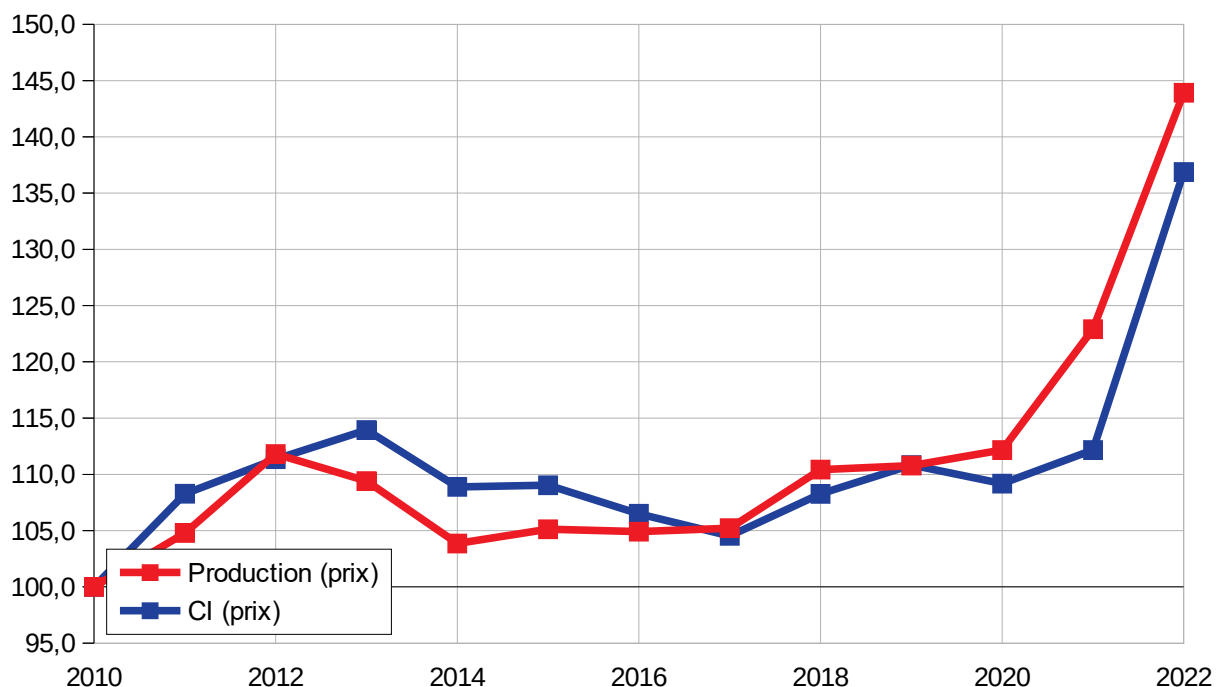
Les dépenses de **pesticides et produits agrochimiques** progressent du fait de la hausse des prix, tandis qu'elles fléchissent en volume. Les **dépenses vétérinaires** suivent une tendance similaire, leur baisse en volume étant liée à l'érosion continue du nombre d'animaux, à laquelle s'ajoute en 2022, la baisse du nombre de volailles, en raison de l'épizootie.

Graphique 10 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique 11 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

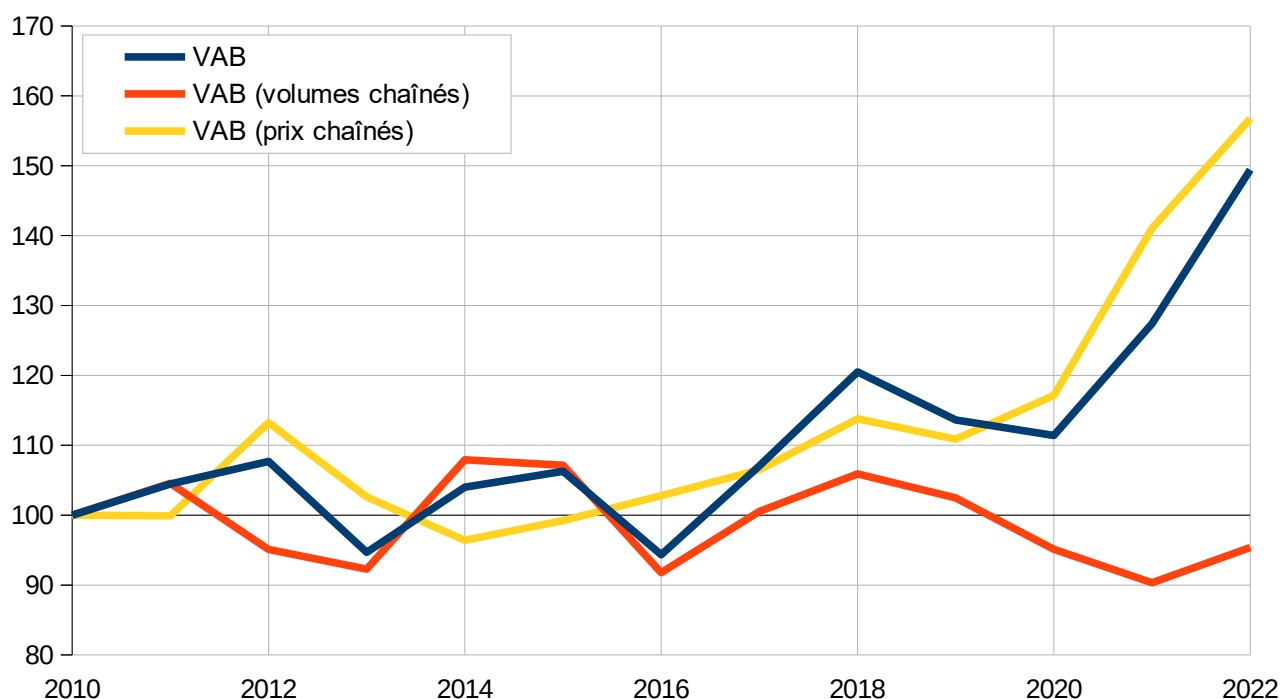
Tableau 14 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2022

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production au prix de base	97 414	-0,6%	17,1%	16,4%	-1,5	38,0
Consommations intermédiaires	55 776	-5,2%	22,0%	15,7%	7,1	-26,9
Valeur ajoutée brute	41 638	5,6%	11,1%	17,3%	5,6	11,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

En 2022, la **valeur ajoutée brute** augmente de 17,3 %. Ceci tient à la hausse de la production au prix de base (+ 16,4%) - c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits. Les consommations intermédiaires augmentent dans une moindre mesure (+ 15,7 %), générant la hausse de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée brute augmente sous l'effet des volumes (+ 5,6 %) et surtout des prix (+11,1 %).

Graphique 12 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2010)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

3 Les subventions d'exploitation

En 2022, les subventions d'exploitation en France métropolitaine devraient s'établir autour de 8,2 milliards d'euros. Après la période de réforme des aides de la PAC entre 2015 et 2019, l'année 2022 est la dernière année de transition avant la nouvelle PAC. Celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2023, pour cinq années (2023-2027). L'année 2022 a néanmoins connu des évolutions notables. Les versements du fonds de solidarité pour les entreprises face à l'épidémie de Covid-19 ont pris fin, et les calamités agricoles moins nombreuses qu'en 2021 ont suscité de moindres indemnités. En revanche, des aides exceptionnelles ont été instaurées face à la hausse du prix des intrants suscitée par la guerre en Ukraine et face à l'épizootie d'influenza aviaire. Globalement, le montant des subventions d'exploitation diminuerait d'un peu plus de 760 millions d'euros par rapport à 2021, principalement sous l'effet de l'arrêt des aides liées à l'épidémie de Covid-19.

Tableau 15 : Les subventions d'exploitation* de la branche agriculture, en millions d'euros

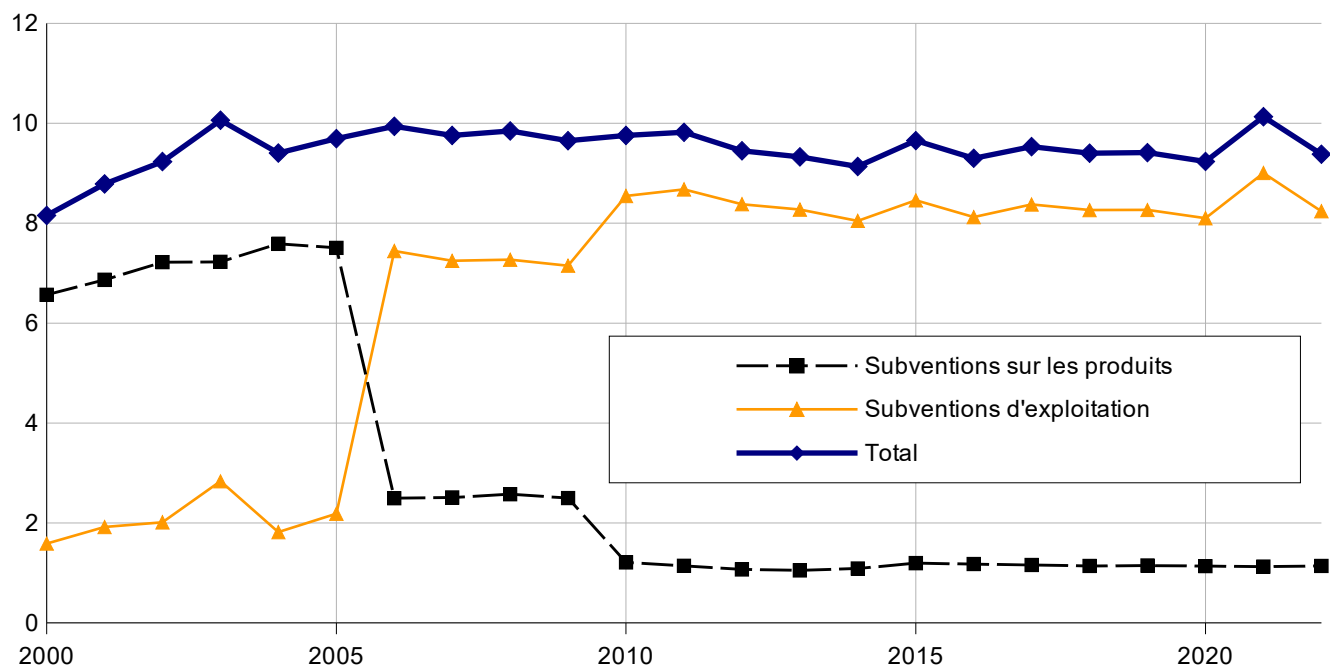
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Paiement unique – Aides découplées du 1er pilier**	5 996,6	5 983,3	5 740,8	5 730,2	5 642,8	5 690,2	5 649,0
dont paiement de base	3 118,4	3 096,0	2 939,0	2 915,6	2 878,6	2 924,7	2 909,0
paiement vert	2 112,3	2 125,8	2 033,9	2 041,3	2 015,6	2 017,4	2 000,3
paiement redistributif	717,7	710,8	686,0	681,3	672,2	672,2	664,4
paiement jeunes agriculteurs	48,2	50,6	81,8	91,9	76,4	75,9	75,3
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	974,7	1 032,6	1 031,1	1 100,9	1 084,1	1 069,9	1 060,8
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE), PMSEE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres aides agri-environnementales, CTE, CAD	307,0	423,2	459,8	514,0	455,8	495,7	481,5
Aides aux éleveurs	237,3	201,4	127,5	73,2	112,4	112,6	111,0
Aides aux producteurs de fruits et légumes	2,9	2,9	3,0	2,0	2,0	3,4	3,4
Aides aux viticulteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculteurs en difficulté	1,6	1,6	1,0	1,0	1,0	1,0	3,0
Indemnités au titre des calamités agricoles	43,5	96,7	200,0	185,4	105,4	425,3	138,0
Indemnités pour dégâts de gibier	25,9	32,5	30,0	30,0	45,0	52,5	60,0
Autres subventions d'exploitation	130,7	167,5	159,0	171,9	184,1	307,7	453,3
Prises en charge d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bonifications d'intérêt	21,5	20,7	52,5	41,8	29,7	21,0	12,0
CICE	349,0	353,5	419,4	372,9			
Fonds de solidarité (aides covid)					393,0	559,0	0,0
Aides exceptionnelles Covid						155,2	
Aides exceptionnelles impact de la guerre en Ukraine							230,6
Allègements de charge exceptionnels					15,0	79,0	3,0
Total métropole	8 090,7	8 316,0	8 224,1	8 223,4	8 070,3	8 972,4	8 205,6
Subventions dans les DOM	29,5	58,2	38,5	41,4	29,2	32,6	35,0
Total	8 120,2	8 374,2	8 262,5	8 264,8	8 099,5	9 005,1	8 240,6

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

** À partir de 2015, les paiements uniques de la PAC ont été remplacés par un paiement de base (2 909 millions d'euros en 2022), un paiement vert adossé au paiement de base conditionné au respect de pratiques environnementales (2 000 millions d'euros), un paiement redistributif (664 millions d'euros) qui sur prime forfaitairement les 52 premiers hectares de chaque exploitation et un paiement en faveur des jeunes agriculteurs (75 millions d'euros)

Graphique 13 : Subventions à l'agriculture entre 2000 et 2022, en milliards d'euros



Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Lecture : en 2022, le total des subventions s'élève à 9,4 milliards d'euros

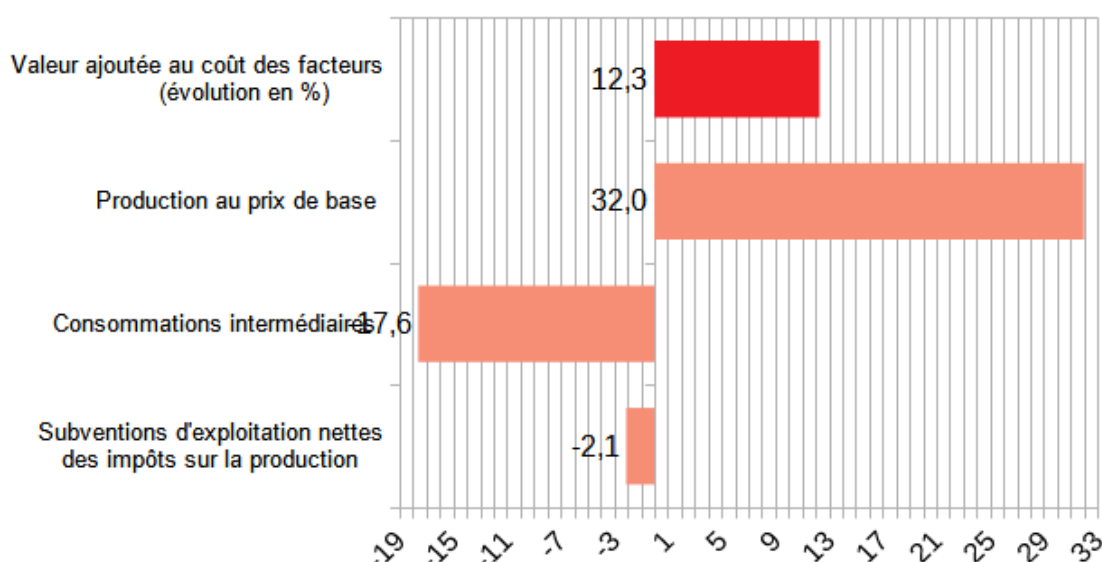
4 Les impôts sur la production

En 2022, les autres impôts sur la production augmentent de 7,2 %, s'élevant à 1,8 milliard d'euros. Les impôts fonciers sont également en hausse (+ 6,2%) du fait des dégrèvements liés aux mauvaises récoltes moindres que ceux obtenus pour les gels printaniers de 2021. Leur montant est de 998 millions d'euros. La TVA restant à la charge des agriculteurs (sous-compensation TVA) est de 652 millions.

5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2022, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) poursuit sa croissance. Elle augmente de 12,3 %, après + 14,0 % en 2021.

Graphique 14 : Contributions (en point de %) des différents postes à la baisse (en %) de la VABCF



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Comme l'emploi agricole continue tendanciellement de décroître (-0,5 % en 2022), la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif croît de 12,8 % en 2022 (+ 14,5 % en 2021). En termes réels, elle augmente de 9,6 %, après 13,1 % en 2021.

Les résultats de la branche agricole

1 Le résultat brut de la branche agricole

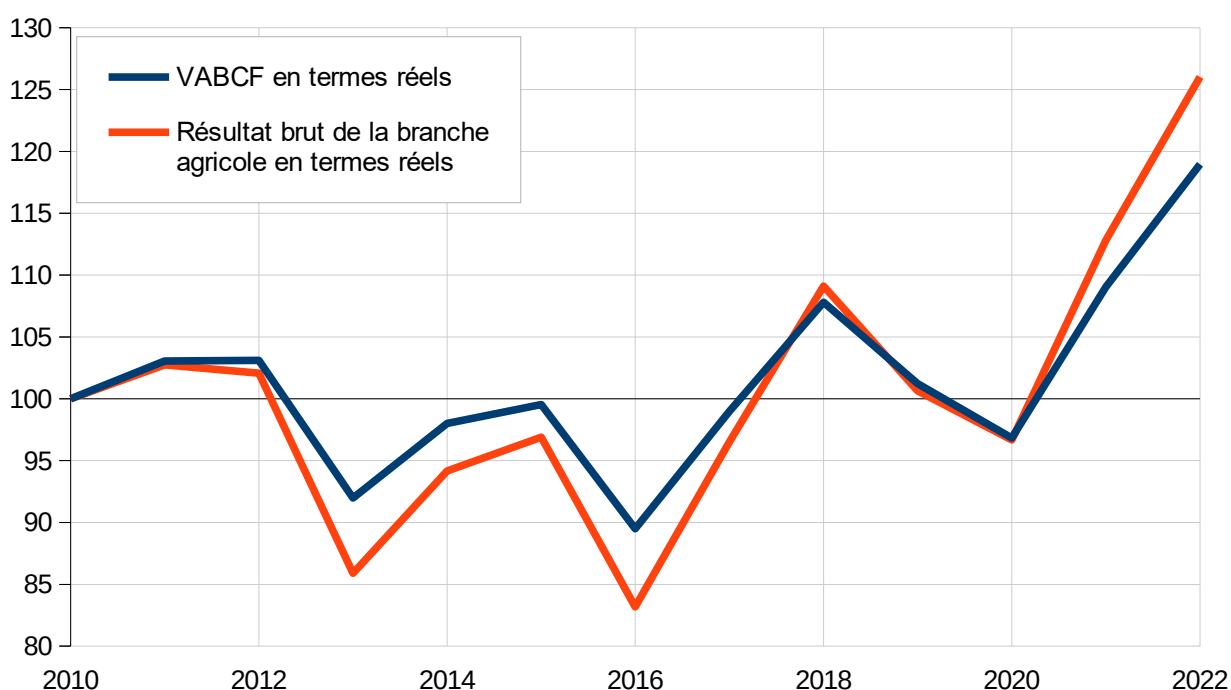
En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** augmente de 14,9 % en 2022 (après 18,2 % en 2021). En termes réels, déflaté par l'indice de prix du PIB (+ 2,9 %), il progresse de 11,7 % (après 16,7 % en 2020).

La baisse de l'emploi non salarié se poursuit (– 2,0 %), conduisant à une augmentation du **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié** de 17,3 % (après + 20,4 %). Le **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels** est de 14,0 % en 2022 (après + 18,9 %). La volatilité des prix agricoles et des prix des intrants peut induire de fortes variations de cet indicateur.

Les salaires versés par les unités agricoles progressent de 3,1 % en 2022, sous l'effet de la hausse du taux de salaire horaire et de l'augmentation des effectifs salariés (+ 1,7 %). Les cotisations sociales à la charge des employeurs augmentent de 3,3 %.

En 2022, les **intérêts dus** par la branche baissent de 1,3 % ; le taux d'intérêt apparent moyen³, défini par le rapport des intérêts aux encours, continue à baisser : 1,66 % en 2022, après 1,72 % en 2021. Les charges locatives nettes⁴ augmentent de 3,9 % en 2022.

Graphique 15 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010

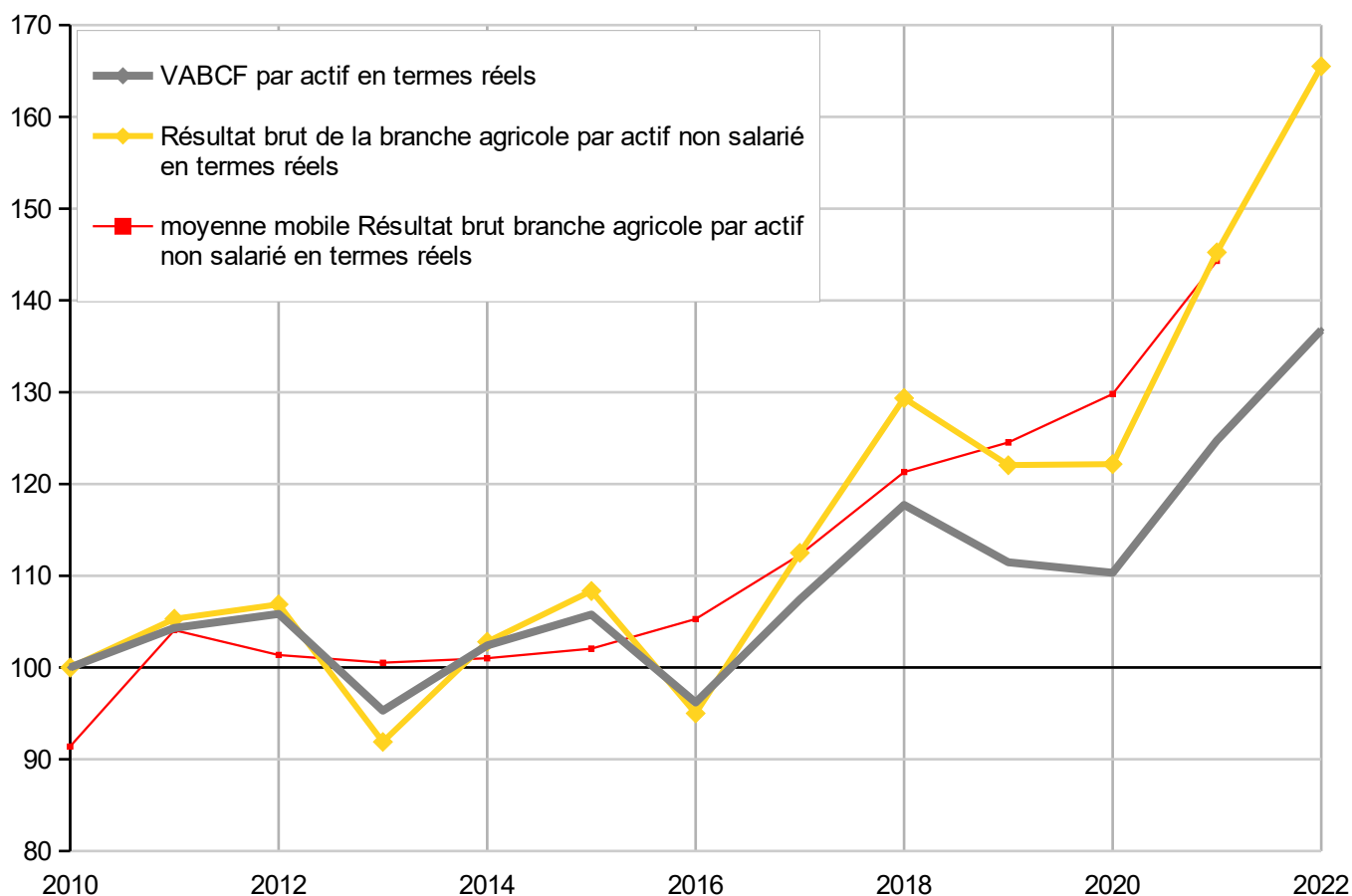


Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

³ Le taux d'intérêt apparent moyen est fourni par le Crédit Agricole.

⁴ Elles correspondent aux charges locatives brutes versées aux propriétaires des terres dont on retranche les impôts fonciers sur les terres en fermage. Elles sont basées en partie sur les revenus des années précédentes.

Graphique 16 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

2 Le résultat net de la branche agricole

2.1 La consommation de capital fixe

Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe augmenterait de 7,1 % en 2022. Sa part dans la valeur ajoutée brute diminuerait toutefois comme en 2021.

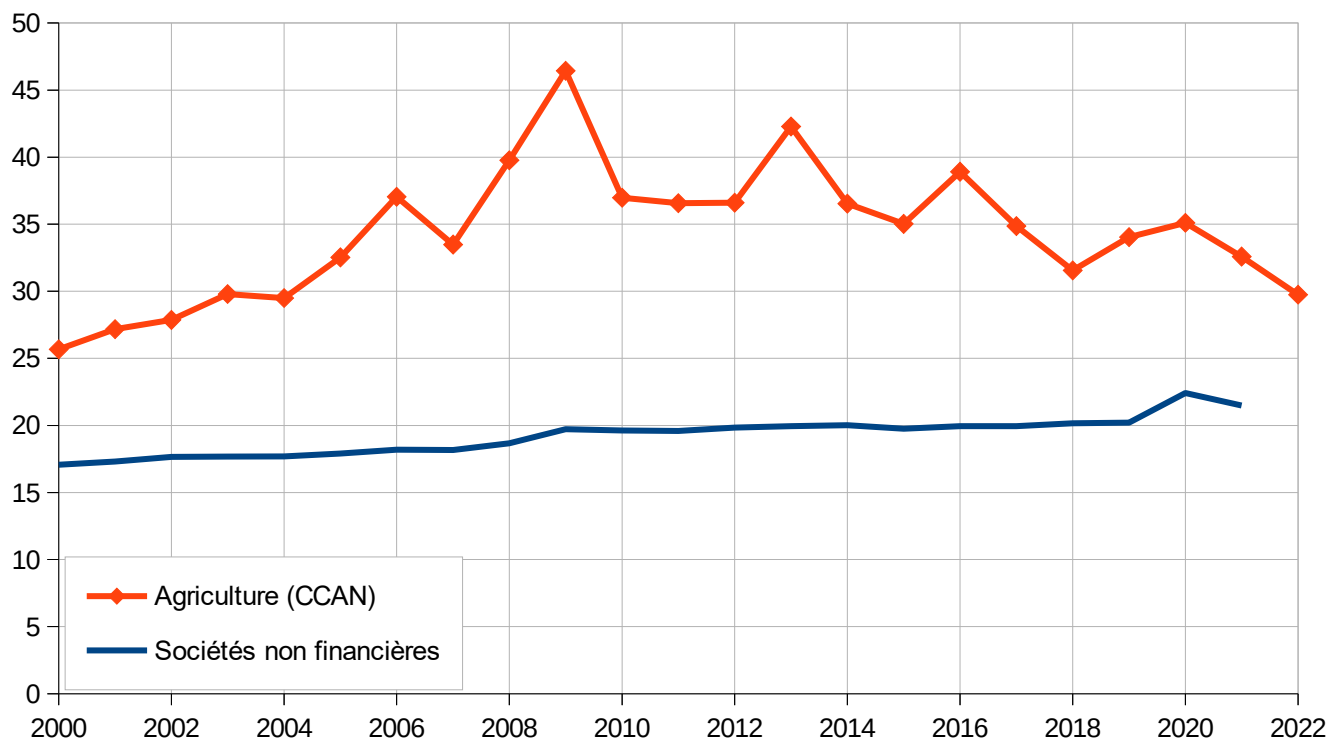
Tableau 16 : Consommation de capital fixe

En milliards d'euros

	Valeur 2021	Valeur 2022	Évolution 2021/2020 (en %)
Consommation de capital fixe	11,6	12,4	7,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique 17 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

La part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée est particulièrement importante dans l'agriculture. De ce fait, les évolutions annuelles sont fortement amplifiées par le passage des agrégats bruts aux agrégats nets et les révisions entre les différentes versions d'un même compte (provisoire, provisoire, semi – définitif et définitif). Comme les résultats de l'agriculture sont très volatils, **les indicateurs exprimés en net enregistrent des variations pouvant aller jusqu'à 20 % dans un sens comme dans l'autre.**

2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif en termes réels, appelé **indicateur A**. En 2022, cet indicateur augmente de 11,5 % pour la France (après 16,3 % en 2021).

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

Tableau 17 : Évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels

En %	Brut	Net
Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)	9,1	11,0
VACF par actif	9,6	11,5
Résultat de la branche agricole	11,7	16,1
Résultat de la branche agricole par actif non salarié	14,0	18,4

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2022, l'investissement poursuit sa reprise engagée l'année précédente, après la crise sanitaire de 2020 (+ 11, 9 % en valeur, après + 14,7 % en 2021 et – 6,3 % en 2020). Mesurée à prix constants, la hausse est de 5,1 % en 2022. Le taux d'investissement⁵ est de 28 %, très près de celui de l'année précédente (28,1 %).

En 2022, la FBCF en biens agricoles s'établit à 1 milliard d'euros, soit une valeur très proche de l'année précédente (+0,2%). Cette quasi-stabilité tient à l'augmentation des prix, qui compense une baisse des volumes (-11,1%). L'investissement animal baisse de 18 %, dans un contexte où les prix élevés des bêtes et le coût de leur alimentation incitent à ne pas les conserver, et après une année 2021 où il avait été particulièrement dynamique (+ 19,3%). En valeur, il s'établit à 0,2 milliard d'euros. La FBCF en plantations est de 0,8 milliard d'euros. Elle diminue en volume (- 8, 9 %) mais augmente en valeur (+ 2,9 %).

La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (12,4 milliards d'euros), soit plus de 92 % des investissements agricoles. L'investissement en bâtiments agricoles est pratiquement stable en volume (+ 0,2 %), après avoir remonté en 2021 (+4,5%). L'investissement en matériels agricoles poursuit sa hausse (+ 15,2 % en valeur après + 17,5 % en 2021), du fait de la nouvelle hausse des volumes et des prix qui augmentent. Au total, la formation brute de capital fixe hors biens agricoles augmente de 13,0 % en valeur après 14,1 % en 2021.

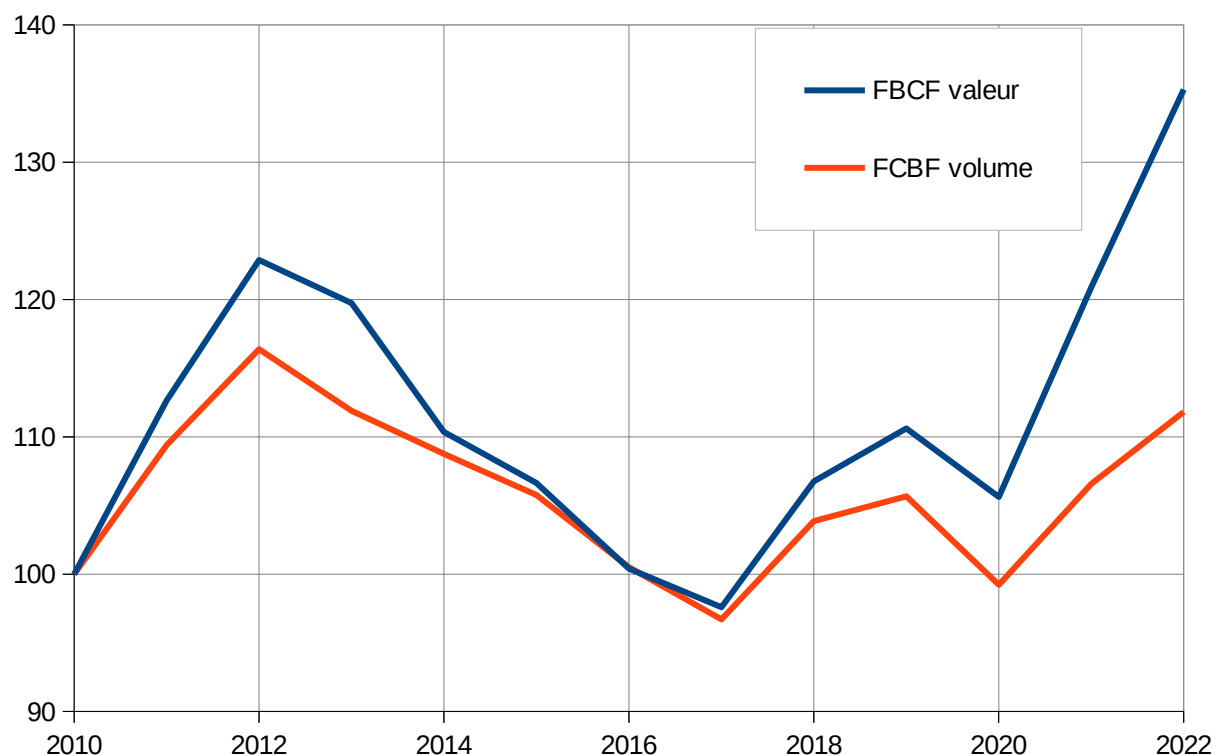
Tableau 18 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole

	Montant 2022 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
FBCF en biens agricoles	1	0,2	-11,1
Plantations	0,8	2,9	-8,9
Bétail	0,2	-8,6	-18,0
FBCF en biens non agricoles	12,4	13,0	6,7
dont : Matériels	8,9	15,2	9,0
Bâtiments	2,9	7,7	0,2
FBCF totale	13,5	11,9	5,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

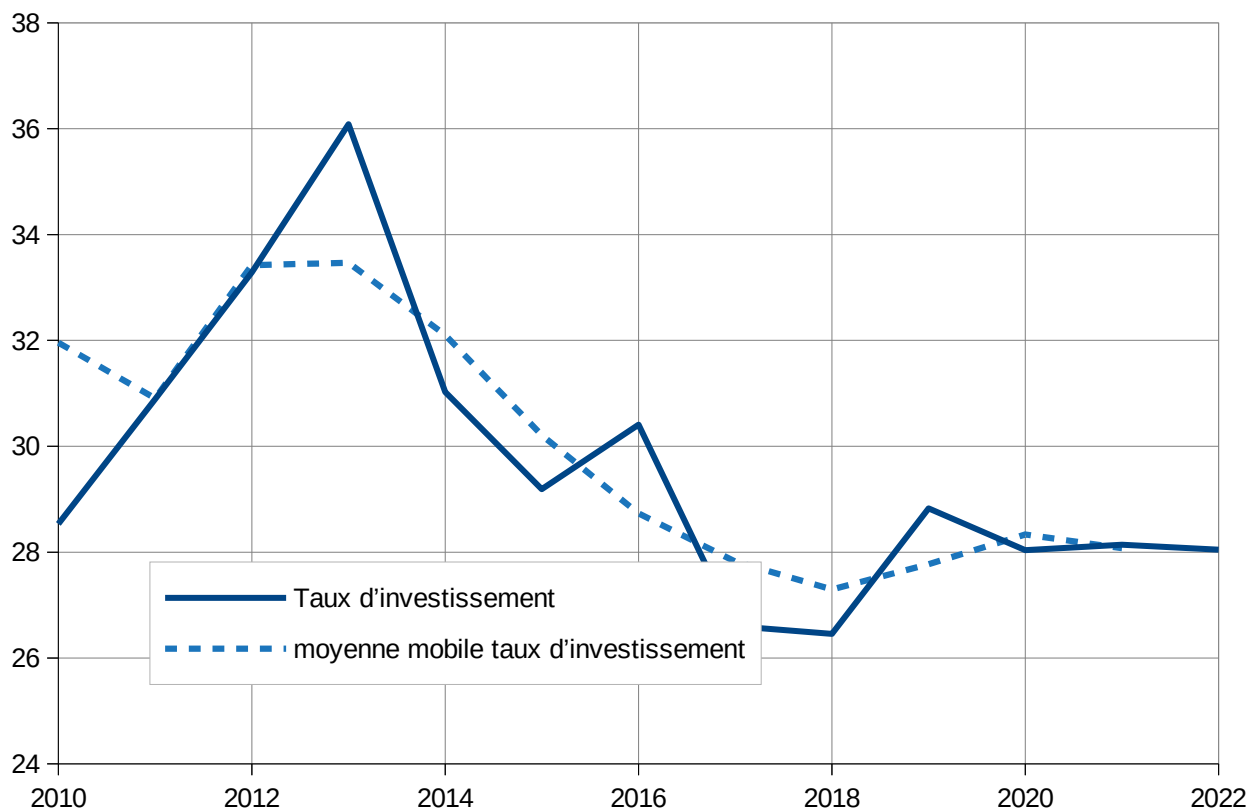
⁵ Le taux d'investissement rapporte en valeur la FBCF sur la valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Graphique 18 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique 19 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Le commerce extérieur des produits agricoles bruts⁶ en 2022

En 2022, l'excédent du commerce extérieur des produits agricoles s'établit à 5,8 Md€. Il augmente de 3,9 Md€ après la baisse de 2021 (- 0,5 Md€). Cette augmentation tient à celle des exportations, qui progressent de 5,6 Md€ (+ 36,9 %), pour s'élever à 20,7 Md€. Les importations augmentent moins fortement, de 1,6 Md€ (+ 12,3 %), et atteignent 14,9 Md€. Cette année est avant tout marquée par l'excédent commercial des céréales, qui est au plus haut depuis quinze ans et atteint 10,7 Md€, soit 4,1 Md€ de plus qu'en 2021. Le déficit commercial des fruits et légumes se stabilise à 3,7 Md€. Les échanges commerciaux de fruits constituent les quatre cinquièmes de ce déficit (3 Md€).

Les **céréales** sont structurellement le produit agricole brut qui dégage le plus d'exportations. L'excédent commercial des céréales augmente fortement, de 4,1 Md€, (soit + 62 %) et s'élève à 10,7 Md€. La hausse des ventes de céréales est avant tout la conséquence de la progression des prix, lié à la forte demande sur le marché mondial ; exacerbée par la guerre en Ukraine.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les ventes françaises de **blé tendre** à destination de l'étranger augmentent fortement (+ 2,9 Md€, soit + 81,4 % sur un an) et atteignent 6,5 Md€. Cette hausse est due d'abord à l'augmentation des prix. Les quantités vendues augmentent fortement également, de 3,7 millions de tonnes (Mt) soit + 24,6 %, pour s'établir à 19 Mt. Les moindres offres de blé ukrainien et russe profitent aux exportations françaises. Les ventes vers le Maroc augmentent, dans un contexte d'offre limitée par les sécheresses successives dans ce pays. Les exportations vers l'UE augmente également mais de manière moins dynamique.

Les exportations de **maïs** augmentent de 0,6 Md€ sur un an (+ 38,1 %) pour atteindre 2,3 Md€ sous l'effet couplé de la hausse des prix, et de celle des quantités exportées (+ 20 %, soit + 0,9 Mt).

En 2022, les exportations d'**orges** sont en hausse et atteignent 1,7 Md€ (+ 338 M€, soit + 24,0 %). L'envolée des prix surcompense la baisse des quantités exportées (- 14,9 %), en partie expliqué par la moindre demande chinoise.

Le solde commercial des **oléagineux**, déficitaire depuis 2020, retourne à l'équilibre, (- 23 M€). La hausse des exportations (+ 340 M€) dépasse celle des importations (+ 278 M€), et produit ce rééquilibrage. Les importations de **colza** et de **soja** augmentent du fait de la hausse des prix, alors que leurs volumes diminuent (-19,6 % pour le colza). En revanche, les exportations de **tournesol** dégagent un excédent de 426 M€, en croissance (+193 M€), sous l'effet de la hausse de prix et des quantités (+ 42,5 %).

En 2022, le déficit commercial des **fruits** se stabilise à 3 Md€ . Les importations continuent de croître (+ 112 M€, soit + 2,7 % sur un an), dans les mêmes proportions que les exportations (+ 130 M€, soit + 10,9 %). Le volume des exportations est en hausse de 11,5 %, alors que celui des importations est stable (- 0,7 %). La hausse des importations est donc dominée par la hausse des prix. L'excédent

⁶ Voir la nomenclature de produits française en annexe

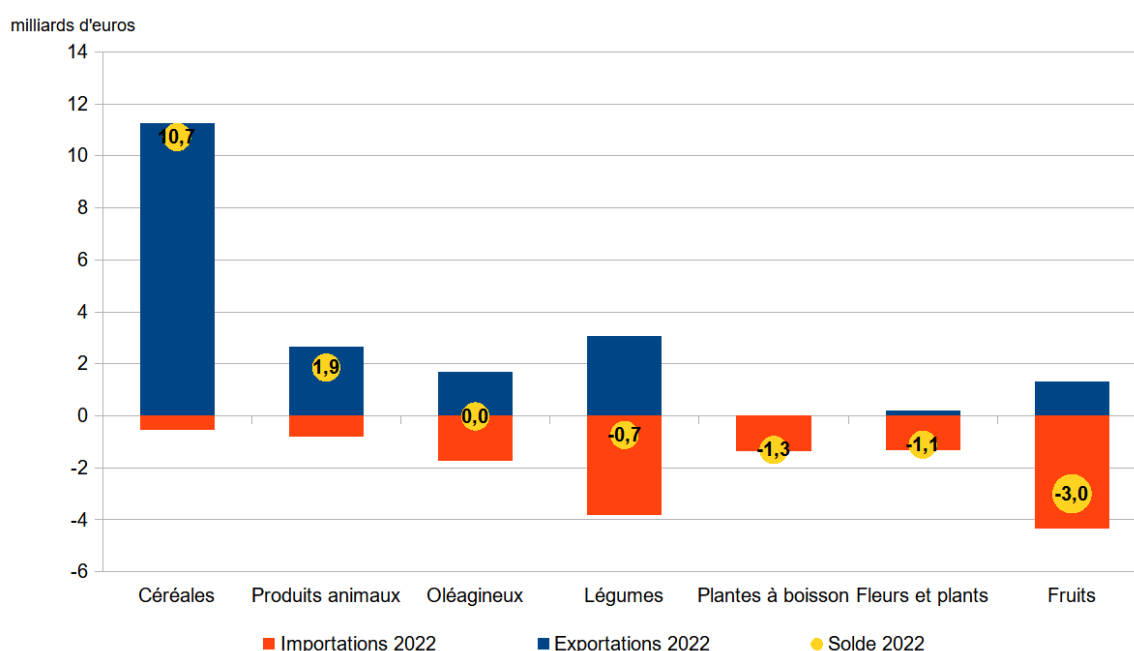
commercial en **pommes** repart à la hausse + 50 M€, pour s'établir à 298 M€. Les importations en provenance de pays européens diminuent, l'offre nationale revenant à la normale après une année 2021 marqué par les gels printaniers.

En 2022, le déficit du commerce des **légumes** reste stable (– 14 M€), et s'établit à 737 M€, du fait de la hausse des importations (+ 494 M€, + 14,9 %) compensée par celle des exportations (+ 508 M€, + 19,8 %). L'excédent commercial des **pommes de terre** est en hausse (+ 215 M€, + 45,7 %) du fait de la hausse de la valeur des exportations (+43,2 %). Cette hausse est due à celle des prix mais également des volumes (+20,3 %), porté par le retour de la demande industrielle.

Le déficit commercial des échanges extérieurs de **fleurs, plantes et plants de pépinières** est stable - 23 M€ en 2022, et atteint 1,1 Md€.

Structurellement excédentaire, le solde commercial des **animaux vivants** (2 Md€) augmente de 278 M€, principalement sous l'effet de la hausse des prix, notamment des **bovins**. Le volume des exportations n'augmente que pour les **équins** (+17,6 %). Le repli des exportations de **porcins** se poursuit (– 22 M€, soit – 22,4 %, après – 36,3 % en 2021), suite au fléchissement de la demande chinoise.

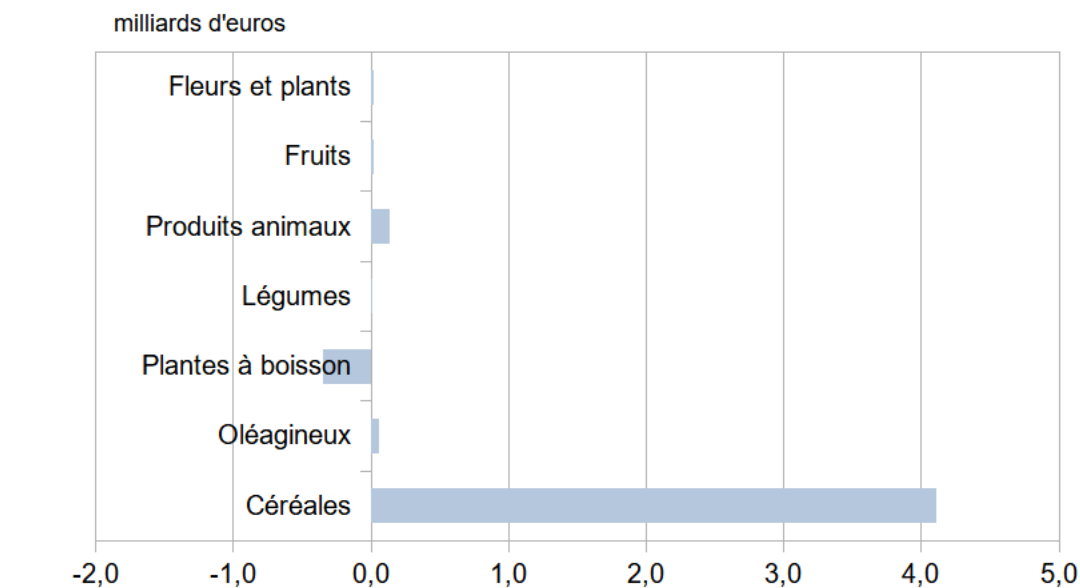
Graphique 20 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2022



Source : Douanes

Lecture : En 2022, le solde commercial des céréales s'élèvent à 10,7 milliards d'euros

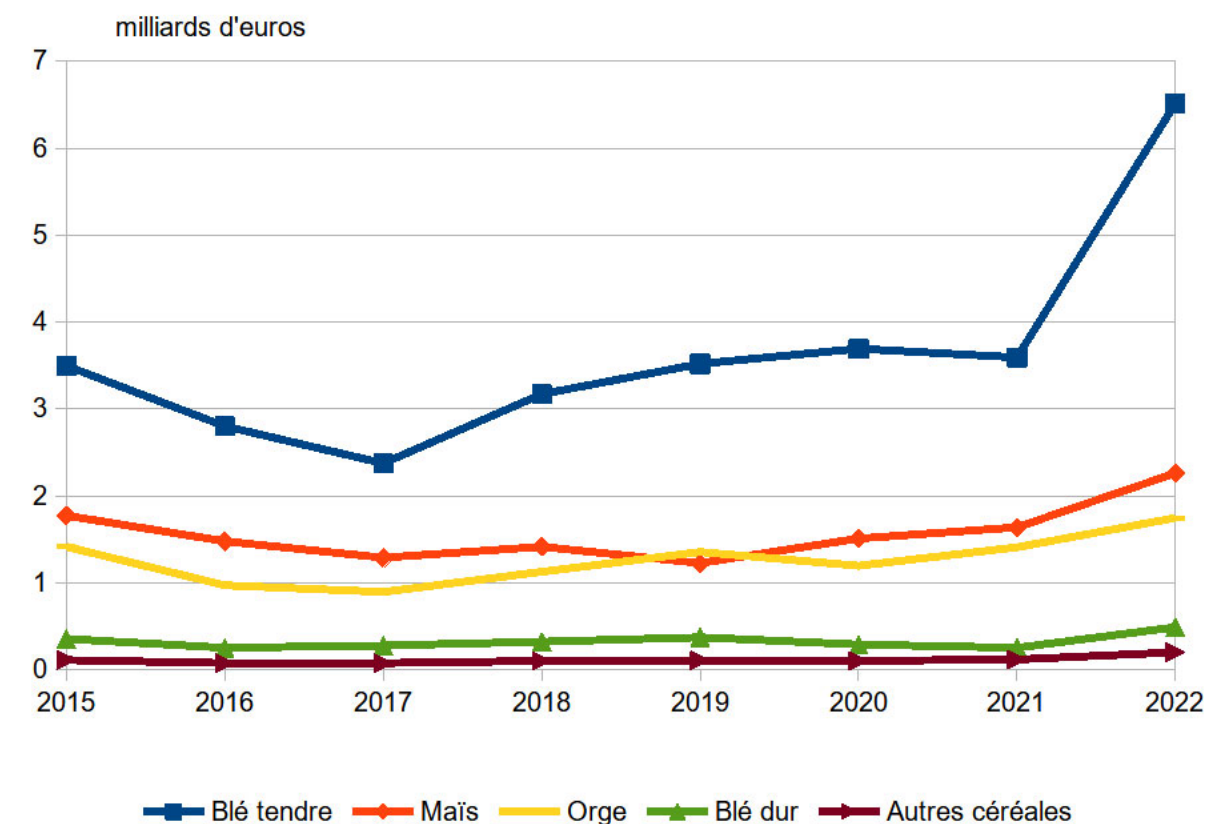
Graphique 21 : Variation du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2022



Souce : Douanes

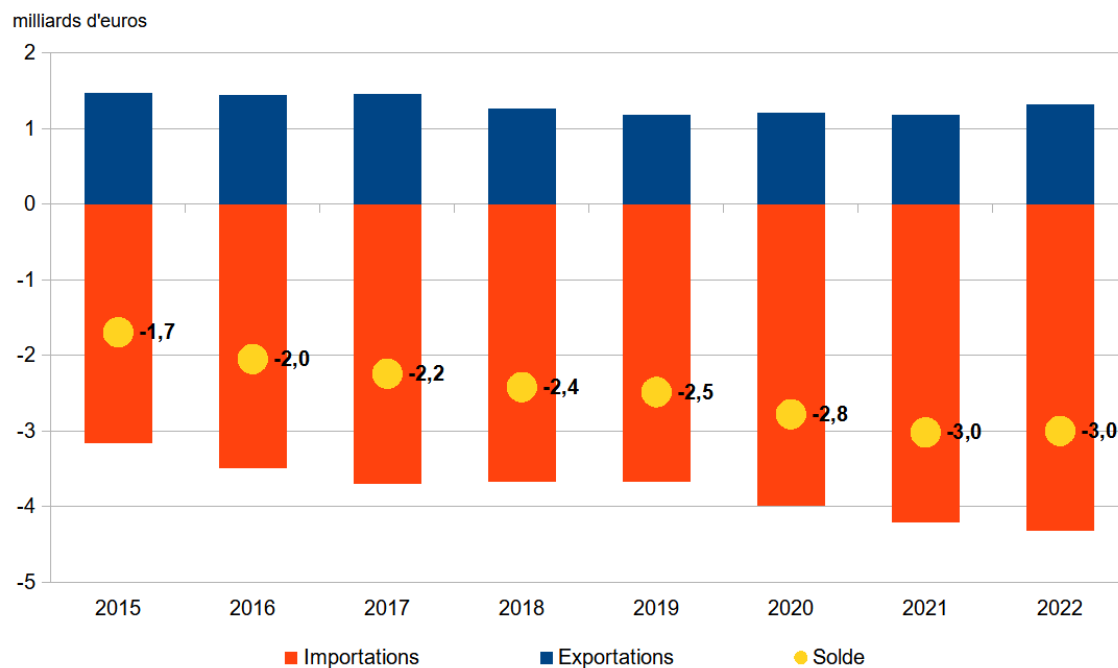
Lecture : En 2022, le solde commercial des fruits s'est amélioré de 18 millions d'euros.

Graphique 22 : Exportations de céréales de 2015 à 2022



Souce : Douanes

Graphique 23 : Les échanges de fruits de 2015 à 2022



Source : Douanes

Comparaisons européennes

En 2022, la valeur de la production de la branche agricole de l'Union européenne augmente de 19,2 %. D'après les comptes économiques de l'agriculture publiés par Eurostat, la production progresse dans l'ensemble des pays de l'Union et atteint ainsi le niveau record de 537 milliards d'euros. Elle est tirée par la hausse des prix (+ 22,9 %), qui s'accélère par rapport à l'année 2021. Les volumes sont en recul modéré (- 3 %).

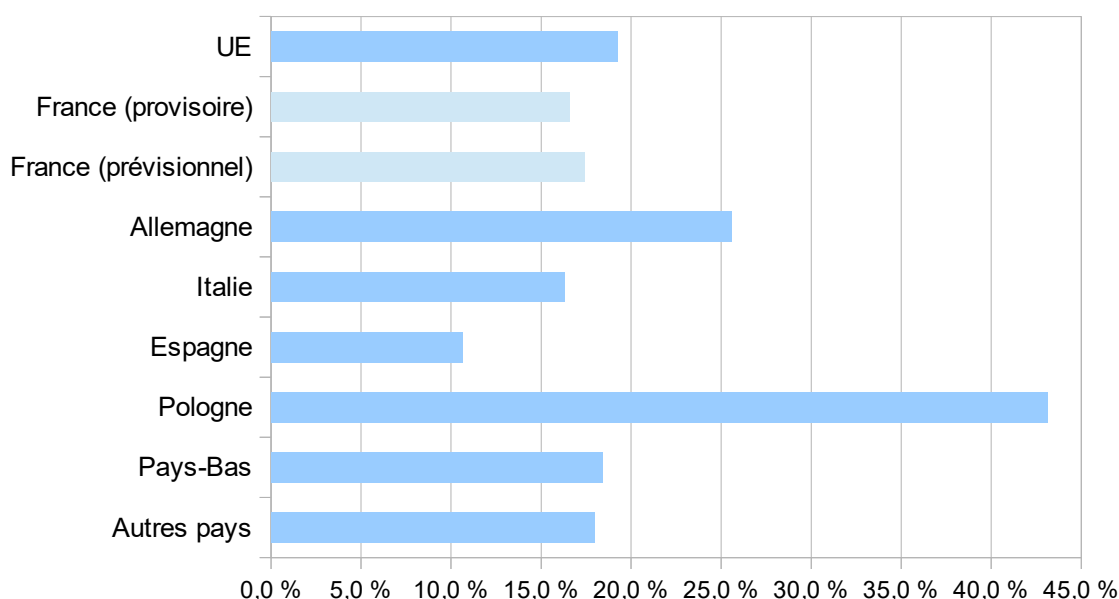
La croissance de la production végétale se poursuit (+ 15,3 % après + 12,6 %). Les hausses de la valeur des productions de céréales et d'oléagineux restent à des niveaux élevés (+ 27,1 % et + 27,7 % respectivement) bien qu'un peu ralenties par rapport à l'année précédente (+ 35,3 % et + 29 %). L'augmentation de la production de légumes est moins sensible (+ 9,3 %) tout comme celle des fruits (+ 1,8 %). La production de pommes de terre repart à la hausse (+ 29,7 %) après les deux mauvaises années précédentes, tandis que celle de vin se redresse aussi (+ 17,4 % après - 5,8%). La progression en valeur de la production animale s'accroît fortement (+ 26,7 % après + 2,9%). Les hausses principales concernent la production de bovins (+ 21,6 % après + 8 %), de volailles (+ 27,3 % après + 5,2 %) et de lait (+ 34,3 % après + 6,5%). La reprise de la production de porcins est soutenue (+ 18,7 % après - 7,4 %) tandis que celle d'œufs bondit (+ 46,4 %).

En 2022, la France reste le premier producteur au sein de l'Union Européenne, avec une production de 96,6 milliards d'euros, soit 18 % de celle de l'UE. Elle est suivie par l'Allemagne (74,5 Md€) et l'Italie (71,2 Md€). L'Espagne se maintient au 4ème rang des pays européens (63,2 Md€).

En France, la production hors subventions de la branche agricole augmente en valeur de 16,6 % d'après l'estimation du compte provisoire. Cette évolution concerne tant les produits végétaux (+ 17,4 %) qu'animaux (+ 17,5 %). Selon les estimations publiées par Eurostat, la production de l'Allemagne est en forte hausse (+ 25,6 %), supérieure en 2022 à celle de l'Italie, dont la progression est moins marquée (+ 16,3 %)⁷. Mais c'est la Pologne qui connaît la croissance de sa production la plus rapide (+ 43,1 %), celle-ci étant portée par les hausses sans précédent des céréales produites (+ 59,1 %) ainsi que des oléagineux (+ 123 %). Elle dépasse ainsi les Pays-Bas. Au final, les quatre grands pays producteurs contribuent pour plus de la moitié à la croissance de la production de l'Union européenne : à hauteur de 3,1 et 3,4 points pour la France et l'Allemagne et de 2,2 et 1,3 points pour l'Italie et l'Espagne.

⁷ Selon les pays, ces estimations sont celles du compte prévisionnel ou du compte provisoire.

Graphique 24 : Evolution de la production en valeur de la branche agricole en 2022 (en%)

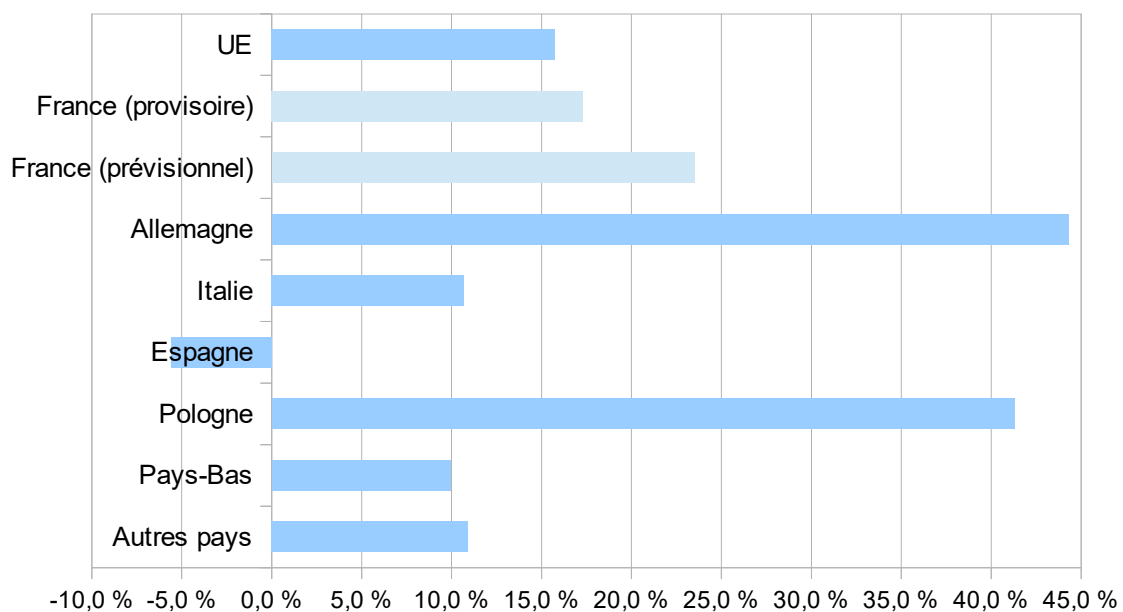


Source :Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2021, mars 2023

Dans l'ensemble de l'UE, les consommations intermédiaires enregistrent une forte progression (+ 21,8% après + 9,2%), sous l'effet en particulier de l'évolution des postes « énergie et lubrifiants » et « engrais et amendements ». Ceux-ci ont augmenté respectivement de 42,5 % et 68 %. L'alimentation animale qui représente 39,3 % des consommations intermédiaires est à nouveau orientée à la hausse (+ 23,6%).

La valeur ajoutée brute pour l'Union européenne s'élève ainsi à 222 milliards d'euros, en augmentation de 15,7 %, soit plus du double de la hausse de l'an passé. Cette amélioration notable est toutefois freinée par la croissance plus rapide des achats de biens intermédiaires que de la production. Cette évolution moyenne recouvre des situations contrastées parmi les principaux pays producteurs. C'est l'Allemagne qui connaît la progression la plus forte de cet indicateur avec la Pologne (respectivement + 44,3 % et + 41,3%). La France conserve sa dynamique de l'année précédente (+ 17,3 % après + 13,9%), tandis que la valeur ajoutée en Italie est en hausse également (+ 10,7%). Seule l'Espagne connaît une évolution à la baisse (-5,6%).

Graphique 25 : Evolution de la valeur ajoutée de la branche agricole en 2022 (en%)



Source :Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2022, mars 2023

Annexes

Compte provisoire de la branche agriculture en 2022

Tableau A1 - 2022 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2021 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2022 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2022 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,4	84,1	0,4	117,5	0,4	98,8
Blé tendre	8,4	95,2	8,0	123,6	9,8	117,7
Maïs	3,8	69,8	2,6	122,3	3,2	85,4
Orge	2,3	99,3	2,3	126,9	2,9	126,0
Autres céréales	0,6	86,4	0,6	130,3	0,7	112,6
CEREALES	15,5	89,0	13,8	124,0	17,1	110,3
Oléagineux	3,4	117,3	4,0	102,2	4,1	119,9
Protéagineux	0,3	79,3	0,2	127,0	0,3	100,7
Tabac	0,0	100,9	0,0	130,1	0,0	131,3
Betteraves industrielles	0,9	91,4	0,9	144,8	1,2	132,4
Autres plantes industrielles	0,7	93,1	0,6	108,0	0,7	100,5
PLANTES INDUSTRIELLES	5,3	107,6	5,7	110,3	6,3	118,6
Maïs fourrage	0,9	77,7	0,7	153,7	1,1	119,4
Autres fourrages	4,6	69,6	3,2	169,5	5,4	118,0
PLANTES FOURRAGERES	5,4	70,9	3,9	166,7	6,4	118,2
Légumes frais	3,2	91,3	2,9	113,9	3,4	104,0
Plantes et fleurs	2,9	97,6	2,9	107,7	3,1	105,2
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	94,3	5,8	110,8	6,4	104,6
POMMES DE TERRE	4,2	91,7	3,9	121,3	4,7	111,2
FRUITS	3,0	120,8	3,7	94,1	3,5	113,7
Vins de champagne	2,2	193,2	4,3	107,4	4,6	207,6
dont vins calmes	1,4	193,2	2,7	112,8	3,0	218,0
dont champagne	0,8	193,3	1,6	98,4	1,6	190,2
Autres vins d'appellation	6,1	117,8	7,2	98,3	7,0	115,8
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	8,3	138,0	11,5	101,7	11,7	140,3
Vins pour eaux de vie AOC	1,3	122,0	1,6	109,5	1,8	133,6
dont vins de distillation	0,3	126,9	0,3	108,4	0,4	137,5
dont cognac	1,0	120,7	1,3	109,8	1,4	132,6
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,2	128,4	1,6	94,2	1,5	120,9
VINS COURANTS	2,6	124,8	3,2	101,9	3,3	127,1
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	50,5	101,7	51,4	115,5	59,4	117,4
Gros bovins	5,8	97,6	5,7	127,0	7,2	123,9
Veaux	1,2	94,9	1,1	115,0	1,3	109,1
Ovins-caprins	0,8	93,5	0,8	106,4	0,8	99,5
Equidés	0,1	152,7	0,2	95,9	0,2	146,5
Porcins	3,2	95,9	3,1	126,2	3,9	121,0
BETAIL	11,1	97,0	10,8	123,6	13,3	119,9
Volailles	3,3	85,6	2,9	118,6	3,4	101,5
Œufs	1,5	100,6	1,5	168,0	2,5	169,0
PRODUITS AVICOLES	4,8	90,2	4,3	135,5	5,9	122,2
Lait et produits laitiers	10,3	95,4	9,8	118,8	11,6	113,4
dont lait	9,8	95,2	9,3	119,1	11,1	113,4
dont produits laitiers	0,5	100,7	0,5	112,3	0,5	113,1
Autres produits de l'élevage	0,6	101,4	0,7	106,4	0,7	107,9
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,9	95,8	10,5	118,0	12,3	113,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,9	95,3	25,6	123,3	31,6	117,5

TOTAL DES BIENS AGRICOLES	77,4	99,5	77,0	118,1	90,9	117,5
Activités principales de travaux agricoles	5,0	98,4	4,9	105,2	5,2	103,6
Activités secondaires de services	0,2	95,8	0,2	103,9	0,2	99,6
PRODUCTION DE SERVICES	5,2	98,3	5,1	105,2	5,4	103,4
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	82,6	99,4	82,1	117,3	96,3	116,6
dont production des activités secondaires	2,5	139,4	3,5	104,6	3,7	145,8

Tableau A2 - 2022 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Blé dur	6	84,1	5,1	118,9	6	100,0
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	2	102,2	1,8	100,0	2	102,2
CEREALES	8	97,0	7,7	103,6	8	100,5
Oléagineux	5	85,1	4,5	116,4	5	99,1
Protéagineux	58	79,3	45,7	124,8	57	98,9
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74	115,8	85,7	100,3	86	116,1
PLANTES INDUSTRIELLES	137	99,3	135,9	109,0	148	108,2
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	14	91,3	12,6	110,1	14	100,6
Plantes et fleurs	2	101,8	1,6	97,1	2	98,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	15	92,4	14,2	108,6	15	100,4
POMMES DE TERRE	2	76,4	1,3	130,7	2	99,8
FRUITS	146	99,9	145,8	101,1	147	101,0
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	308	99,0	304,9	105,2	321	104,2
Gros bovins	608	97,6	593,7	101,2	601	98,8
Veaux						
Ovins-caprins	124	93,5	116,0	105,9	123	99,1
Équidés						
porcins	4	99,8	3,8	100,0	4	99,8
BETAIL	736	96,9	713,6	102,0	728	98,8
Volailles	8	103,7	8,2	100,0	8	103,7
Oeufs	0	100,0	0,3	100,0	0	100,0
PRODUITS AVICOLES	8	103,6	8,5	100,0	8	103,6
Lait et produits laitiers	87	84,9	74,1	117,9	87	100,0
dont lait	87	84,9	74,1	117,9	87	100,0
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0	100,0	0,3	100,0	0	100,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	88	84,6	74,1	118,2	88	100,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	832	95,7	796,2	103,5	824	99,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 140	96,6	1101,1	103,9	1 144	100,4
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 140	96,6	1101,1	103,9	1 144	100,4
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2022 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Blé dur	0,4	84,1	0,4	117,5	0,4	98,8
Blé tendre	8,4	95,2	8,0	123,6	9,8	117,7
Maïs	3,8	69,8	2,6	122,3	3,2	85,4
Orge	2,3	99,3	2,3	126,9	2,9	126,0
Autres céréales	0,6	86,4	0,6	130,2	0,7	112,5
CEREALES	15,5	89,0	13,8	124,0	17,1	110,3
Oléagineux	3,4	117,2	4,0	102,2	4,1	119,8
Protéagineux	0,3	79,3	0,3	126,6	0,3	100,4
Tabac	0,0	100,9	0,0	130,1	0,0	131,3
Betteraves industrielles	0,9	91,4	0,9	144,8	1,2	132,4
Autres plantes industrielles	0,8	95,3	0,7	107,1	0,8	102,0
PLANTES INDUSTRIELLES	5,4	107,4	5,8	110,2	6,4	118,4
Maïs fourrage	0,9	77,7	0,7	153,7	1,1	119,4
Autres fourrages	4,6	69,6	3,2	169,5	5,4	118,0
PLANTES FOURRAGERES	5,4	70,9	3,9	166,7	6,4	118,2
Légumes frais	3,2	91,3	3,0	113,9	3,4	104,0
Plantes et fleurs	2,9	97,6	2,9	107,7	3,1	105,2
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	94,3	5,8	110,8	6,5	104,6
POMMES DE TERRE	4,2	91,7	3,9	121,3	4,7	111,2
FRUITS	3,2	119,8	3,8	94,4	3,6	113,1
Vins de champagne	2,2	193,2	4,3	107,4	4,6	207,6
dont vins calmes	1,4	193,2	2,7	112,8	3,0	218,0
dont champagne	0,8	193,3	1,6	98,4	1,6	190,2
Autres vins d'appellation	6,1	117,8	7,2	98,3	7,0	115,8
VINS DE QUALITE	8,3	138,0	11,5	101,7	11,7	140,3
Vins pour eaux de vie AOC	1,3	122,0	1,6	109,5	1,8	133,6
dont vins de distillation	0,3	126,9	0,3	108,4	0,4	137,5
dont cognac	1,0	120,7	1,3	109,8	1,4	132,6
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,2	128,4	1,6	94,2	1,5	120,9
VINS COURANTS	2,6	124,8	3,2	101,9	3,3	127,1
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	50,9	101,7	51,7	115,4	59,7	117,3
Gros bovins	6,4	97,6	6,3	124,5	7,8	121,5
Veaux	1,2	94,9	1,1	115,0	1,3	109,1
Ovins-caprins	1,0	93,5	0,9	106,3	1,0	99,5
Équidés	0,1	152,7	0,2	95,9	0,2	146,5
Porcins	3,2	95,9	3,1	126,2	3,9	121,0
BETAIL	11,9	97,0	11,5	122,2	14,1	118,6
Volailles	3,3	85,6	2,9	118,6	3,4	101,6
Œufs	1,5	100,6	1,5	168,0	2,5	169,0
PRODUITS AVICOLES	4,8	90,2	4,4	135,4	5,9	122,2
Lait et produits laitiers	10,4	95,3	9,9	118,8	11,7	113,2
dont lait	9,9	95,1	9,4	119,1	11,2	113,2
dont produits laitiers	0,5	100,7	0,5	112,3	0,5	113,1
Autres produits de l'élevage	0,7	101,4	0,7	106,4	0,7	107,9
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	11,0	95,7	10,5	118,0	12,4	112,9
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	27,7	95,3	26,4	122,7	32,4	117,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	78,5	99,4	78,1	117,9	92,0	117,2
Activités principales de travaux agricoles	5,0	98,4	4,9	105,2	5,2	103,6
Activités secondaires de services	0,2	95,8	0,2	103,9	0,2	99,6
PRODUCTION DE SERVICES	5,2	98,3	5,1	105,2	5,4	103,4
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	83,7	99,4	83,2	117,1	97,4	116,4
dont production des activités secondaires	2,5	139,4	3,5	104,6	3,7	145,8

Tableau A4 – 2022 : Consommations intermédiaires

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Semences et plants	2 631	98,4	2 588	103,1	2 669	101,4
Énergie et lubrifiants	4 236	96,0	4 067	140,6	5 718	135,0
Engrais et amendements	3 674	87,1	3 199	179,7	5 748	156,4
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 762	99,7	2 755	101,9	2 807	101,7
Dépenses vétérinaires	1 435	96,8	1 388	104,1	1 446	100,8
Aliments pour animaux	16 190	89,3	14 462	133,8	19 350	119,5
<i>dont : intraconsommés</i>	7 269	84,3	6 130	146,3	8 966	123,3
<i>achetés en dehors de la branche</i>	8 921	93,4	8 332	124,6	10 384	116,4
Entretien du matériel	4 130	99,5	4 108	105,9	4 350	105,3
Entretien des bâtiments	389	100,0	389	105,2	409	105,2
Services de travaux agricoles	5 012	98,4	4 933	105,2	5 190	103,6
Autres biens et services	7 766	100,7	7 820	103,4	8 090	104,2
<i>dont : SIFIM</i>	718	100,9	725	73,5	533	74,2
Total	48 223	94,8	45 709	122,0	55 776	115,7

Tableau A5 - 2022 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
Production	83,7	116,4	97,4
(-) Consommations intermédiaires	48,2	115,7	55,8
(=) Valeur ajoutée brute	35,5	117,3	41,6

Tableau A6 - 2022 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
Valeur ajoutée brute	35,5	117,3	41,6
(+) Subventions d'exploitation	9,0	91,5	8,2
(-) Autres impôts sur la production	1,7	107,2	1,8
Impôts fonciers	1,0	102,4	1,0
Autres	0,7	113,8	0,8
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	42,8	112,3	48,1
(-) Rémunération des salariés	8,2	103,1	8,5
Salaires	6,9	103,1	7,2
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,3	103,3	1,3
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	34,6	114,4	39,6

Tableau A7 - 2022 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	34,6	114,4	39,6
(-)	Intérêts ¹	0,4	142,7	0,5
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,0	98,7	1,0
(-)	Charges locatives nettes ²	2,5	103,9	2,6
(=)	Résultat brut de la branche agricole	31,7	114,9	36,4

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2022 : Indicateurs de résultat brut

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2021/ 2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	12,3	9,1
par actif	12,8	9,6
Résultat de la branche agricole	14,9	11,7
par actif non salarié	17,3	14,0
Évolution du prix du PIB	2,9	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-0,5	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-2,0	

* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2022 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
Consommation de capital fixe	11,6	107,1	12,4

Tableau A10 - 2022 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2021/ 2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	14,2	11,0
par actif	14,8	11,5
Résultat de la branche agricole	19,5	16,1
par actif non salarié	21,9	18,4

Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2021
Tableau A1 - 2021 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2020 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2021 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2021 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	120,1	0,3	142,3	0,4	171,0
Blé tendre	5,3	121,1	6,4	131,4	8,4	159,2
Maïs	2,5	114,0	2,9	130,5	3,8	148,7
Orge	1,6	110,2	1,7	134,6	2,3	148,3
Autres céréales	0,4	125,6	0,5	127,9	0,6	160,6
CEREALES	10,0	117,8	11,8	131,8	15,5	155,2
Oléagineux	2,2	107,0	2,4	144,1	3,4	154,1
Protéagineux	0,2	113,2	0,2	127,3	0,3	144,0
Tabac	0,0	94,5	0,0	99,4	0,0	93,9
Betteraves industrielles	0,6	123,3	0,8	118,4	0,9	146,0
Autres plantes industrielles	0,7	99,4	0,7	100,4	0,7	99,8
PLANTES INDUSTRIELLES	3,7	108,7	4,1	130,8	5,3	142,1
Mais fourrage	1,0	112,3	1,1	81,9	0,9	92,0
Autres fourrages	4,4	113,1	5,0	90,5	4,6	102,4
PLANTES FOURRAGERES	5,4	113,0	6,1	89,0	5,4	100,5
Légumes frais	3,4	97,5	3,3	97,6	3,2	95,2
Plantes et fleurs	2,8	100,9	2,9	102,8	2,9	103,7
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	99,0	6,2	100,0	6,2	99,1
POMMES DE TERRE	3,8	98,0	3,7	115,0	4,2	112,7
FRUITS	3,3	82,8	2,7	111,4	3,0	92,3
Vins de champagne	2,2	98,0	2,2	101,4	2,2	99,4
dont vins calmes	1,6	84,3	1,4	102,1	1,4	86,1
dont champagne	0,6	133,2	0,8	100,4	0,8	133,7
Autres vins d'appellation	6,5	80,1	5,2	117,1	6,1	93,8
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	8,7	84,7	7,4	112,5	8,3	95,2
Vins pour eaux de vie AOC	1,6	80,7	1,3	102,1	1,3	82,4
dont vins de distillation	0,3	84,6	0,3	107,1	0,3	90,6
dont cognac	1,3	79,8	1,0	100,9	1,0	80,5
Autres vins de distillation	0,0	98,0	0,0	100,0	0,0	98,0
Vins de table et de pays	1,6	72,9	1,2	104,0	1,2	75,8
VINS COURANTS	3,3	77,0	2,5	103,0	2,6	79,3
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	44,4	100,0	44,4	113,9	50,5	113,9
Gros bovins	5,6	97,0	5,5	106,3	5,8	103,1
Veaux	1,1	99,2	1,1	106,8	1,2	106,0
Ovins-caprins	0,8	98,6	0,8	110,0	0,8	108,5
Equidés	0,1	159,8	0,2	65,1	0,1	103,9
Porcins	3,4	97,3	3,3	95,6	3,2	93,0
BETAIL	11,0	98,0	10,8	102,7	11,1	100,7
Volailles	3,2	97,4	3,1	106,5	3,3	103,7
Œufs	1,3	103,2	1,4	106,1	1,5	109,6
PRODUITS AVICOLES	4,6	99,1	4,5	106,4	4,8	105,4
Lait et produits laitiers	10,0	98,5	9,9	104,0	10,3	102,4
dont lait	9,6	98,3	9,4	104,1	9,8	102,3
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	102,9	0,5	105,6
Autres produits de l'élevage	0,7	86,5	0,6	104,1	0,6	90,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,7	97,7	10,5	104,0	10,9	101,6
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,4	98,1	25,8	103,9	26,9	101,9
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	70,7	99,3	70,2	110,2	77,4	109,4
Activités principales de travaux agricoles	5,0	97,2	4,9	102,4	5,0	99,6
Activités secondaires de services	0,2	98,6	0,2	102,6	0,2	101,1
PRODUCTION DE SERVICES	5,2	97,2	5,1	102,4	5,2	99,6
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	75,9	99,2	75,3	109,7	82,6	108,8
dont production des activités secondaires	2,5	98,3	2,5	101,2	2,5	99,4

Tableau A2 - 2021 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Blé dur	6	120,1	7,3	84,1	6	101,0
Blé tendre						
Maïs	1,0	0,0				0,0
Orge						
Autres céréales	0,4	406,9	1,8	100,0	1,8	406,9
CEREALES	8	121,0	9,1	87,2	8	105,5
Oléagineux	5	108,7	5,8	91,6	5	99,5
Protéagineux	58	113,2	65,1	88,5	58	100,1
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74	99,4	73,6	100,4	74	99,8
PLANTES INDUSTRIELLES	137	105,6	144,6	94,7	137	99,9
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	13	97,5	12,4	111,2	14	108,4
Plantes et fleurs	1	100,0	1,1	145,5	2	145,5
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	14	97,7	13,5	114,0	15	111,4
POMMES DE TERRE	2	120,5	2,6	66,6	2	80,3
FRUITS	145	103,6	150,4	97,0	146	100,5
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	306	104,7	320,2	96,2	308	100,7
Gros bovins	606	96,9	587,7	103,5	608	100,3
Veaux						
Ovins-caprins	124	98,6	122,3	101,5	124	100,0
Équidés						
porcins	3	104,2	3,6	107,4	4	111,9
BETAIL	734	97,2	713,6	103,2	736	100,3
Volailles	8	106,7	8,3	95,3	8	101,7
Oeufs	0	79,2	0,3	100,0	0	79,2
PRODUITS AVICOLES	8	105,4	8,6	95,5	8	100,6
Lait et produits laitiers	87	96,2	84,1	103,8	87	99,8
dont lait	87	96,2	84,1	103,8	87	99,8
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,3	116,2	0,3	86,1	0,3	100,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	88	95,9	84,1	104,1	88	99,8
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	830	97,2	806,3	103,2	832	100,3
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 135	99,2	1126,5	101,2	1 140	100,4
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 135	99,2	1126,5	101,2	1 140	100,4
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2021 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Blé dur	0,3	120,1	0,3	141,0	0,4	169,4
Blé tendre	5,3	121,1	6,4	131,4	8,4	159,2
Maïs	2,5	113,9	2,9	130,5	3,8	148,6
Orge	1,6	110,2	1,7	134,6	2,3	148,3
Autres céréales	0,4	125,9	0,5	127,8	0,6	160,9
CEREALES	10,0	117,8	11,8	131,7	15,5	155,2
Oléagineux	2,2	107,0	2,4	144,0	3,4	154,0
Protéagineux	0,2	113,2	0,3	118,3	0,3	133,9
Tabac	0,0	94,5	0,0	99,4	0,0	93,9
Betteraves industrielles	0,6	123,3	0,8	118,4	0,9	146,0
Autres plantes industrielles	0,8	99,4	0,8	100,4	0,8	99,8
PLANTES INDUSTRIELLES	3,9	108,6	4,2	129,5	5,4	140,6
Maïs fourrage	1,0	112,3	1,1	81,9	0,9	92,0
Autres fourrages	4,4	113,1	5,0	90,5	4,6	102,4
PLANTES FOURRAGERES	5,4	113,0	6,1	89,0	5,4	100,5
Légumes frais	3,4	97,5	3,3	97,7	3,2	95,2
Plantes et fleurs	2,8	100,9	2,9	102,8	2,9	103,7
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	99,0	6,2	100,1	6,2	99,1
POMMES DE TERRE	3,8	98,0	3,7	115,0	4,2	112,7
FRUITS	3,4	83,7	2,9	110,7	3,2	92,7
Vins de champagne	2,2	98,0	2,2	101,4	2,2	99,4
dont vins calmes	1,6	84,3	1,4	102,1	1,4	86,1
dont champagne	0,6	133,2	0,8	100,4	0,8	133,7
Autres vins d'appellation	6,5	80,1	5,2	117,1	6,1	93,8
VINS DE QUALITE	8,7	84,7	7,4	112,5	8,3	95,2
Vins pour eaux de vie AOC	1,6	80,7	1,3	102,1	1,3	82,4
dont vins de distillation	0,3	84,6	0,3	107,1	0,3	90,6
dont cognac	1,3	79,8	1,0	100,9	1,0	80,5
Autres vins de distillation	0,0	98,0	0,0	100,0	0,0	98,0
Vins de table et de pays	1,6	72,9	1,2	104,0	1,2	75,8
VINS COURANTS	3,3	77,0	2,5	103,0	2,6	79,3
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	44,7	100,1	44,7	113,8	50,9	113,9
Gros bovins	6,2	97,0	6,0	106,1	6,4	102,9
Veaux	1,1	99,2	1,1	106,8	1,2	106,0
Ovins-caprins	0,9	98,6	0,9	108,8	1,0	107,3
Équidés	0,1	159,8	0,2	65,1	0,1	103,9
Porcins	3,4	97,3	3,3	95,6	3,2	93,0
BETAIL	11,8	97,9	11,5	102,8	11,9	100,6
Volailles	3,2	97,4	3,1	106,4	3,3	103,7
Œufs	1,3	103,2	1,4	106,1	1,5	109,6
PRODUITS AVICOLES	4,6	99,1	4,5	106,3	4,8	105,4
Lait et produits laitiers	10,1	98,5	10,0	104,0	10,4	102,4
dont lait	9,7	98,3	9,5	104,1	9,9	102,3
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	102,9	0,5	105,6
Autres produits de l'élevage	0,7	86,5	0,6	104,1	0,7	90,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,8	97,7	10,6	104,0	11,0	101,6
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	27,2	98,0	26,7	103,9	27,7	101,8
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	71,9	99,3	71,3	110,1	78,5	109,3
Activités principales de travaux agricoles	5,0	97,2	4,9	102,4	5,0	99,6
Activités secondaires de services	0,2	98,6	0,2	102,6	0,2	101,1
PRODUCTION DE SERVICES	5,2	97,2	5,1	102,4	5,2	99,6
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	77,1	99,2	76,4	109,6	83,7	108,6
dont production des activités secondaires	2,5	98,3	2,5	101,2	2,5	99,4

Tableau A4 – 2021 : Consommations intermédiaires

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Semences et plants	2 700	104,1	2 809	93,7	2 631	97,5
Énergie et lubrifiants	3 715	96,3	3 577	118,4	4 236	114,0
Engrais et amendements	3 660	101,4	3 711	99,0	3 674	100,4
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 743	101,4	2 782	99,3	2 762	100,7
Dépenses vétérinaires	1 445	98,0	1 415	101,4	1 435	99,3
Aliments pour animaux	14 953	104,8	15 664	103,4	16 190	108,3
dont : intraconsommés	6 890	111,4	7 678	94,7	7 269	105,5
achetés en dehors de la branche	8 063	99,0	7 986	111,7	8 921	110,6
Entretien du matériel	3 885	103,5	4 021	102,7	4 130	106,3
Entretien des bâtiments	390	96,6	376	103,4	389	99,9
Services de travaux agricoles	5 034	97,2	4 892	102,4	5 012	99,6
Autres biens et services	7 495	102,6	7 689	101,0	7 766	103,6
dont : SIFIM	717	102,7	737	97,5	718	100,2
Total	46 018	102,0	46 936	102,7	48 223	104,8

Tableau A5 - 2021 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
Production	77,1	108,6	83,7
(-) Consommations intermédiaires	46,0	104,8	48,2
(=) Valeur ajoutée brute	31,0	114,4	35,5

Tableau A6 - 2021 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
Valeur ajoutée brute	31,0	114,4	35,5
(+) Subventions d'exploitation	8,1	111,2	9,0
(-) Autres impôts sur la production	1,6	105,6	1,7
Impôts fonciers	0,9	106,0	1,0
Autres	0,7	105,2	0,7
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	37,6	114,0	42,8
(-) Rémunération des salariés	7,8	105,1	8,2
Salaires	6,7	104,3	6,9
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,2	109,4	1,3
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	29,7	116,4	34,6

Tableau A7 - 2021 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	29,7	116,4	34,6
(-)	Intérêts ¹	0,4	90,7	0,4
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,1	97,1	1,0
(-)	Charges locatives nettes ²	2,5	101,7	2,5
(=)	Résultat brut de la branche agricole	26,8	118,2	31,7

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2021 : Indicateurs de résultat brut

A8 -	Évolution 2021/ 2020 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	14,0	12,6
par actif	14,5	13,1
Résultat de la branche agricole	18,2	16,7
par actif non salarié	20,4	18,9
Évolution du prix du PIB	1,3	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-0,4	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-1,8	

* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2021 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

A9 -	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
Consommation de capital fixe	10,9	106,2	11,6

Tableau A10 - 2021 : Indicateurs de résultat net

A10 -	Évolution 2021/ 2020 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	17,3	15,8
par actif	17,7	16,3
Résultat de la branche agricole	26,4	24,8
par actif non salarié	28,8	27,2

Compte définitif de la branche agriculture en 2020

Tableau A1 - 2020 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2019 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Valeur 2020 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2020 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	81,3	0,2	111,1	0,3	90,3
Blé tendre	6,3	74,0	4,7	112,5	5,3	83,2
Maïs	2,1	102,3	2,1	118,7	2,5	121,5
Orge	1,8	75,8	1,4	110,6	1,6	83,8
Autres céréales	0,4	88,1	0,4	111,1	0,4	97,8
CEREALES	10,9	80,4	8,8	113,6	10,0	91,3
Oléagineux	1,9	102,7	2,0	112,0	2,2	115,0
Protéagineux	0,2	88,1	0,2	116,6	0,2	102,7
Tabac	0,0	66,1	0,0	100,7	0,0	66,6
Betteraves industrielles	0,7	77,1	0,6	115,0	0,6	88,7
Autres plantes industrielles	0,7	97,4	0,6	104,9	0,7	102,2
PLANTES INDUSTRIELLES	3,5	95,5	3,3	111,3	3,7	106,3
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	101,7	4,6	96,2	4,4	97,9
PLANTES FOURRAGERES	5,5	101,6	5,6	96,4	5,4	98,0
Légumes frais	3,3	96,5	3,2	106,9	3,4	103,2
Plantes et fleurs	2,9	99,0	2,8	100,0	2,8	99,0
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,1	97,7	6,0	103,7	6,2	101,2
POMMES DE TERRE	4,0	103,6	4,1	91,1	3,8	94,5
FRUITS	3,1	94,6	3,0	110,7	3,3	104,7
Vins de champagne	2,6	82,1	2,2	103,2	2,2	84,7
dont vins calmes	2,0	79,8	1,6	101,5	1,6	80,9
dont champagne	0,6	89,2	0,6	107,9	0,6	96,3
Autres vins d'appellation	6,7	101,1	6,8	95,4	6,5	96,4
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	9,4	95,7	9,0	97,2	8,7	93,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	128,7	1,6	98,9	1,6	127,3
dont vins de distillation	0,3	116,6	0,3	98,9	0,3	115,3
dont cognac	1,0	131,9	1,3	98,9	1,3	130,5
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,7	1,6	112,7
VINS COURANTS	2,7	120,7	3,3	98,8	3,3	119,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	45,3	95,1	43,1	102,9	44,4	97,9
Gros bovins	5,6	100,3	5,7	99,5	5,6	99,8
Veaux	1,2	97,0	1,1	98,7	1,1	95,7
Ovins-caprins	0,7	101,8	0,7	106,4	0,8	108,2
Equidés	0,1	75,6	0,1	163,3	0,1	123,5
Porcins	3,6	101,4	3,6	95,1	3,4	96,4
BETAIL	11,1	100,2	11,2	98,8	11,0	99,1
Volailles	3,3	97,4	3,2	99,4	3,2	96,8
Œufs	1,4	103,1	1,4	93,2	1,3	96,1
PRODUITS AVICOLES	4,7	99,1	4,7	97,5	4,6	96,6
Lait et produits laitiers	10,0	101,0	10,1	99,3	10,0	100,3
dont lait	9,6	100,9	9,7	99,3	9,6	100,2
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	101,2	0,4	103,9
Autres produits de l'élevage	0,6	110,6	0,7	100,4	0,7	111,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,6	101,6	10,8	99,4	10,7	101,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,5	100,6	26,7	98,8	26,4	99,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	71,8	97,1	69,8	101,4	70,7	98,4
Activités principales de travaux agricoles	4,9	103,0	5,0	100,0	5,0	103,0
Activités secondaires de services	0,2	78,1	0,2	99,8	0,2	78,0
PRODUCTION DE SERVICES	5,1	101,9	5,2	100,0	5,2	101,9
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	76,9	97,4	75,0	101,3	75,9	98,7
dont production des activités secondaires	2,3	109,1	2,5	101,4	2,5	110,7

Tableau A2 - 2020 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	6,0	81,3	4,9	124,5	6	101,2
Blé tendre						
Maïs	1,0	0,0			1,0	100,0
Orge						
Autres céréales	0,4	100,0	0,4	100,0	0,4	100,0
CEREALES	7,4	71,4	5,3	141,3	8	100,9
Oléagineux	5,4	94,6	5,1	105,0	5	99,4
Protéagineux	57,3	88,1	50,5	113,9	58	100,4
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,1	92,4	68,4	108,2	74	100,0
PLANTES INDUSTRIELLES	136,8	90,7	124,1	110,4	137	100,1
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	12,7	96,5	12,3	103,2	13	99,5
Plantes et fleurs	1,3	76,7	1,0	107,0	1	82,1
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	14,1	94,6	13,3	103,4	14	97,9
POMMES DE TERRE	2,2	91,9	2,0	107,3	2	98,6
FRUITS	148,2	93,1	138,0	105,3	145	98,0
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	308,7	91,6	282,7	108,1	306	99,0
Gros bovins	614,4	100,3	616,6	98,3	606	98,7
Veaux						
Ovins-caprins	125,4	101,8	127,7	97,2	124	98,9
Équidés						
porcins	3,2	94,2	3,0	115,6	3	108,9
BETAIL	743,0	100,6	747,2	98,2	734	98,8
Volailles	7,0	100,1	7,0	110,8	8	111,0
Oeufs	0,4	100,0	0,4	100,0	0	100,0
PRODUITS AVICOLES	7,4	100,1	7,4	110,2	8	110,4
Lait et produits laitiers	88,2	99,3	87,6	99,9	87	99,2
dont lait	88,2	99,3	87,6	99,9	87	99,2
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	1,0	32,6	0,3	75,9	0,3	24,8
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	88,2	99,3	87,6	100,2	88	99,5
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	838,6	100,4	842,2	98,5	830	98,9
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 147,3	98,0	1124,8	100,9	1 135	99,0
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 147,3	98,0	1124,8	100,9	1 135	99,0
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2020 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	0,3	81,3	0,2	111,4	0,3	90,5
Blé tendre	6,3	74,0	4,7	112,5	5,3	83,2
Maïs	2,1	102,3	2,1	118,8	2,5	121,5
Orge	1,8	75,8	1,4	110,6	1,6	83,8
Autres céréales	0,4	88,1	0,4	111,0	0,4	97,8
CEREALES	10,9	80,4	8,8	113,6	10,0	91,3
Oléagineux	1,9	102,7	2,0	112,0	2,2	115,0
Protéagineux	0,2	88,1	0,2	115,9	0,2	102,2
Tabac	0,0	66,1	0,0	100,7	0,0	66,6
Betteraves industrielles	0,7	77,1	0,6	115,0	0,6	88,7
Autres plantes industrielles	0,7	96,9	0,7	105,2	0,8	102,0
PLANTES INDUSTRIELLES	3,6	95,3	3,5	111,3	3,9	106,1
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	101,7	4,6	96,2	4,4	97,9
PLANTES FOURRAGERES	5,5	101,6	5,6	96,4	5,4	98,0
Légumes frais	3,3	96,5	3,2	106,9	3,4	103,1
Plantes et fleurs	2,9	99,0	2,8	100,0	2,8	99,0
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	97,7	6,0	103,7	6,2	101,2
POMMES DE TERRE	4,0	103,6	4,1	91,1	3,8	94,5
FRUITS	3,3	94,5	3,1	110,5	3,4	104,4
Vins de champagne	2,6	82,1	2,2	103,2	2,2	84,7
dont vins calmes	2,0	79,8	1,6	101,5	1,6	80,9
dont champagne	0,6	89,2	0,6	107,9	0,6	96,3
Autres vins d'appellation	6,7	101,1	6,8	95,4	6,5	96,4
VINS DE QUALITE	9,4	95,7	9,0	97,2	8,7	93,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	128,7	1,6	98,9	1,6	127,3
dont vins de distillation	0,3	116,6	0,3	98,9	0,3	115,3
dont cognac	1,0	131,9	1,3	98,9	1,3	130,5
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,7	1,6	112,7
VINS COURANTS	2,7	120,7	3,3	98,8	3,3	119,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	45,6	95,1	43,4	103,0	44,7	97,9
Gros bovins	6,3	100,3	6,3	99,4	6,2	99,7
Veaux	1,2	97,0	1,1	98,7	1,1	95,7
Ovins-caprins	0,8	101,8	0,9	105,0	0,9	106,8
Équidés	0,1	75,6	0,1	163,3	0,1	123,5
Porcins	3,6	101,4	3,6	95,1	3,4	96,5
BETAIL	11,9	100,2	11,9	98,8	11,8	99,0
Volailles	3,3	97,4	3,2	99,4	3,2	96,9
Œufs	1,4	103,1	1,4	93,2	1,3	96,1
PRODUITS AVICOLES	4,7	99,1	4,7	97,5	4,6	96,6
Lait et produits laitiers	10,1	101,0	10,2	99,4	10,1	100,3
dont lait	9,7	100,9	9,7	99,3	9,7	100,2
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	101,2	0,4	103,9
Autres produits de l'élevage	0,7	110,5	0,7	100,4	0,7	110,9
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,7	101,6	10,9	99,4	10,8	101,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	27,4	100,6	27,5	98,8	27,2	99,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	73,0	97,1	70,9	101,4	71,9	98,4
Activités principales de travaux agricoles	4,9	103,0	5,0	100,0	5,0	103,0
Activités secondaires de services	0,2	78,1	0,2	99,8	0,2	78,0
PRODUCTION DE SERVICES	5,1	101,9	5,2	100,0	5,2	101,9
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	78,1	97,4	76,1	101,3	77,1	98,7
dont production des activités secondaires	2,3	109,1	2,5	101,4	2,5	110,7

Tableau A4 – 2020 : Consommations intermédiaires

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Semences et plants	2 589	103,8	2 689	100,4	2 700	104,3
Énergie et lubrifiants	4 122	103,4	4 260	87,2	3 715	90,1
Engrais et amendements	3 738	101,0	3 777	96,9	3 660	97,9
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 970	95,6	2 841	96,6	2 743	92,4
Dépenses vétérinaires	1 441	97,9	1 410	102,5	1 445	100,3
Aliments pour animaux	15 163	99,4	15 071	99,2	14 953	98,6
<i>dont : intraconsommés</i>	7 028	100,4	7 055	97,7	6 890	98,0
<i>achetés en dehors de la branche</i>	8 136	98,5	8 016	100,6	8 063	99,1
Entretien du matériel	3 817	98,7	3 766	103,2	3 885	101,8
Entretien des bâtiments	350	109,5	384	101,5	390	111,2
Services de travaux agricoles	4 889	103,0	5 034	100,0	5 034	103,0
Autres biens et services	7 359	101,7	7 484	100,1	7 495	101,8
<i>dont : SIFIM</i>	703	100,4	706	101,7	717	102,0
Total	46 438	100,6	46 715	98,5	46 018	99,1

Tableau A5 - 2020 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Production	78,1	98,7	77,1
(-) Consommations intermédiaires	46,4	99,1	46,0
(=) Valeur ajoutée brute	31,7	98,0	31,0

Tableau A6 - 2020 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Valeur ajoutée brute	31,7	98,0	31,0
(+) Subventions d'exploitation	8,3	98,0	8,1
(-) Autres impôts sur la production	1,7	94,8	1,6
Impôts fonciers	1,0	92,6	0,9
Autres	0,7	98,0	0,7
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	38,3	98,2	37,6
(-) Rémunération des salariés	8,1	96,2	7,8
Salaires	6,9	96,7	6,7
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,3	93,7	1,2
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,1	98,7	29,7

Tableau A7 - 2020 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,1	98,7	29,7
(-)	Intérêts ¹	0,5	86,9	0,4
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,1	96,4	1,1
(-)	Charges locatives nettes ²	2,4	102,4	2,5
(=)	Résultat brut de la branche agricole	27,2	98,6	26,8

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2020 : Indicateurs de résultat brut

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-1,8	-4,3
par actif	1,6	-1,0
Résultat de la branche agricole	-1,4	-3,9
par actif non salarié	2,7	0,1
Évolution du prix du PIB	2,6	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-3,4	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-4,0	

* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A9 - 2020 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

A9 -	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Consommation de capital fixe	10,8	101,1	10,9

Tableau A10 - 2020 : Indicateurs de résultat net

A10 -	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-3,0	-5,5
par actif	0,4	-2,2
Résultat de la branche agricole	-3,1	-5,6
par actif non salarié	1,0	-1,6

Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

Le résultat brut de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole - rémunération des salariés - intérêts
- charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par UTA (unité de travail annuel, équivalent temps plein de l'agriculture) et le résultat brut de la branche agricole par UTANS (unité de travail annuel non salarié). Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

Le compte 2020 définitif

Dans le compte définitif 2020, les évolutions de la production en valeur hors subventions sont peu révisées, de + 0,2 point. Les consommations intermédiaires restent au même niveau. Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée brute est un peu revue à la hausse de 0,4 point, à - 2 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole n'est pas révisée, à -1,8 %.

Au final, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de - 1,3 % à - 1,4 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est rehaussé de 0,1 point de pourcentage, à - 1 %. Le résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels n'est pas révisé, à 0,1 %.

Le compte 2021 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2021, la croissance de la production en valeur hors subventions est rehaussé par rapport à la version provisoire du compte à + 8,8 % contre + 7,7 %. La production végétale (en particulier les céréales) a été rehaussée (+ 1,9 points), ainsi que la production de services (+ 0,8 points).

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la hausse de 3,3 % à 4,8 %. L'intégration des données du RICA et la mise à jour d'autres données sur les intrants conduit à réviser un certain nombre de postes : les dépenses d'engrais et amendement, de semences et d'aliments

pour animaux sont rehaussées, tandis que l'énergie et lubrifiants et les services agricoles sont révisées à la baisse.

La révision à la hausse sur la production étant plus importante que celle sur les consommations intermédiaires, l'évolution de la valeur ajoutée est revue à la hausse de 0,4 point, à 14,4 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la hausse de 9 points, du fait de l'intégration des aides exceptionnels lié à la crise sanitaire ainsi que des aides exceptionnels pour compenser le gel printanier. Ainsi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est rehaussée de 2,3 point, à 14,1 %.

La rémunération des salariés est également revue à la hausse (+ 5,4 points). Au final, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est révisé à la hausse de 1,6 point, de 16,6 % à 18,2 %.

La baisse de l'emploi agricole total a été revue à - 0,4 % au lieu de - 1,4 % du fait de la révision de l'emploi agricole non salarié à la hausse (de - 2,8 % à - 1,8 %).

L'évolution du prix du PIB passe de + 1,7 % à + 1,3 %.

Dans le compte semi-définitif 2021, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est estimée à 13,1 % au lieu de 11,5 %, celle du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est rehaussée à + 18,9 % au lieu de + 18 %.

Le compte 2022 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2022, la hausse de production hors subventions a été légèrement ré-estimée à la baisse, à + 16,6 % contre + 17,4 % dans le compte prévisionnel. Ceci tient aux évolutions en volume. La croissance des produits végétaux en volume est revue de 3,1 % à 1,7 %, avec des baisses plus marquées que lors du compte prévisionnel pour les céréales et les fourrages. La baisse des produits animaux en volume est revue à - 4,7 % au lieu de -3,4 %, En revanche les prix sont revus à la hausse pour les produits végétaux (+ 15,5 % au lieu de + 15,1%) et animaux (+ 23,3 % au lieu de + 21,5 %).

Tableau A11 : révisions entre le compte prévisionnel et le compte provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute

	Compte provisoire				Compte prévisionnel		
	Valeur en millions d'€	Évolutions en %			Évolutions en %		
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production hors subvention	96269	-0,6	17,3	16,6	0,8	16,5	17,4
Production au prix de base	97414	-0,6	17,1	16,4	0,8	16,2	17,1
Consommations intermédiaires	55776	-5,2	22,0	15,7	-4,8	18,1	12,4
Valeur ajoutée brute	41638	5,6	11,1	17,3	8,3	14,1	23,5

L'évolution des consommations intermédiaires a également été rehaussée de + 12,4 % à + 15,7 %. Ceci tient principalement au renchérissement des prix pour les achats d'aliments pour animaux, produits énergétiques, engrais et amendements. Les livraisons d'engrais ont en outre été révisées à la hausse.

Compte tenu de la révision à la baisse de production, et de celle à la hausse des consommations intermédiaires, l'évolution 2022 de la valeur ajoutée brute est abaissée de 6,2 points à + 17,3 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la baisse de 2,4 points, à – 8,5 %.

Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de – 5,9 points, à + 12,3 %.

La diminution des effectifs totaux a été atténuée à – 0,5 % au provisoire contre – 0,9 % au prévisionnel du fait de la révision à la hausse de l'emploi salarié (+ 1,7 % contre + 0,5 % au prévisionnel). En revanche, l'emploi non salarié est légèrement revu à la baisse (– 2 % contre – 1,8 % au prévisionnel).

L'évolution du prix du PIB est revue de + 2,4 % à + 2,9 %.

La hausse de valeur ajoutée au coût des facteurs par actif agricole en termes réels est ainsi atténuée, à + 9,6 % contre + 16,4 %.

Bilan des révisions des comptes

Tableau A12 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels

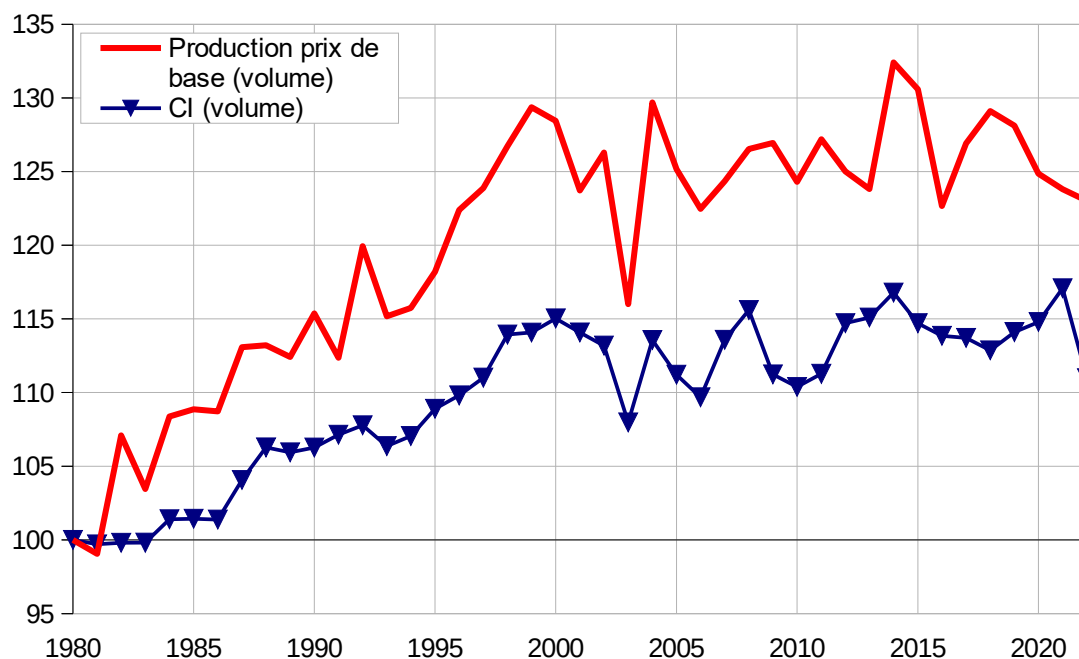
	2020		2021		2022	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	-6,5	-7,6	11,2	17,4	16,4	24,2
Provisoire	-3,3	-5,0	11,5	15,4	9,6	11,5
Semi-définitif	-1,1	-2,0	13,1	16,3		
Définitif	-1,0	-2,2				

Tableau A13 : Évolution du résultat de la branche agricole par actif non salarié en termes réels

	2020		2021		2022	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	-8,5	-11,8	17,1	31,1	21,9	36,3
Provisoire	-3,3	-6,2	18,0	28,0	14,0	18,4
Semi-définitif	0,1	-1,2	18,9	27,2		
Définitif	0,1	-1,6				

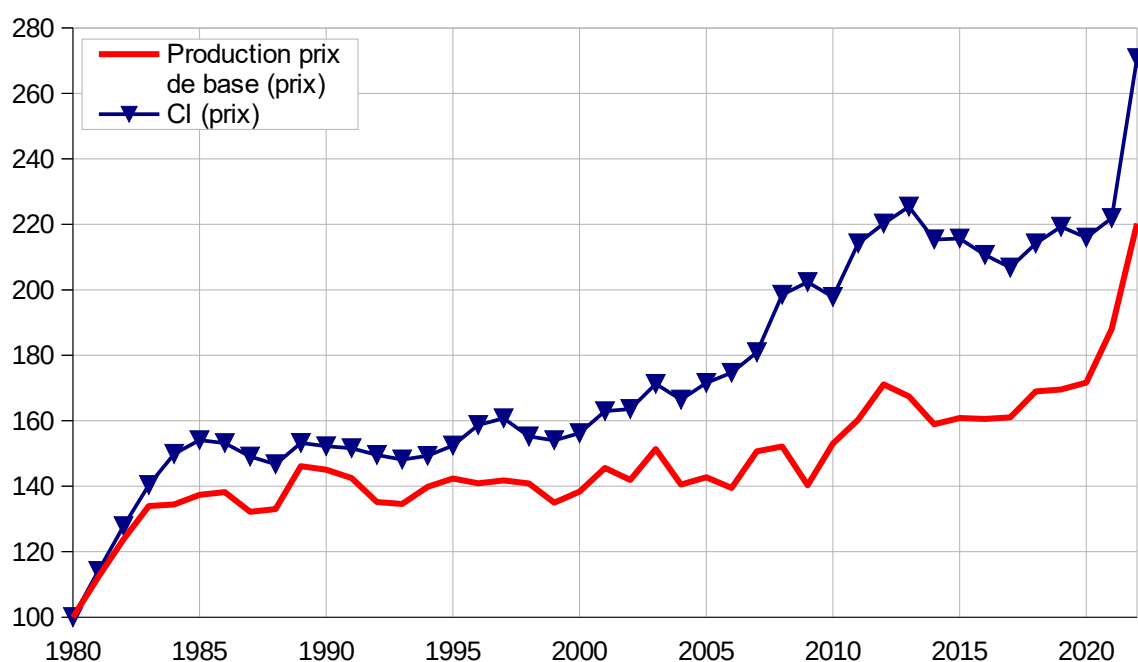
Graphiques sur longue période

Graphique A1 : Production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires, en volume, base 100 en 1980



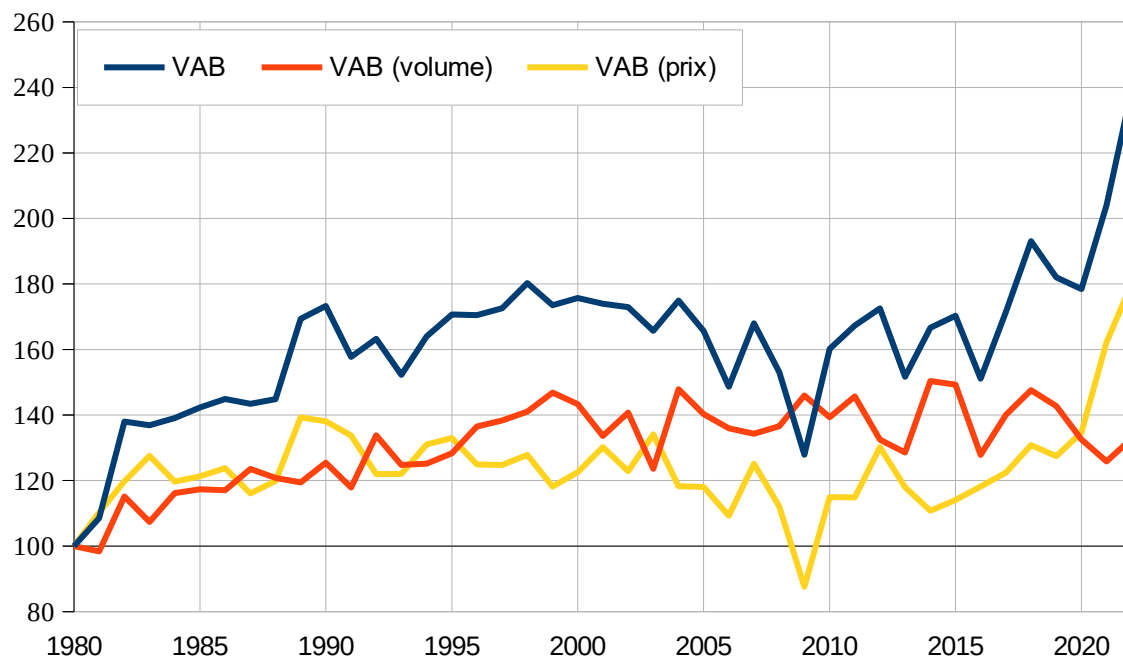
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique A2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires, base 100 en 1980



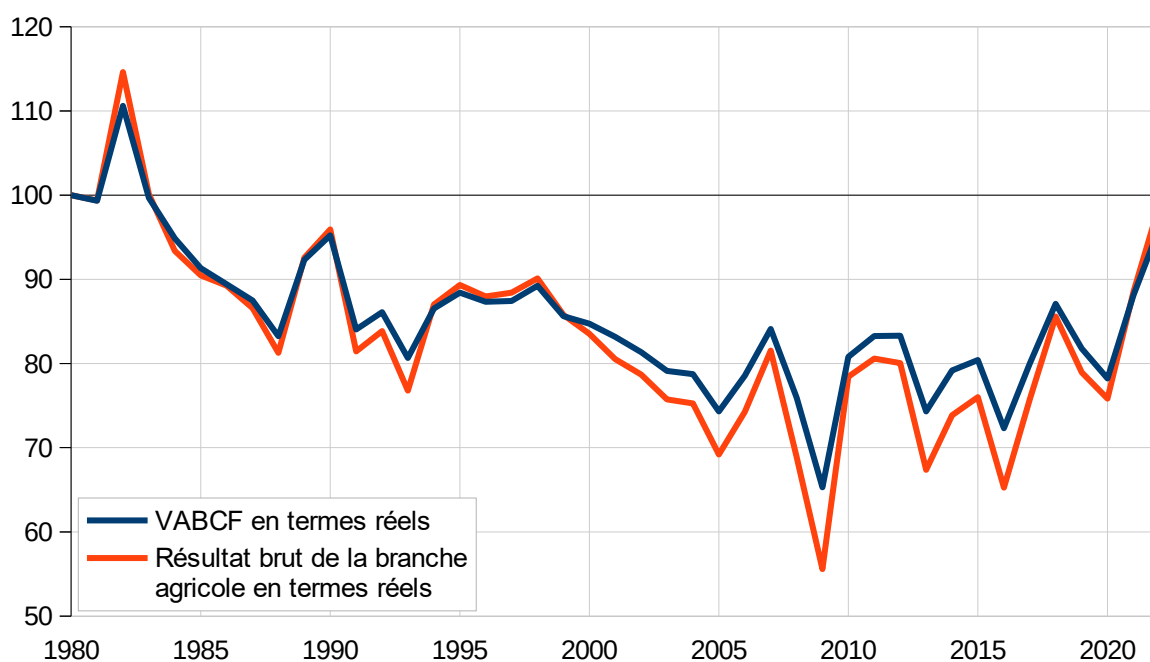
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique A3 : Valeur ajoutée brute de la branche agricole, base 100 en 1980



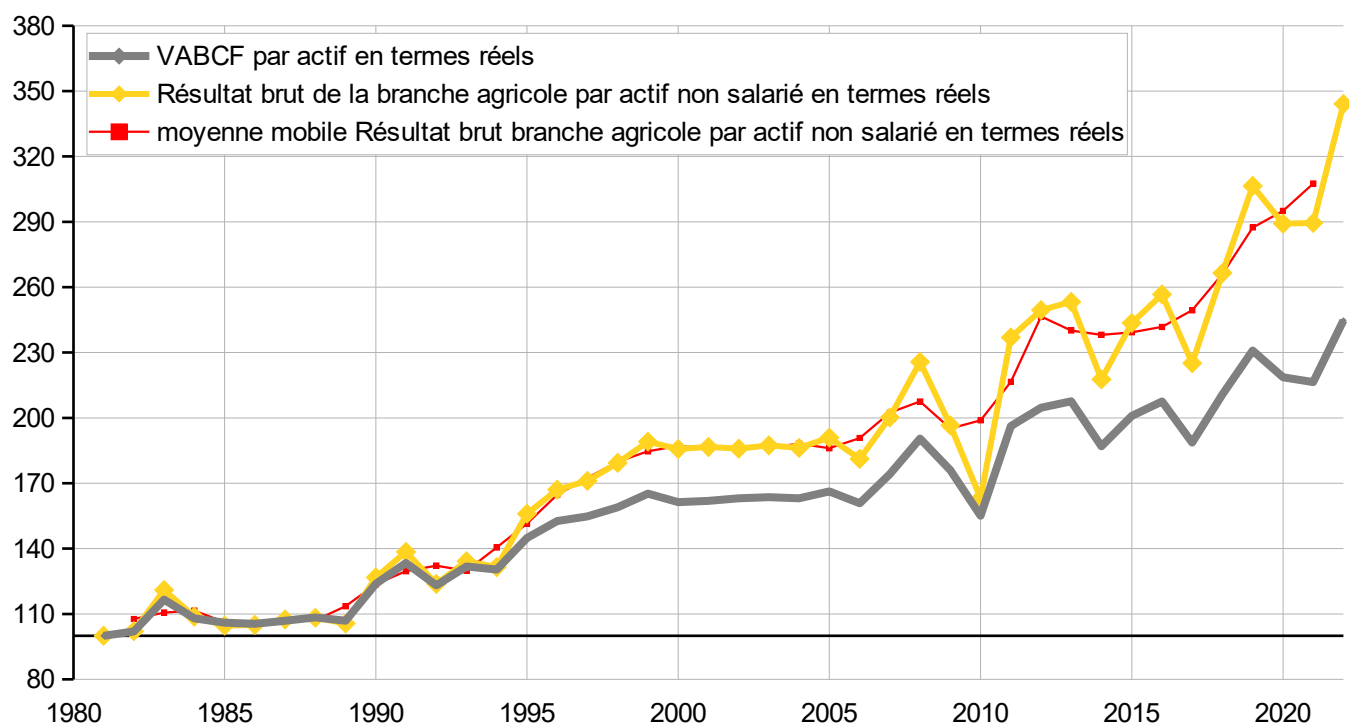
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique A4 : VABCF et du résultat brut de la branche agricole, base 100 en 1980



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Graphique A5 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, base 100 en 1980



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 13 juin 2023

Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. Elle **exclut donc la sylviculture et la pêche**.
- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri- environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.
- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. **L'estimation de ce poste est délicate**, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***
- La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte impôts sur la production et subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**. L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein). Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
- Le résultat de la branche agricole est calculé comme la valeur ajoutée – salaires – cotisations sociales sur les salaires – intérêts versés – charges locatives. Il peut être rapporté au nombre d'unités de travail annuel des non- salariés (ou équivalents temps plein). Ce ratio est aussi appelé revenu net de la branche agricole par actif non salarié (RNBA/UTANS). Il est aussi présenté en termes réels.
- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Comptes de la branche agricole

Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	Production au prix de base¹
Valeur ajoutée (brute/nette)²	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production – Impôts fonciers – Autres Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)	Valeur ajoutée (brute/nette) Subventions d'exploitation (y c. bonifications d'intérêts)
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés – Salaires bruts – Cotisations sociales à la charge des employeurs Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)	Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Intérêts (y c. bonifications) hors SIFIM Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage) Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)	Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

<i>Évolution du nombre d'UTA³ totales</i>	(3)
<i>Évolution du nombre d'UTA³ non salariées</i>	(4)
<i>Évolution du prix du PIB</i>	(5)

Indicateurs de résultat bruts (évolution en

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs	(1)	(1) / (5)
par actif	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
Résultat de la branche agricole	(2)	(2) / (5)
par actif non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

Indicateurs de résultat nets (évolution en

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs		
par actif		(A)
Résultat de la branche agricole		(C)
(C) par actif non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par actif ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par actif non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole ») (indicateur C).

- 1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- 2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.
- 3 UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).
- 4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

Liens vers internet

Le contexte européen

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data>

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database>

Compte national de l'Agriculture

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+ agriculture&debut=0>

Méthodologie des comptes nationaux en base 2014

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030/>

Comptes nationaux annuels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=33&geo=FRANCE> – 1

Comptes nationaux trimestriels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=32&geo=FRANCE> – 1

CHAPITRE 2

Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2022

6 juillet 2023

Les comptes régionaux macro-économiques.....	77
Résumé.....	78
Hausse de la production en valeur dans toutes les régions, principalement sous l'effet des hausses de prix.....	79
Forte hausse de la valeur de la production végétale en 2022	80
Forte augmentation de la valeur de la production animale malgré la baisse généralisée des volumes produits	82
Consommations intermédiaires : hausse des prix de l'énergie, des engrais et de l'alimentation animale	85
Des subventions en baisse dans toutes les régions avec la fin des aides exceptionnelles liées à la crise du Covid-19	87
Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en forte hausse.....	88
Définitions.....	90
Annexes.....	92

Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence¹ des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM. Dans leur version provisoire telle que présentée dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive. Dans ce rapport, le commentaire par région ne porte que sur les régions de France métropolitaine.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/a0a5cb86-d5f4-4163-900a-344e268a8694/search/>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'Insee aux adresses suivantes :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

¹ Cette mise en cohérence n'est pas totale. En raison de différences méthodologiques entre l'établissement du compte national par l'Insee et celui des comptes régionaux par le SSP, les résultats nationaux peuvent légèrement différer de l'agrégation des résultats régionaux.

Résumé

En 2022, la production agricole en valeur augmente dans toutes les régions métropolitaines. Cette augmentation est nette dans la plupart des régions. Elle est particulièrement forte en Grand Est et Hauts-de-France, et plus modérée dans certaines régions, notamment en Nouvelle-Aquitaine.

Les différences d'évolutions entre régions s'expliquent en grande partie par des hausses de prix de certains produits (céréales, plantes fourragères, pommes de terre, productions animales), qui ont eu des impacts différenciés en fonction des spécialisations régionales. Les régions où les productions viticoles ou fruitières ont été affectées par les épisodes de gel de 2021 ont également bénéficié de rebonds sur les volumes produits en 2022. Pour toutes les régions métropolitaines, la production végétale comme la production animale sont, en 2022, à leur niveau le plus élevé depuis 2010.

Dans le même temps, la valeur des consommations intermédiaires est en hausse dans toutes les régions en 2022, sous l'effet d'une hausse des prix de l'énergie, des engrais et amendements et de l'alimentation animale. Là encore, l'année 2022 est le point le plus élevé depuis 2010 dans toutes les régions métropolitaines.

Les subventions d'exploitation sont en baisse dans toutes les régions entre 2021 et 2022, à la suite notamment de l'arrêt des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19. D'autres aides exceptionnelles interviennent néanmoins en 2022, dans le contexte de la guerre en Ukraine ou de l'épizootie d'influenza aviaire.

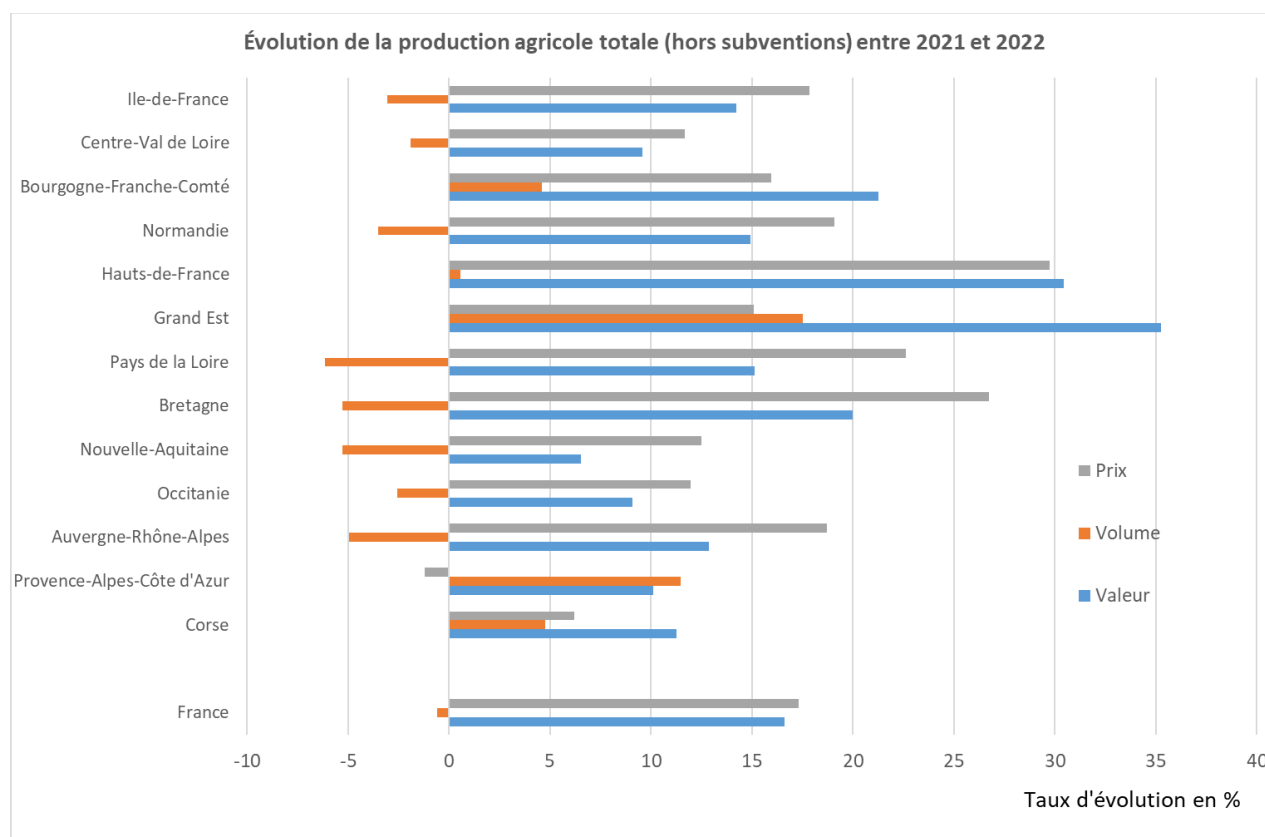
Au total, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), calculée comme la somme de la valeur ajoutée brute (différence entre la production et les consommations intermédiaires) et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production, augmente dans neuf régions sur treize. Sur les cinq dernières années (2018-2022), 2022 est l'année où la VABCF a été la plus élevée dans huit régions sur treize. Il s'agit de la 2^{ème} meilleure année de la période en Centre-Val de Loire et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la 3^{ème} en Auvergne-Rhône-Alpes et de la 4^{ème} en Nouvelle-Aquitaine. La VABCF de 2022 est en revanche la plus basse des cinq dernières années en Corse.

Hausse de la production en valeur dans toutes les régions, principalement sous l'effet des hausses de prix

En 2022, la production agricole au niveau national augmente fortement en valeur (+ 16,6 %). Cette augmentation est due à l'effet combiné d'une forte augmentation de la valeur des productions animales (+ 17,5 %), ainsi que d'une augmentation tout aussi élevée de la valeur de la production végétale (+ 17,4 %). La valeur de la production de services augmente quant à elle de manière plus modérée (+ 3,4 %).

La valeur de la production augmente dans toutes les régions métropolitaines, les évolutions allant de + 6,6 % en Nouvelle-Aquitaine à + 35,2 % en Grand Est. Les volumes de production n'augmentent cependant que dans cinq régions : Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. La hausse de la valeur de la production s'explique essentiellement par la hausse des prix. Ceux-ci augmentent dans toutes les régions, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, où ils sont en légère baisse, certaines productions provençales caractéristiques – notamment fruitières et viticoles – étant parmi les moins concernées par la hausse des prix.

Dans toutes les régions métropolitaines, l'année 2022 est celle où la production en valeur a été la plus forte depuis 10 ans. Les régions Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne représentent, à elles trois, plus d'un tiers de la valeur totale de la production nationale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

Forte hausse de la valeur de la production végétale en 2022

En 2022, la **production végétale** augmente de 17,4 % en valeur. Les évolutions en volume sont contrastées selon les régions : les volumes diminuent dans huit régions de France métropolitaine (jusqu'à - 10,7 % en Bretagne), mais augmentent, dans certains cas assez fortement, en Hauts-de-France (+ 1,6 %), Corse (+ 6,6 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 12,6 %), et en Grand Est (+ 23,8 %). Les prix, eux, augmentent dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur : les évolutions vont de - 2,1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à + 32,9 % en Hauts-de-France. Au total, le niveau de la production végétale en valeur en 2022 est au plus haut depuis 2010 dans toutes les régions de France métropolitaine.

Sur le plan météorologique, 2022 a été une année de températures exceptionnellement élevées – année la plus chaude jamais observée en France depuis le début du 20^e siècle – et de sécheresse présente dès l'hiver, liée à un important déficit de précipitations. L'année a également été marquée par des gelées parfois fortes début avril, bien que les épisodes de gel printanier aient été moins forts que ceux de 2021.

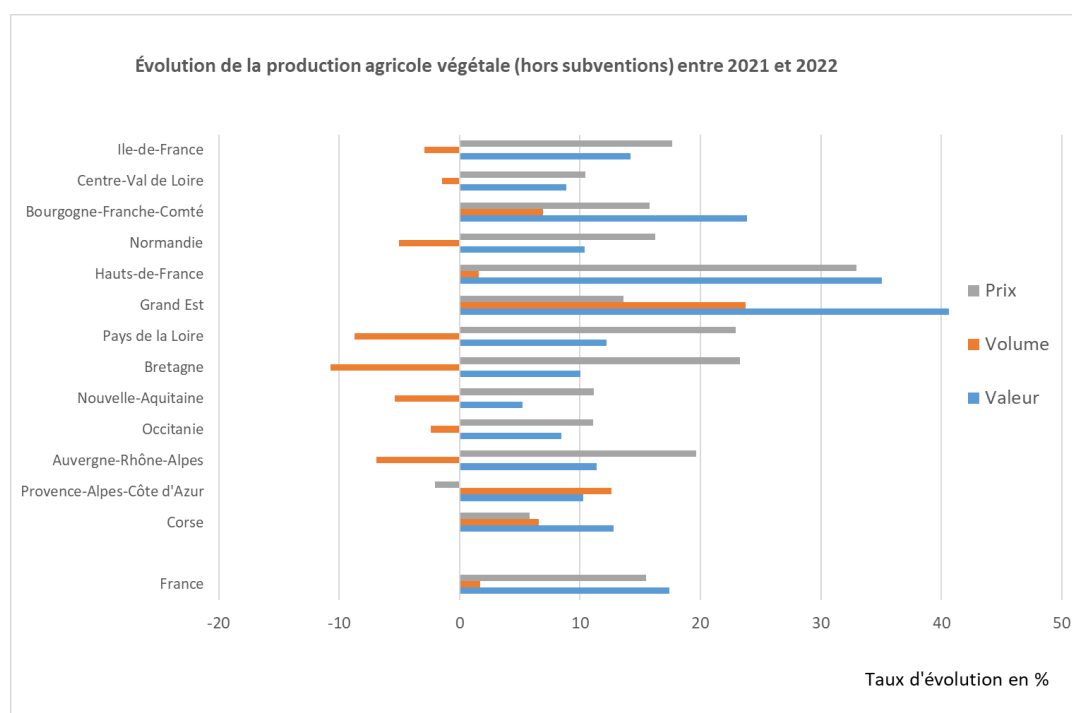
Par ailleurs, en 2022, le contexte géopolitique international a eu un fort impact sur les prix des productions végétales, qui ont atteint des niveaux historiquement hauts à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022. Les prix des céréales et oléagineux se sont situés en 2022 à des niveaux inédits sur les dix dernières années, après une année 2021 où ils étaient déjà en forte augmentation.

En 2022, la **production de céréales** en volume diminue de 11,0 % en France, après avoir augmenté de 17,8 % en 2021. Cette diminution s'explique par un recul des surfaces et par l'épisode de sécheresse exceptionnel qui a réduit les rendements de la plupart des céréales. Elle concerne toutes les régions à l'exception de la Normandie et des Hauts-de-France (respectivement + 6,4 % et + 1,8 %). Les volumes de production de céréales diminuent le plus fortement dans les régions méridionales, avec en particulier une diminution de 25,4 % en Occitanie. En revanche, les prix augmentent nettement, et ce dans toutes les régions. Ces augmentations de prix vont de + 11,5 % en Centre-Val-de-Loire à + 39,3 % en Hauts-de-France. Au total, la valeur de la production céréalière est en hausse dans toutes les régions sauf deux : Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine. Elle augmente de 10,3 % au niveau national.

La **production de pommes de terre** est une production concentrée géographiquement. Les cinq premières régions productrices (Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Grand Est, Bretagne) concentrent en effet 91 % de la valeur de la production ; les Hauts-de-France, première région productrice, représentent à eux seuls près de la moitié de la production. La production nationale de pommes de terre diminue nettement en volume en 2022 (- 8,3 %, après une légère diminution

l'année précédente), les conditions climatiques extrêmes ayant eu un impact à la baisse sur les rendements. Le volume diminue dans toutes les régions à l'exception de l'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les Hauts-de-France, il diminue de 10,1 %. Les prix, à l'inverse, augmentent dans toutes les régions, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse. Les prix en Hauts-de-France augmentent notamment de 41,7 %. La valeur de la production augmente donc en Hauts-de-France, Grand Est, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette augmentation est de + 11,2 % au niveau national.

La **production de betteraves** se situe en majeure partie dans deux régions, Hauts-de-France et Grand Est, qui représentent 76 % de la production totale. Les volumes de production de betteraves diminuent dans ces deux régions, à cause des vagues de chaleur et sécheresses estivales. Les prix augmentent sensiblement dans toutes les régions productrices. La valeur de la production augmente donc de 32,4 % en France, de 38,5 % dans les Hauts-de-France et de 34,0 % dans le Grand Est.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

En France, la **production d'oléagineux** est en nette hausse en volume (+ 17,3 %). Les prix augmentent légèrement (+ 2,2 %), après une très forte augmentation en 2021 (+ 44,1 %). Cette production regroupant notamment le colza et le tournesol, soumis à des conjonctures différentes, les évolutions régionales sont contrastées. En Centre-Val de Loire, 1^{ère} région productrice, les volumes augmentent de 12,3 %. En Grand Est et Hauts-de-France, 3^{ème} et 4^{ème} régions productrices, les volumes augmentent très fortement, respectivement de + 71,1 % et + 55,0 %, portés en particulier par l'augmentation des

rendements de colza. Les prix ont des évolutions contrastées selon les régions, ces évolutions allant de - 16,5 % en Normandie à + 12,5 % en Pays de la Loire.

Dans toutes les régions productrices, **la production viticole** a augmenté en volume en 2022. Ceci s'explique par la forte chute des volumes produits en 2021, en raison du gel printanier et des maladies. La hausse en volume est de 34,9 % au niveau national. Elle est particulièrement marquée dans les régions viticoles de la moitié nord de la France, avec en particulier une augmentation de 78,5 % en Grand Est et de 40,4 % en Bourgogne-Franche-Comté. En comparaison, en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les volumes de production augmentent respectivement de 12,4 % et 22,6 %. Les variations de prix sont nettement moins fortes que celles sur les volumes : elles vont de - 4,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à + 7,5 % en Grand Est. Au total, la valeur de la production viticole augmente de 37,2 % en France en 2022.

La **production de fruits** augmente en volume de 20,8 % au niveau national, après une diminution de 17,2 % en 2021, liée, comme pour la production viticole, aux épisodes de gels printaniers. Les évolutions sont néanmoins contrastées selon les régions. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1^{ère} région productrice, les volumes se redressent très nettement (+ 40,2 %) après une baisse très marquée en 2021. Les hausses sont particulièrement marquées pour certains fruits : les volumes de production de cerises font plus que tripler, et ceux de poires font plus que doubler. En Occitanie, 2^e région productrice, la hausse des volumes est également forte (+ 20,3 %). En revanche, en Nouvelle-Aquitaine, 3^{ème} région productrice, les volumes continuent à diminuer en 2022 (- 13,4 %), notamment à cause de la diminution des volumes de prunes à la suite au gel printanier 2022. Les prix, quant à eux, sont orientés globalement à la baisse. Au total sur l'ensemble du territoire, la valeur de la production fruitière augmente de 13,7 %.

Les évolutions en volume de la **production légumière** sont relativement peu dispersées autour de la moyenne nationale (- 8,7 %), à l'exception de la Corse (+ 16,4 %). Les récoltes de légumes ont en particulier souffert de la canicule estivale. Les prix sont en augmentation dans toutes les régions, ces évolutions allant de + 6,1 % en Nouvelle-Aquitaine à + 37,6 % en Normandie. Au niveau national, la valeur de la production de légumes augmente de 4,0 %.

Forte augmentation de la valeur de la production animale malgré la baisse généralisée des volumes produits

En 2022, la **production animale** augmente de 17,5 % en valeur, sous l'effet d'une forte hausse des prix (+ 23,3 %) et malgré une baisse de volume (- 4,7 %). Les évolutions en volume sont assez homogènes entre les régions, allant de - 6,6 % en Ile-de-France à + 0,9 % en Bourgogne-Franche-Comté. Les hausses de prix sont quant à elles comprises entre + 7,9 % en Corse et + 36,0 % en Ile-de-France. La

valeur de la production animale est au plus haut depuis 2010 dans toutes les régions métropolitaines en 2022.

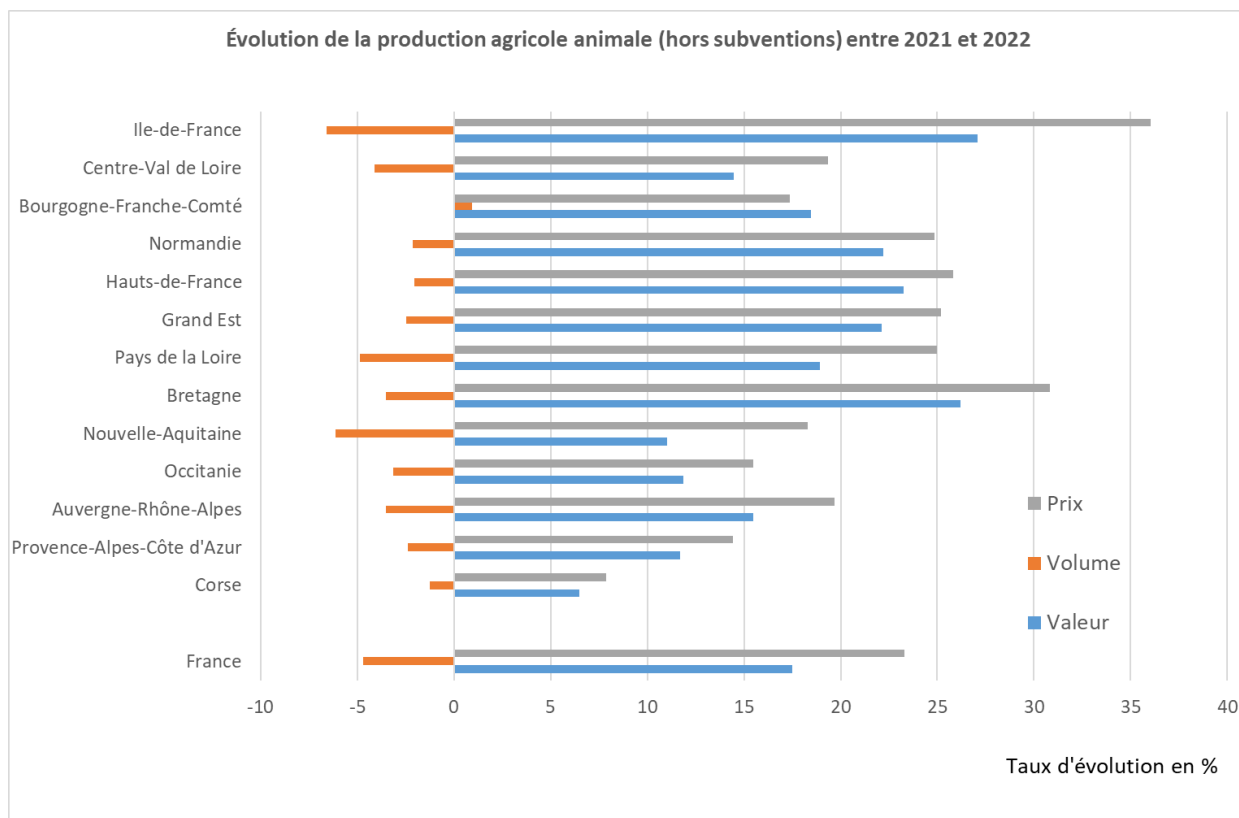
La **production bovine** en volume diminue de 2,4 % en 2022 au niveau national, et les évolutions sont très homogènes entre les régions en 2022. En Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{ère} région productrice, cette diminution est de - 3,7 %. Les prix, quant à eux, sont à la hausse dans toutes les régions, et augmentent de 27,0 % en France. Cette hausse des prix est liée à celle des coûts de production des animaux, causée entre autres par le conflit russo-ukrainien. La production bovine augmente donc de 23,9 % en valeur en France en 2022.

La **production porcine** diminue en volume (- 4,1 %) et voit ses prix augmenter en 2022 de 26,2 %. La Bretagne, 1^{ère} région productrice regroupant plus de la moitié de la production, a une production qui baisse en volume (- 4,9 %) et une évolution de prix assez proche de celle observée au niveau national. La valeur de la production augmente dans toutes les régions hormis le Centre-Val de Loire.

La **production de volailles** diminue fortement en volume en France en 2022 (- 14,4 %). Toutes les régions connaissent une diminution des volumes de volailles produits. Cette baisse s'explique par l'épizootie d'influenza aviaire en début d'année, qui a en particulier affecté les régions de l'ouest de la France métropolitaine. En Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, 2^{ème} et 3^{ème} régions productrices, les diminutions en volume sont respectivement de - 21,8 % et - 19,9 %. La baisse de volume est compensée par une hausse des prix, qui augmentent dans toutes les régions, de manière homogène. Cette augmentation des prix est de + 18,6 % au niveau national. Au total, la valeur de la production augmente dans toutes les régions, hormis en Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Corse.

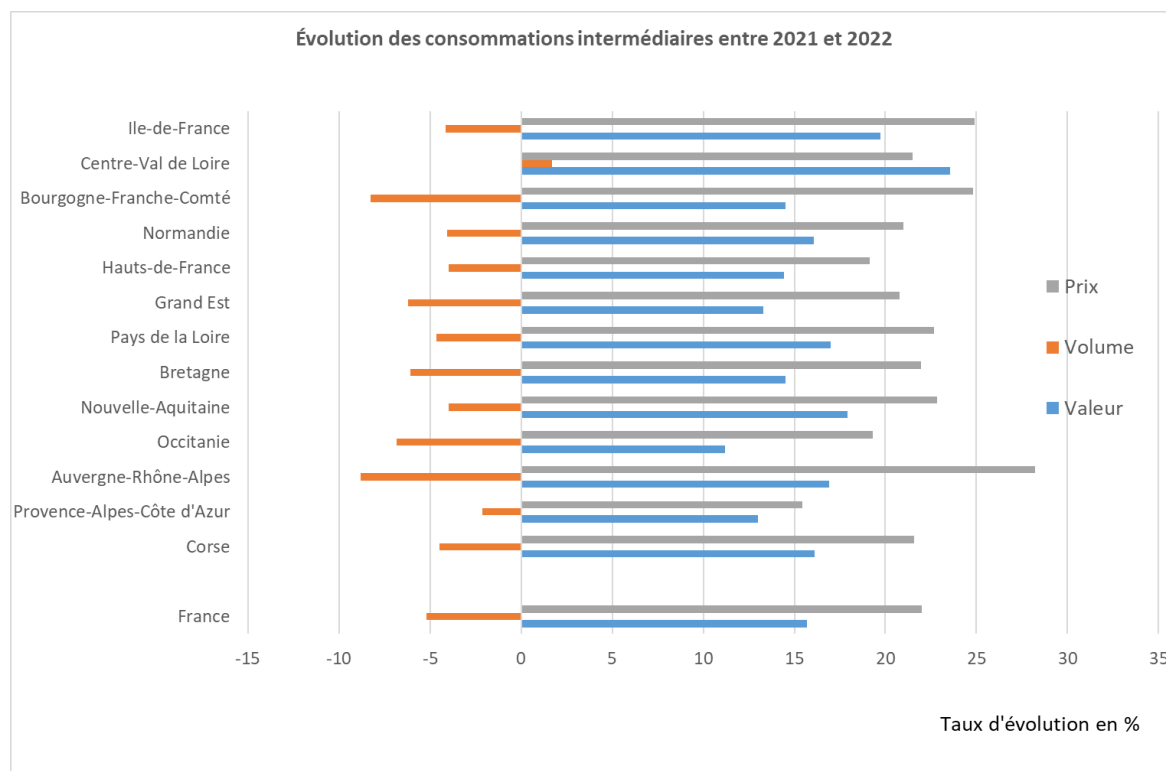
En France, la **production d'œufs** augmente en volume de 0,6 % en 2022. Le volume augmente de 18,8 % en Nouvelle-Aquitaine, 3^{ème} région productrice. En Bretagne, 1^{ère} région productrice, la production augmente de 0,5 %. Les prix augmentent quant à eux très fortement dans toutes les régions, dans un contexte de hausse des coûts de production liée au conflit russo-ukrainien. Au niveau national, cette hausse des prix est de + 68,0 %. Au total, la valeur de la production augmente de 69,0 % en France.

En 2022, la **production laitière** diminue en volume de 4,8 % au niveau national. La Bretagne, 1^{ère} région productrice, voit sa production diminuer de 2,6 % en volume. Les prix sont, quant à eux, en hausse dans toutes les régions productrices. Cette hausse atteint 19,1 % en France, là encore dans un contexte de hausse du coût des intrants. La valeur de la production laitière augmente de 13,4 % au niveau national.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

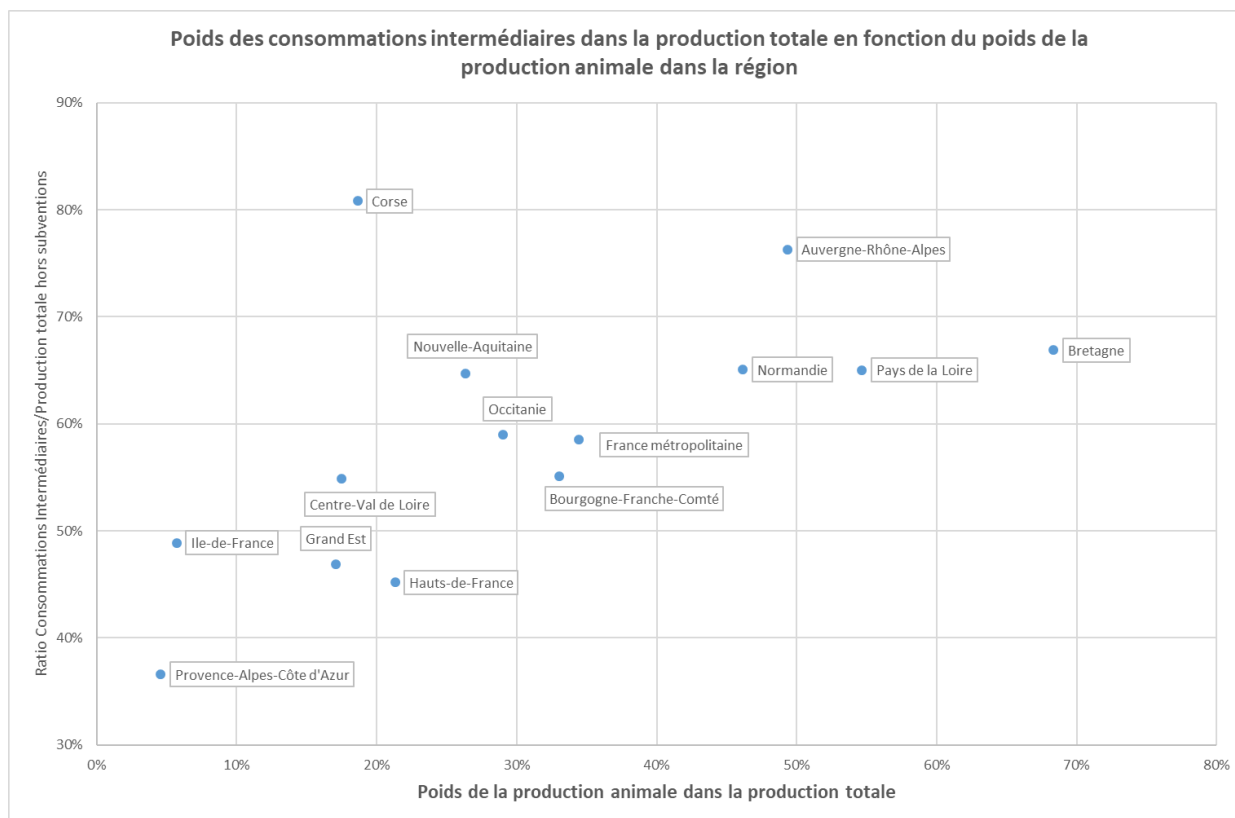
Consommations intermédiaires : hausse des prix de l'énergie, des engrais et de l'alimentation animale



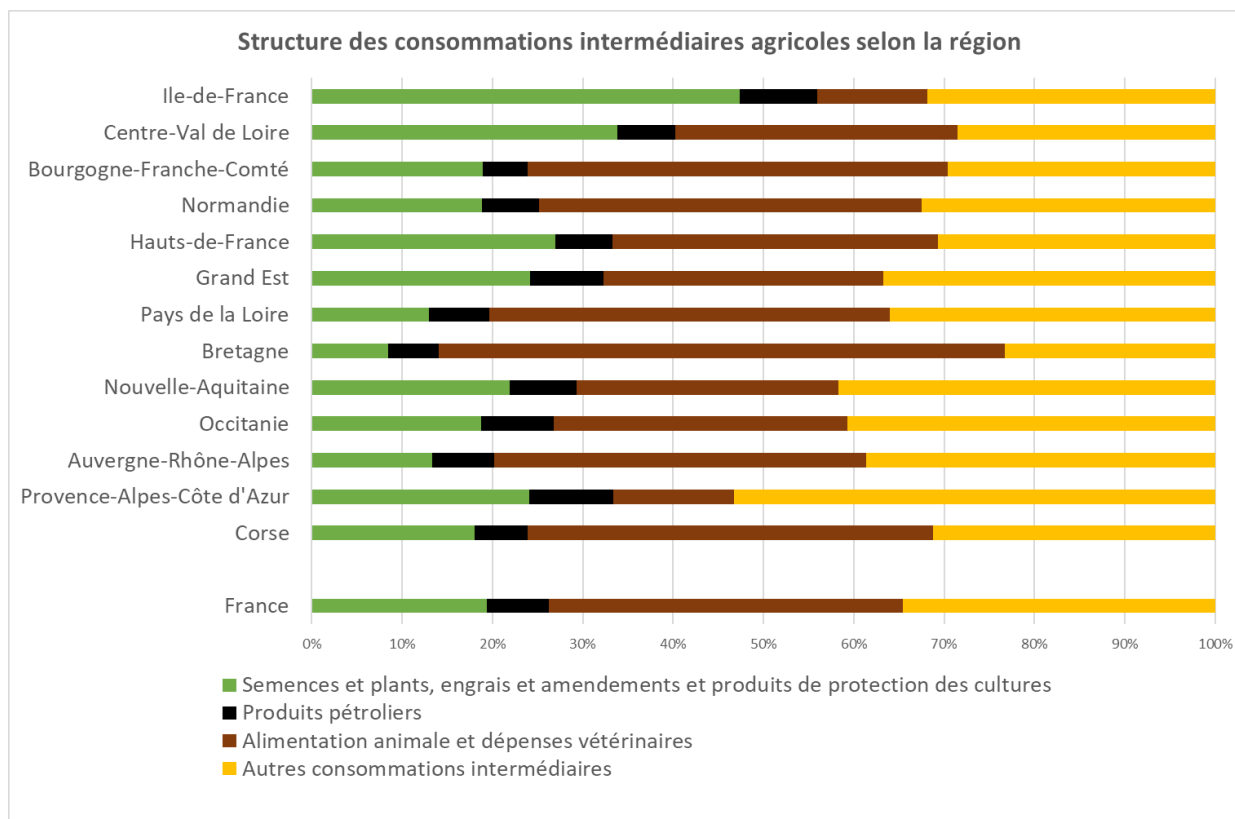
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

Les consommations intermédiaires augmentent en valeur en 2022 en France. La hausse est essentiellement due à celle des prix ; les prix de l'énergie, de l'alimentation animale et des engrais et amendements augmentent nettement en 2022, en raison notamment de l'impact du conflit russo-ukrainien. À l'inverse, les consommations intermédiaires diminuent en volume dans toutes les régions hormis Centre-Val de Loire.

Sur les consommations intermédiaires, les résultats régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations locales n'étant connues que plus tard, au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences de structures de consommations intermédiaires très fortes. Les régions d'élevage se distinguent par un niveau supérieur de consommations intermédiaires en raison de dépenses importantes liées à l'alimentation animale.

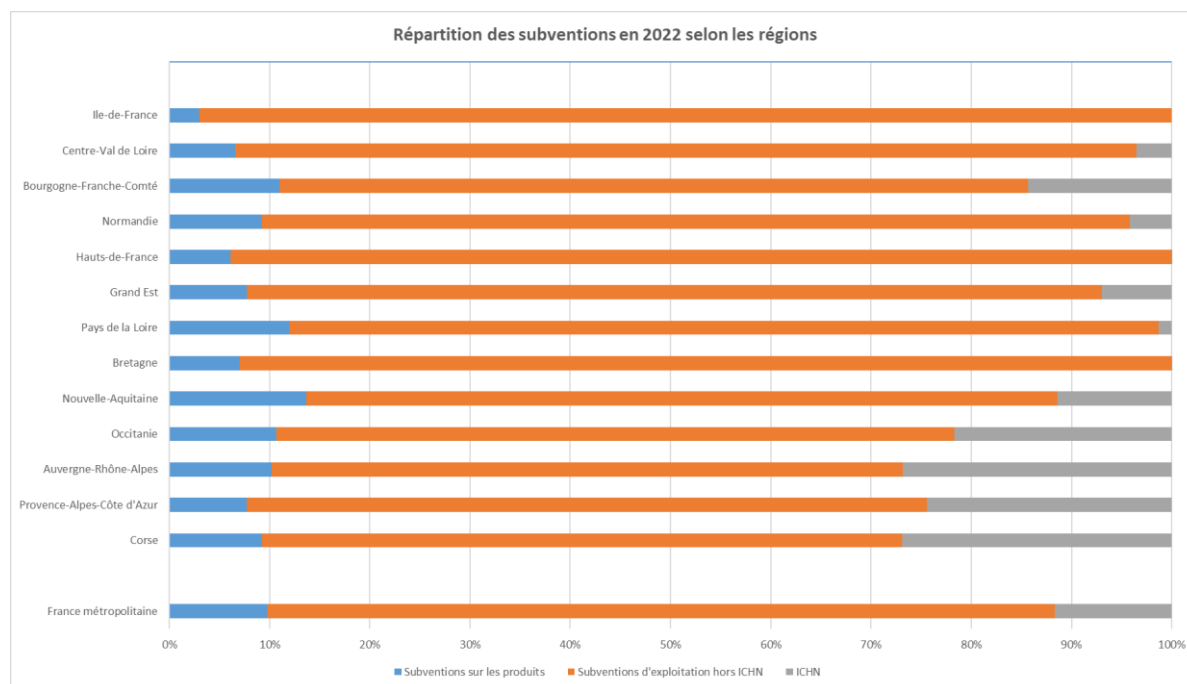


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.



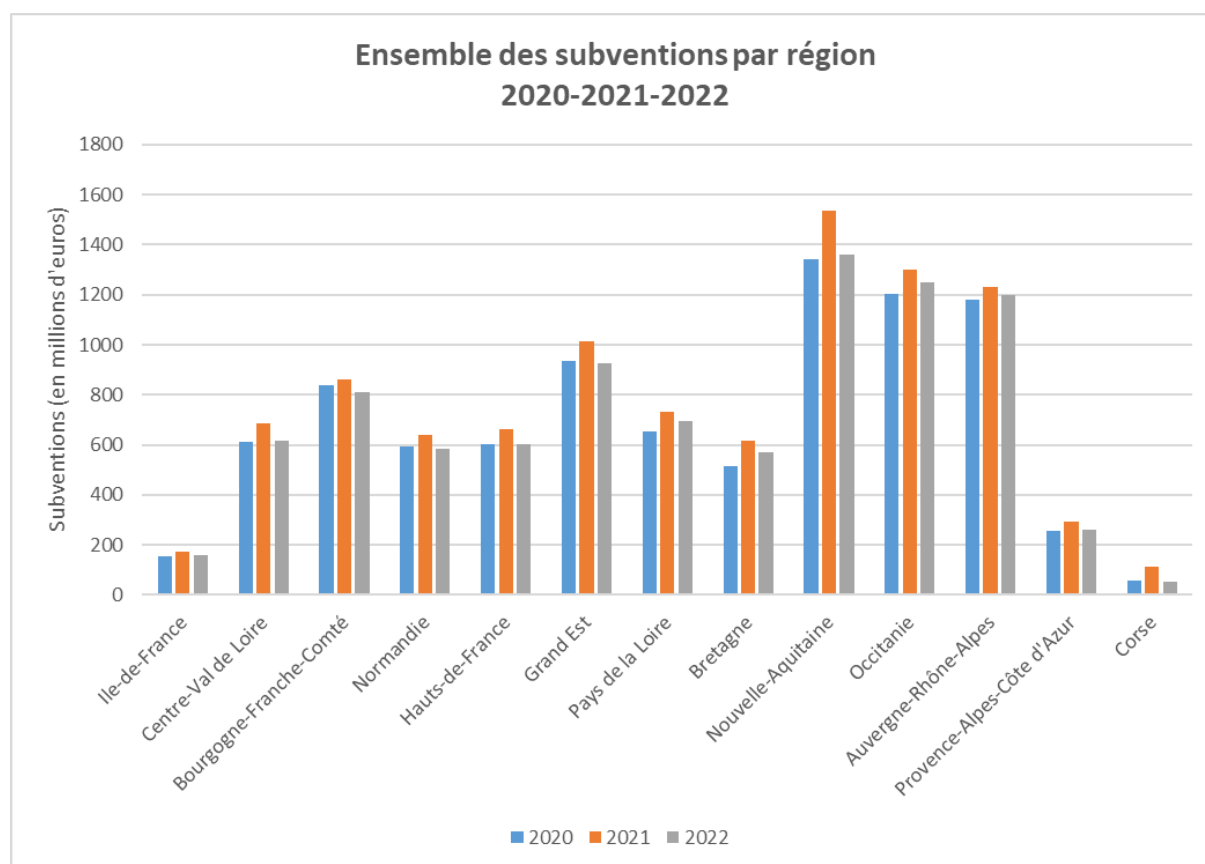
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

Des subventions en baisse dans toutes les régions avec la fin des aides exceptionnelles liées à la crise du Covid-19



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

En 2022, en France métropolitaine, les subventions aux exploitations agricoles (9,080 milliards d'euros) sont constituées pour 9,8 % de subventions sur les produits et pour 11,7 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Les trois quarts restants sont constitués des autres subventions d'exploitation (essentiellement les aides directes découplées de la PAC - politique agricole commune). La composition de ces subventions varie fortement en fonction des régions. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais peu représentée voire quasi inexistante dans les régions du nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

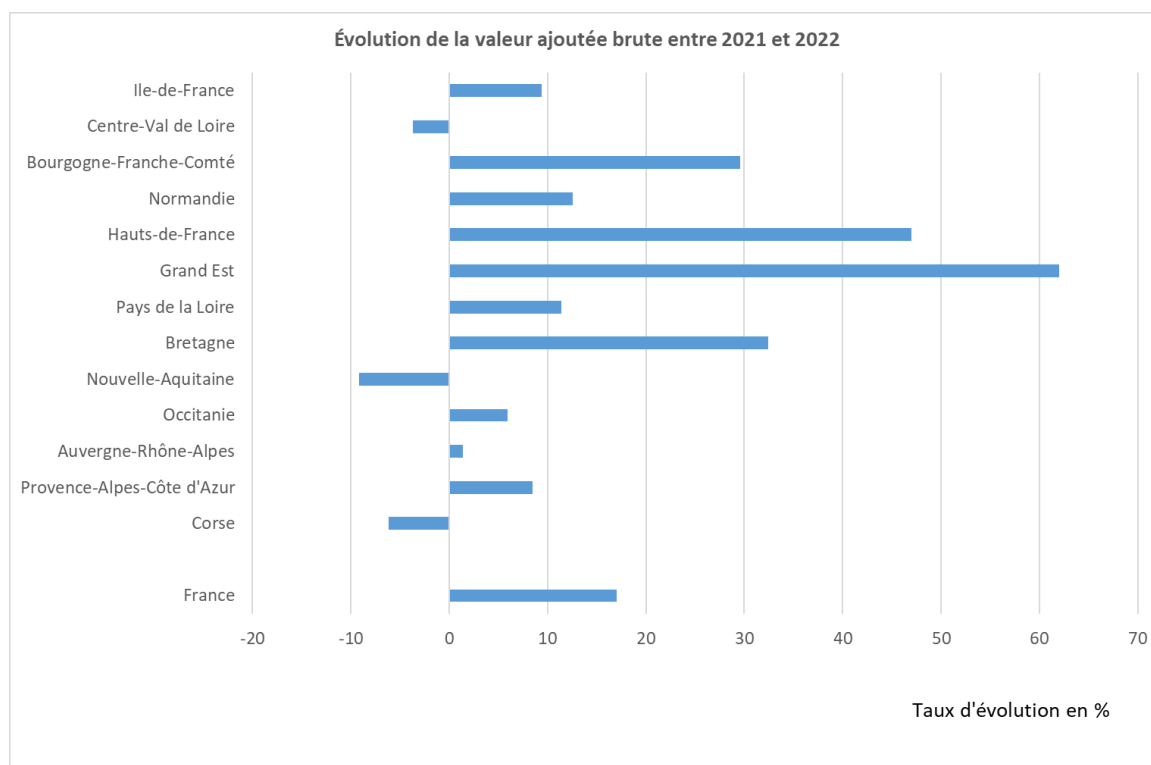
Dans toutes les régions métropolitaines, les subventions diminuent entre 2021 et 2022, après avoir augmenté entre 2020 et 2021. La diminution des subventions entre 2021 et 2022 en France métropolitaine s'explique par la diminution des montants d'aides liées aux circonstances particulières de l'année 2021. Plusieurs aides exceptionnelles aux exploitations agricoles mises en place dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 se sont arrêtées en 2022. Les subventions liées aux épisodes de gel printanier ont également été nettement plus importantes en 2021 qu'en 2022. Ces baisses de subventions n'ont été que partiellement compensées par de nouvelles aides exceptionnelles apparues en 2022 en raison des impacts du conflit russo-ukrainien et de l'épizootie d'influenza aviaire.

Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en forte hausse

En 2022, la valeur ajoutée brute (production au prix de base diminuée des consommations intermédiaires, voir *Définitions*) augmente de 17,3 % au niveau national. Cette hausse est une conséquence de la hausse de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits (+ 16,4 %), en partie compensée par une hausse des consommations intermédiaires (+ 15,7 %).

Cette hausse de la valeur ajoutée brute s'observe dans dix régions métropolitaines sur treize, mais de manière contrastée selon les régions. Les régions situées au nord de la France sont, de manière générale, celles qui voient leur valeur ajoutée brute augmenter le plus fortement. En particulier, les

valeurs ajoutées brutes des régions Grand Est et Hauts-de-France augmentent respectivement de 62,0 % et de 47,0 %. Ces fortes hausses s'expliquent essentiellement par l'augmentation très forte de la valeur de la production végétale dans ces deux régions. À l'inverse, la valeur ajoutée brute diminue dans les régions Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Corse, malgré une hausse de la production au prix de base entre 2021 et 2022, la hausse des consommations intermédiaires entre 2021 et 2022 faisant plus que compenser celle de la production.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, qui pèsent peu relativement aux subventions (voir *Définitions*). Rapportée à l'emploi total en équivalent temps plein, son évolution s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi. Entre 2021 et 2022, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent globalement la même hiérarchie des régions.

Sur la période de 2018 à 2022, l'année 2022 est celle où la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est la plus forte dans huit régions sur treize. En Centre-Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agit de la 2^{ème} meilleure année de la période. En Auvergne-Rhône-Alpes, les résultats de 2022 sont médians sur la période. En Nouvelle-Aquitaine, seule l'année 2020 est plus mauvaise que 2022. En Corse, 2022 est l'année où la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est la plus faible sur la période.

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le Système européen des comptes (SEC) 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

□ La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive² et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

□ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

□ Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent notamment l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

□ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

□ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

□ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas, les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts**.*

□ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la

² Dans la pratique, on considère que la vinification est assurée totalement par la branche agriculture et non par les industries agro-alimentaires (IAA), et la production d'huile d'olive en totalité par les IAA (et non par l'agriculture).

valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

□ Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

Annexe n° 1 - Tableaux détaillés

Évolution 2022/2021 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	16,6	15,7	17,3
Ile-de-France	14,2	19,7	9,4
Centre-Val-de-Loire	9,6	23,6	-3,7
Bourgogne-Franche-Comté	21,3	14,5	29,6
Normandie	14,9	16,1	12,5
Hauts-de-France	30,5	14,4	47,0
Grand-Est	35,2	13,3	62,0
Pays-de-la-Loire	15,1	17,0	11,4
Bretagne	20,0	14,5	32,4
Nouvelle-Aquitaine	6,6	17,9	-9,1
Occitanie	9,1	11,2	5,9
Auvergne-Rhône-Alpes	12,9	16,9	1,4
PACA	10,1	13,0	8,5
Corse	11,3	16,1	-6,2

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

Évolution 2022/2021 (%)

	Produits végétaux			Produits animaux			Production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	17,4	1,7	15,5	17,5	-4,7	23,3	16,6	-0,6	17,3
Ile-de-France	14,2	-2,9	17,6	27,1	-6,6	36,0	14,2	-3,1	17,8
Centre-Val-de-Loire	8,8	-1,4	10,4	14,5	-4,1	19,4	9,6	-1,9	11,7
Bourgogne-Franche-Comté	23,8	7,0	15,8	18,5	0,9	17,4	21,3	4,6	15,9
Normandie	10,4	-5,1	16,3	22,2	-2,1	24,8	14,9	-3,5	19,1
Hauts-de-France	35,0	1,6	32,9	23,3	-2,0	25,8	30,5	0,6	29,7
Grand-Est	40,6	23,8	13,6	22,1	-2,5	25,2	35,2	17,5	15,1
Pays-de-la-Loire	12,2	-8,7	22,9	18,9	-4,8	25,0	15,1	-6,1	22,6
Bretagne	10,0	-10,7	23,3	26,2	-3,5	30,8	20,0	-5,3	26,7
Nouvelle-Aquitaine	5,2	-5,4	11,2	11,0	-6,1	18,3	6,6	-5,3	12,5
Occitanie	8,4	-2,4	11,1	11,9	-3,1	15,5	9,1	-2,6	12,0
Auvergne-Rhône-Alpes	11,4	-6,9	19,6	15,5	-3,5	19,7	12,9	-4,9	18,7
PACA	10,3	12,6	-2,1	11,7	-2,4	14,4	10,1	11,5	-1,2
Corse	12,8	6,6	5,8	6,5	-1,3	7,9	11,3	4,8	6,2

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

Répartition des aides en 2022

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	4,7	152,6	0,0
Centre-Val de Loire	40,4	554,1	21,6
Bourgogne-Franche-Comté	89,0	604,3	115,9
Normandie	53,9	504,7	24,3
Hauts-de-France	37,1	567,1	0,0
Grand Est	71,3	788,3	64,5
Pays de la Loire	82,8	601,5	9,1
Bretagne	40,1	531,6	0,2
Nouvelle-Aquitaine	185,8	1018,1	154,7
Occitanie	133,0	844,4	271,0
Auvergne-Rhône-Alpes	122,7	756,1	321,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,2	176,2	63,6
Corse	4,9	33,7	14,2
France métropolitaine	886,0	7132,8	1060,8

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2020/2019 (en %)	2021/2020 (en %)	2022/2021 (en %)
Île-de-France	-14,8	54,9	3,6
Centre-Val de Loire	-7,5	36,1	-8,0
Bourgogne-Franche-Comté	6,5	6,4	18,8
Normandie	-4,5	9,7	5,3
Hauts-de-France	-2,3	10,5	35,6
Grand Est	-7,5	17,9	47,6
Pays de la Loire	-7,2	20,8	5,8
Bretagne	-8,9	6,5	23,5
Nouvelle-Aquitaine	-7,0	11,8	-12,5
Occitanie	-3,9	9,2	0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	-3,6	9,8	-4,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-7,2	-6,4	2,3
Corse	27,3	2,3	-44,3
France	-1,0	13,1	9,6

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif :
évolution en termes réels

	2020/2019 (en %)	2021/2020 (en %)	2022/2021 (en %)
Île-de-France	-15,4	84,0	6,1
Centre-Val de Loire	-8,4	49,7	-8,2
Bourgogne-Franche-Comté	10,0	9,9	29,7
Normandie	-9,2	16,9	10,9
Hauts-de-France	0,3	15,9	46,2
Grand Est	-11,7	23,7	67,5
Pays de la Loire	-8,7	32,3	12,1
Bretagne	-12,2	10,0	38,8
Nouvelle-Aquitaine	-8,4	16,0	-14,9
Occitanie	-4,4	11,5	2,7
Auvergne-Rhône-Alpes	-8,7	13,6	-1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-8,4	-7,7	4,1
Corse	49,0	8,7	-59,5
France	-2,2	16,3	11,5

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2022 provisoires

Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2022, semi-définitifs pour l'année 2021, définitifs pour les années antérieures

Production totale hors subventions

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	1 108,4	1 092,3	1 023,5	1 345,1	1 536,6
Centre-Val de Loire	4 705,9	4 590,3	4 479,7	5 674,6	6 217,5
Bourgogne-Franche-Comté	5 696,0	5 118,3	5 301,3	5 783,7	7 013,5
Normandie	5 479,4	5 621,7	5 537,6	6 029,6	6 929,7
Hauts-de-France	6 614,5	6 876,6	6 800,2	7 341,2	9 577,2
Grand Est	9 015,8	8 458,4	8 062,9	9 037,8	12 223,0
Pays de la Loire	7 081,3	7 213,3	7 059,7	7 709,6	8 874,8
Bretagne	8 502,5	8 986,4	8 863,5	9 344,7	11 214,2
Nouvelle-Aquitaine	11 513,1	11 105,4	10 863,7	11 257,7	11 995,2
Occitanie	6 832,9	6 920,7	6 864,1	7 239,2	7 896,8
Auvergne-Rhône-Alpes	6 095,1	6 077,1	6 062,2	6 465,0	7 295,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 392,0	3 488,0	3 461,8	3 303,9	3 638,1
Corse	265,8	256,1	289,1	283,3	315,3
France Métropolitaine	76 302,6	75 804,6	74 669,2	80 815,2	94 727,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Remarque : La production totale hors subventions comprend les productions végétales et animales hors subventions ainsi que les activités principales de travaux agricoles et secondaires de services.

Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	974,2	954,1	884,1	1 202,0	1 372,4
Centre-Val de Loire	3 601,4	3 472,8	3 337,0	4 499,9	4 897,7
Bourgogne-Franche-Comté	3 681,9	3 059,3	3 151,7	3 611,0	4 472,2
Normandie	2 585,0	2 588,1	2 512,6	2 910,9	3 212,9
Hauts-de-France	4 621,2	4 797,1	4 717,8	5 239,2	7 074,6
Grand Est	6 966,6	6 400,1	5 942,0	6 873,1	9 665,4
Pays de la Loire	2 540,1	2 565,2	2 521,3	3 051,1	3 424,1
Bretagne	2 129,1	2 221,6	2 228,7	2 500,3	2 751,4
Nouvelle-Aquitaine	7 839,9	7 413,5	7 222,4	7 606,4	8 002,1
Occitanie	4 445,1	4 529,4	4 452,0	4 742,2	5 141,8
Auvergne-Rhône-Alpes	2 760,0	2 625,0	2 659,5	2 947,7	3 282,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 142,4	3 232,5	3 220,2	3 052,0	3 365,9
Corse	203,4	193,3	225,6	219,5	247,6
France Métropolitaine	45 490,4	44 051,8	43 074,7	48 455,3	56 910,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	63,5	66,0	66,5	69,0	87,7
Centre-Val de Loire	892,0	900,4	922,2	950,6	1 088,2
Bourgogne-Franche-Comté	1 811,0	1 851,4	1 937,7	1 957,3	2 318,6
Normandie	2 421,0	2 550,0	2 531,3	2 617,0	3 197,9
Hauts-de-France	1 573,5	1 650,4	1 643,2	1 655,7	2 040,9
Grand Est	1 606,6	1 616,9	1 670,7	1 707,2	2 084,5
Pays de la Loire	3 990,6	4 085,4	3 961,4	4 078,8	4 850,8
Bretagne	5 646,0	6 021,5	5 875,3	6 072,7	7 664,7
Nouvelle-Aquitaine	2 914,5	2 916,7	2 851,4	2 848,5	3 163,0
Occitanie	1 959,9	1 954,0	1 970,0	2 047,7	2 290,8
Auvergne-Rhône-Alpes	2 955,5	3 064,3	3 009,9	3 118,0	3 600,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	148,3	152,3	140,6	149,2	166,6
Corse	53,8	54,2	55,0	55,1	58,7
France Métropolitaine	26 036,1	26 883,4	26 635,0	27 326,7	32 613,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	3,6	4,2	4,5	4,5	4,7
Centre-Val de Loire	40,5	41,9	41,3	40,9	40,4
Bourgogne-Franche-Comté	88,2	90,0	89,8	89,5	89,0
Normandie	54,4	54,3	54,2	53,9	53,9
Hauts-de-France	36,6	37,0	37,7	37,6	37,1
Grand Est	67,9	71,9	71,7	72,8	71,3
Pays de la Loire	88,1	87,3	84,6	83,8	82,8
Bretagne	42,0	41,8	41,1	40,6	40,1
Nouvelle-Aquitaine	191,3	190,4	187,9	187,9	185,8
Occitanie	133,3	133,9	132,1	133,6	133,0
Auvergne-Rhône-Alpes	122,7	122,6	121,1	122,7	122,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,4	19,5	19,4	19,9	20,2
Corse	6,5	6,4	6,2	5,7	4,9
France Métropolitaine	893,4	901,1	891,7	893,3	886,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits végétaux

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	2,6	3,2	3,6	3,5	3,7
Centre-Val de Loire	7,0	8,6	8,3	7,7	7,3
Bourgogne-Franche-Comté	5,4	7,1	7,8	7,0	6,6
Normandie	3,8	3,2	3,5	3,3	3,7
Hauts-de-France	5,2	5,5	6,0	5,9	5,8
Grand Est	13,5	16,7	17,1	18,2	16,8
Pays de la Loire	4,0	4,2	3,9	3,9	4,2
Bretagne	1,5	1,6	1,4	1,4	1,7
Nouvelle-Aquitaine	20,3	21,3	21,4	21,3	21,0
Occitanie	12,9	13,6	12,9	13,6	13,3
Auvergne-Rhône-Alpes	2,3	2,3	2,2	2,0	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,9	4,2	4,0	4,2	4,5
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France Métropolitaine	81,4	91,6	92,2	92,0	90,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits animaux

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0
Centre-Val de Loire	33,5	33,3	33,0	33,3	33,1
Bourgogne-Franche-Comté	82,8	82,8	82,0	82,5	82,4
Normandie	50,6	51,1	50,7	50,6	50,2
Hauts-de-France	31,4	31,5	31,7	31,7	31,4
Grand Est	54,4	55,2	54,6	54,6	54,5
Pays de la Loire	84,2	83,1	80,7	79,9	78,6
Bretagne	40,5	40,2	39,7	39,2	38,4
Nouvelle-Aquitaine	171,0	169,1	166,4	166,6	164,8
Occitanie	120,3	120,3	119,2	120,0	119,7
Auvergne-Rhône-Alpes	120,4	120,4	118,9	120,7	120,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,5	15,3	15,5	15,6	15,7
Corse	6,5	6,4	6,2	5,7	4,9
France Métropolitaine	812,0	809,5	799,5	801,3	795,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Consommations intermédiaires

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	606,3	616,5	596,1	627,5	751,3
Centre-Val de Loire	2 621,6	2 489,7	2 449,8	2 760,7	3 411,4
Bourgogne-Franche-Comté	3 257,5	3 137,3	3 084,6	3 372,7	3 862,2
Normandie	3 517,1	3 616,4	3 645,9	3 885,0	4 509,4
Hauts-de-France	3 535,1	3 669,6	3 664,7	3 782,2	4 327,5
Grand Est	4 631,8	4 684,9	4 720,3	5 058,8	5 731,7
Pays de la Loire	4 748,4	4 926,1	4 828,2	4 933,2	5 771,7
Bretagne	5 988,4	6 143,7	6 187,2	6 549,3	7 499,7
Nouvelle-Aquitaine	6 441,3	6 768,5	6 668,4	6 579,3	7 759,7
Occitanie	4 111,2	4 166,4	4 128,4	4 189,1	4 657,7
Auvergne-Rhône-Alpes	4 348,6	4 540,7	4 578,6	4 761,2	5 567,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 197,0	1 196,6	1 188,5	1 178,4	1 331,4
Corse	180,8	182,1	181,8	219,4	254,7
France Métropolitaine	45 185,3	46 138,5	45 922,5	47 896,8	55 435,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	505,6	480,1	431,9	722,0	790,0
Centre-Val de Loire	2 124,8	2 142,5	2 071,2	2 954,8	2 846,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 526,7	2 070,9	2 306,5	2 500,5	3 240,3
Normandie	2 016,7	2 059,6	1 945,9	2 198,5	2 474,1
Hauts-de-France	3 115,9	3 243,9	3 173,1	3 596,6	5 286,9
Grand Est	4 451,9	3 845,3	3 414,3	4 051,8	6 562,5
Pays de la Loire	2 421,0	2 374,4	2 316,1	2 860,2	3 185,9
Bretagne	2 556,1	2 884,5	2 717,4	2 836,0	3 754,6
Nouvelle-Aquitaine	5 263,1	4 527,3	4 383,2	4 866,2	4 421,3
Occitanie	2 854,9	2 887,9	2 867,7	3 183,7	3 372,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 869,3	1 658,9	1 604,8	1 826,4	1 851,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 213,4	2 309,5	2 292,7	2 145,4	2 326,9
Corse	91,4	80,4	113,5	69,7	65,4
France Métropolitaine	32 010,7	30 565,2	29 638,3	33 811,7	40 178,2

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	154,0	152,0	149,2	166,8	152,6
Centre-Val de Loire	569,3	587,3	569,5	644,5	575,7
Bourgogne-Franche-Comté	751,8	760,5	749,0	770,8	720,2
Normandie	531,0	535,8	537,5	586,1	529,1
Hauts-de-France	575,9	554,0	563,6	625,1	567,1
Grand Est	841,7	859,5	863,3	940,6	852,8
Pays de la Loire	575,5	577,2	567,1	646,9	610,6
Bretagne	473,2	463,3	473,0	575,1	531,8
Nouvelle-Aquitaine	1 224,0	1 206,3	1 151,9	1 346,5	1 172,7
Occitanie	1 089,5	1 077,6	1 071,4	1 166,9	1 115,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1 089,2	1 152,4	1 057,5	1 105,9	1 077,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	243,2	249,3	237,9	271,4	239,8
Corse	53,6	48,3	49,7	105,1	47,9
France Métropolitaine	8 171,6	8 223,4	8 040,6	8 951,5	8 193,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	627,2	598,9	554,8	855,5	907,3
Centre-Val de Loire	2 603,8	2 639,8	2 569,5	3 507,6	3 326,8
Bourgogne-Franche-Comté	3 189,8	2 738,5	2 967,8	3 168,1	3 852,9
Normandie	2 423,1	2 472,3	2 364,0	2 653,5	2 873,0
Hauts-de-France	3 574,7	3 681,2	3 646,5	4 108,4	5 752,1
Grand Est	5 152,8	4 568,8	4 138,4	4 847,5	7 256,2
Pays de la Loire	2 880,1	2 836,9	2 769,5	3 392,1	3 672,6
Bretagne	2 923,0	3 240,2	3 080,5	3 302,0	4 171,4
Nouvelle-Aquitaine	6 246,2	5 484,4	5 288,1	5 968,0	5 329,9
Occitanie	3 708,7	3 708,4	3 695,9	4 118,9	4 239,7
Auvergne-Rhône-Alpes	2 740,1	2 601,6	2 449,3	2 718,8	2 680,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 374,8	2 476,1	2 446,0	2 338,8	2 473,7
Corse	129,3	113,1	145,1	156,3	91,8
France Métropolitaine	38 573,5	37 160,1	36 115,6	41 135,4	46 628,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	78,0	76,0	70,4	104,2	111,1
Centre-Val de Loire	77,9	78,4	78,7	105,7	100,1
Bourgogne-Franche-Comté	70,4	61,3	66,2	71,9	87,9
Normandie	58,9	61,3	58,2	65,4	70,8
Hauts-de-France	85,9	88,1	89,1	100,3	140,0
Grand Est	73,3	67,9	59,8	74,7	113,4
Pays de la Loire	49,4	49,4	48,3	57,4	62,5
Bretagne	55,7	62,9	59,7	63,2	80,3
Nouvelle-Aquitaine	53,6	47,6	46,2	51,4	46,3
Occitanie	39,8	39,8	40,2	43,6	44,9
Auvergne-Rhône-Alpes	33,7	32,6	30,6	35,6	35,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63,9	65,9	66,3	60,3	63,6
Corse	28,8	24,2	31,8	33,2	19,1
France Métropolitaine	56,5	55,1	53,7	61,1	69,5

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Montants en indice	2018	2019	2020	2021	2022
Île-de-France	98,2	96,3	90,3	146,1	103,6
Centre-Val de Loire	118,0	99,4	97,9	132,6	92,0
Bourgogne-Franche-Comté	110,8	86,0	105,4	107,1	118,8
Normandie	103,4	102,9	92,6	110,8	105,3
Hauts-de-France	114,6	101,4	98,7	111,0	135,6
Grand Est	113,7	91,6	85,9	123,3	147,6
Pays de la Loire	98,9	98,8	95,4	117,1	105,8
Bretagne	94,6	111,6	92,5	104,5	123,5
Nouvelle-Aquitaine	122,7	87,6	94,6	110,0	87,5
Occitanie	111,9	99,0	98,5	106,9	100,1
Auvergne-Rhône-Alpes	100,3	95,5	91,6	114,9	96,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	113,0	101,9	98,2	89,8	102,3
Corse	109,3	83,1	128,1	103,1	55,7
France Métropolitaine	110,0	96,4	95,1	112,3	110,6

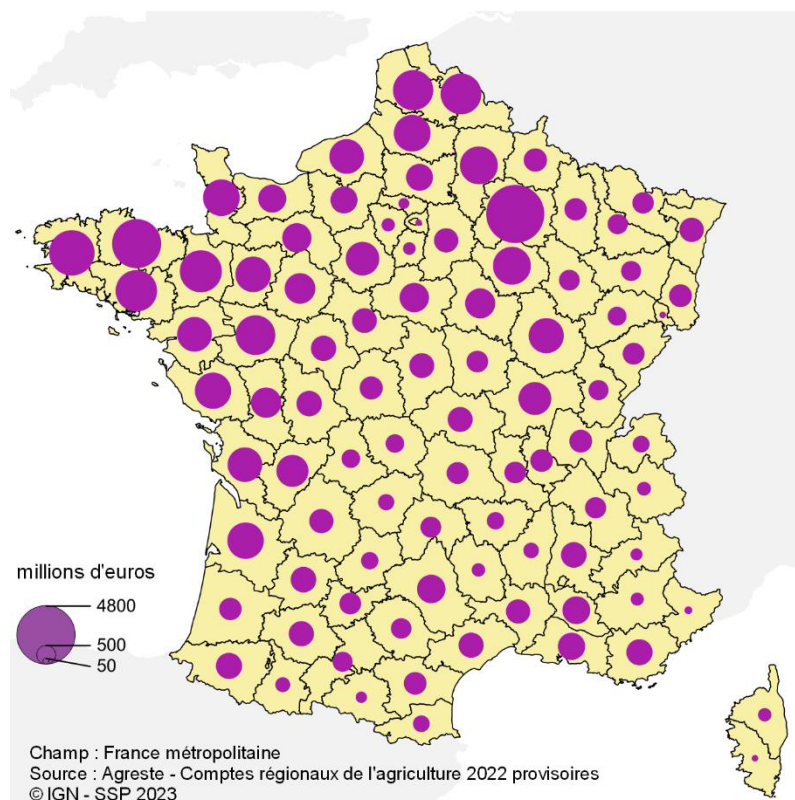
Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	101,00	101,20	102,52	101,33	102,95

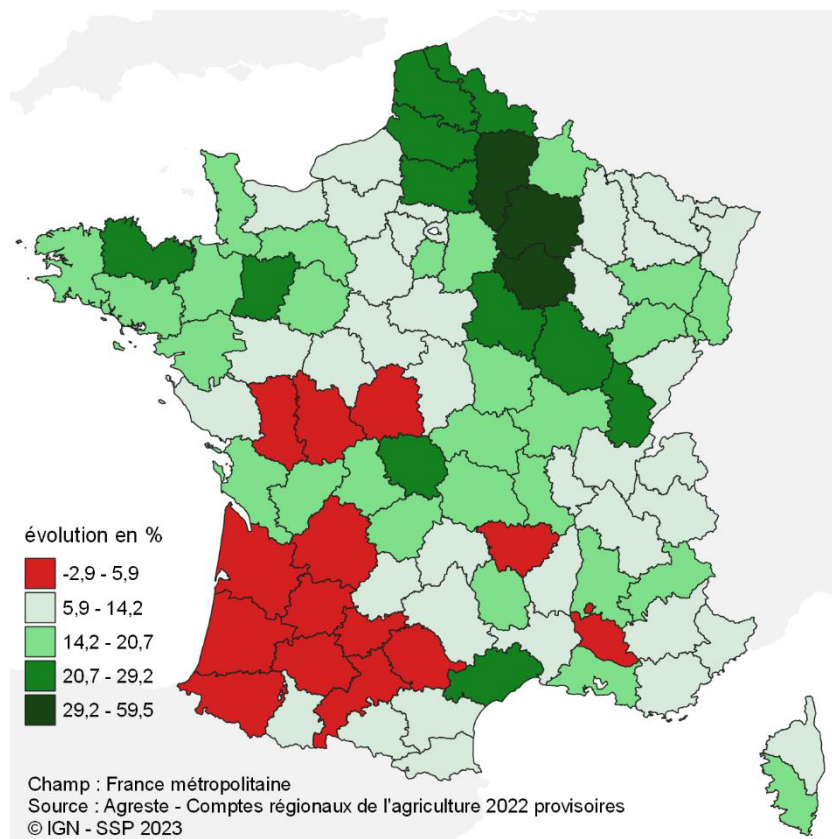
Source : INSEE

Annexe n° 3 - Productions départementales 2022 et évolutions entre 2021 et 2022

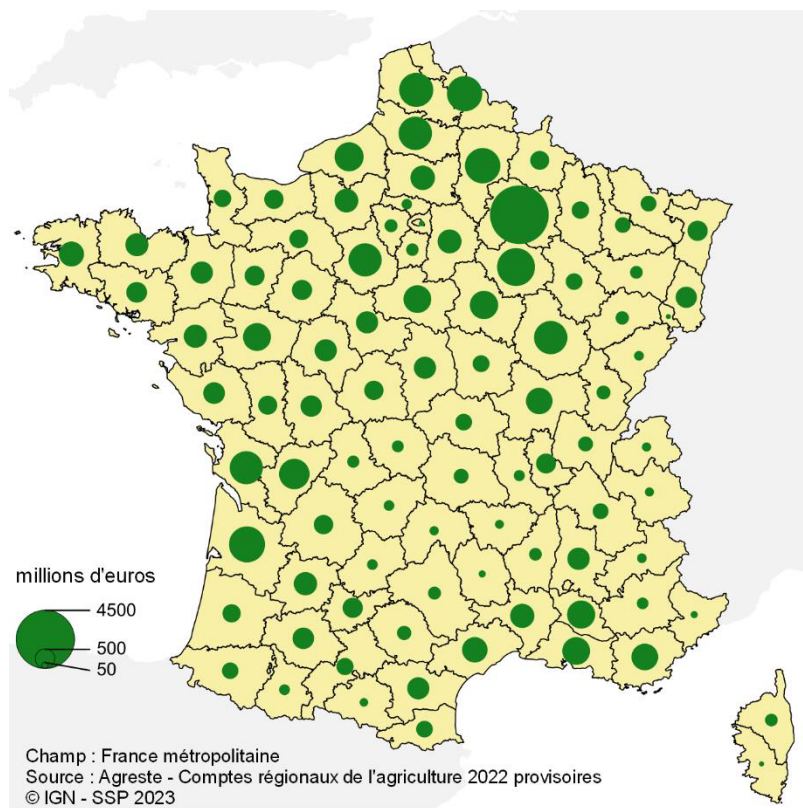
Carte 1 : Production agricole par département en 2022



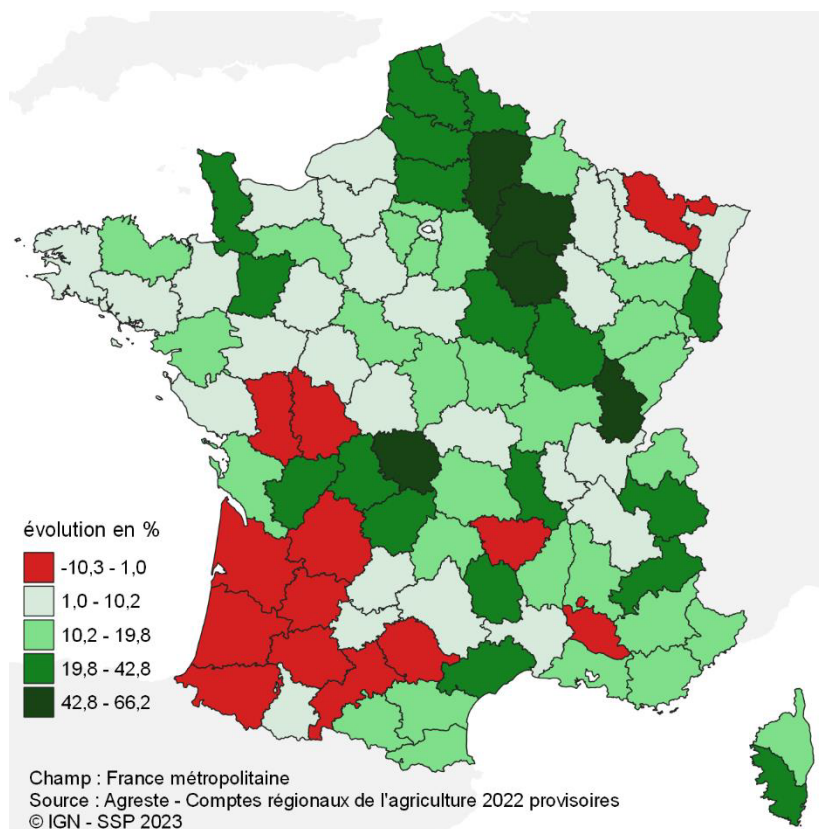
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2021 et 2022



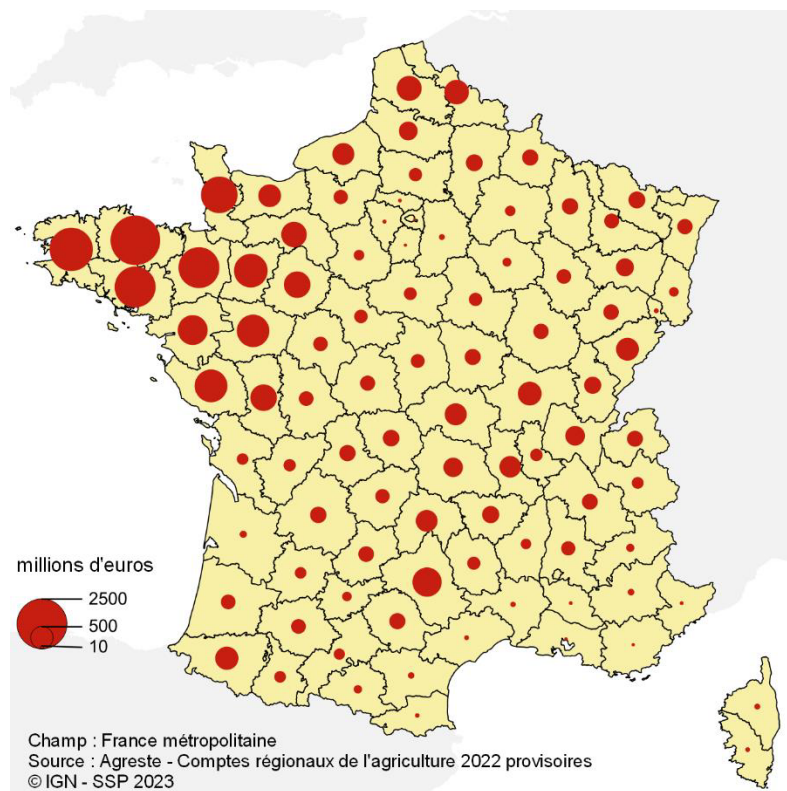
Carte 3 : Production végétale par département en 2022



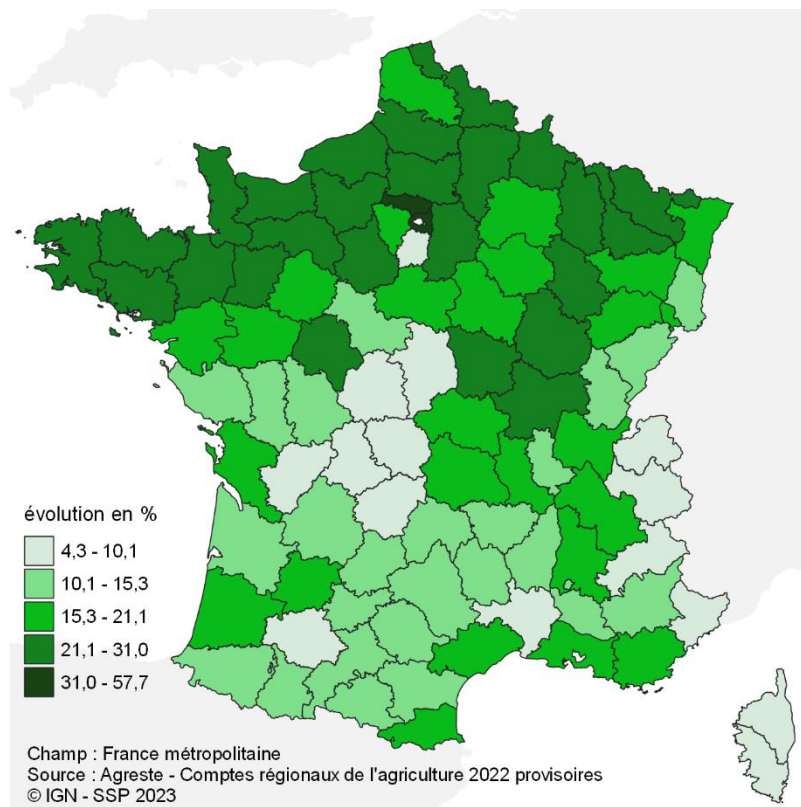
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2021 et 2022



Carte 5 : Production animale par département en 2022



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2021 et 2022



Annexe n° 4 - Comptes des départements d'Outre-mer

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2022, semi-définitifs pour l'année 2021, définitifs pour les années antérieures

1 – Productions végétales et animales hors subventions

Guadeloupe								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total produits végétaux	135,2	144,9	124,3	115,5	129,5	127,5	126,4	135,5
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,9	22,4	30,1	27,8	27,7	26,1	24,9	23,3
Légumes frais et tubercules	28,6	31,1	33,0	31,4	31,1	34,4	30,9	40,7
Fleurs et plantes y c. plantations	18,5	24,1	16,9	20,9	19,9	8,5	8,5	8,5
Fruits	60,7	66,9	43,8	35,0	50,3	58,1	61,6	62,5
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	28,3	29,4	32,0	31,6	30,7	28,3	29,1	25,4
Bovins	7,6	7,2	7,0	6,6	7,4	7,6	6,9	7,1
Porcins	4,7	5,3	5,7	5,6	4,9	3,1	3,6	3,9
Autres animaux	1,3	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	1,0
Produits avicoles	14,0	14,6	17,7	17,9	17,0	16,3	17,1	12,5
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								
Martinique								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total produits végétaux	136,2	130,4	91,3	116,1	117,9	112,0	115,6	129,9
Céréales	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	17,2	18,7	16,7	17,1	19,5	28,2	28,6	25,7
Légumes frais et tubercules	13,8	12,4	12,2	11,9	15,2	14,2	14,8	14,6
Fleurs et plantes y c. plantations	2,6	2,8	2,3	2,3	2,6	2,6	2,6	2,1
Fruits	100,5	95,5	59,1	83,8	79,5	66,0	68,5	86,5
Autres produits végétaux	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total produits animaux	36,1	36,0	36,8	35,9	37,7	38,4	40,4	41,7
Bovins	7,1	6,8	6,2	6,2	8,5	8,5	7,4	7,6
Porcins	5,8	5,9	6,4	6,5	6,8	7,5	8,1	9,3
Autres animaux	1,0	0,9	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6	0,7
Produits avicoles	21,2	21,5	22,7	21,7	20,9	21,0	23,4	23,3
Lait et produits laitiers	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres produits animaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	0,7	0,7	0,7
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								
La Réunion								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total produits végétaux	244,8	242,2	250,7	237,4	247,8	242,6	245,2	252,4
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	99,8	100,2	104,7	80,6	96,1	89,0	86,1	79,1
Légumes frais et tubercules	68,7	69,1	72,3	78,2	74,0	76,5	78,8	87,3
Fleurs et plantes y c. plantations	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	23,9
Fruits	51,4	48,0	48,8	53,8	52,9	52,1	55,3	59,9
Autres produits végétaux	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Total produits animaux	108,4	112,7	111,8	113,8	122,8	128,5	134,0	142,5
Bovins	8,3	8,7	8,8	8,3	9,2	9,6	9,4	9,2
Porcins	27,3	32,4	31,5	30,0	31,0	31,1	31,7	34,6
Autres animaux	1,6	1,4	1,5	1,8	1,8	1,5	1,6	1,6
Produits avicoles	59,4	58,5	58,2	62,0	68,0	74,5	78,7	84,9
Lait et produits laitiers	9,4	9,2	9,4	9,1	8,9	8,5	8,6	8,9
Autres produits animaux	2,4	2,5	2,4	2,5	3,9	3,2	4,1	3,2
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								

2 – Résultat net

Guadeloupe								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production végétale hors subventions	135,2	144,9	124,3	115,5	129,5	127,5	126,4	135,5
Production animale hors subventions	28,3	29,4	32,0	31,6	30,7	28,3	29,1	25,4
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Subventions sur les produits agricoles	64,2	63,9	67,3	66,5	61,7	61,0	61,0	57,6
Production totale	233,4	243,8	229,3	219,3	227,5	222,6	222,2	224,2
Autres subventions *	2,2	2,1	3,0	7,8	4,9	2,7	2,7	2,7
Total des ressources ou emplois	235,6	245,9	232,3	227,0	232,4	225,2	224,8	226,8
Consommations intermédiaires	115,1	112,1	106,5	107,8	109,7	114,8	119,9	145,6
Impôts fonciers	6,9	6,4	6,4	6,4	6,6	6,6	6,6	6,6
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Revenu des facteurs	109,6	123,6	115,5	109,0	112,2	100,0	94,5	70,7
* subventions d'exploitation								
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								
Martinique								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production végétale hors subventions	136,2	130,4	91,3	116,1	117,9	112,0	115,6	129,9
Production animale hors subventions	36,1	36,0	36,8	35,9	37,6	38,4	40,4	41,7
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Subventions sur les produits agricoles	107,4	106,8	106,2	107,3	109,2	105,8	106,0	110,9
Production totale	282,5	276,0	237,2	262,0	267,4	259,1	264,8	285,3
Autres subventions *	5,3	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	287,8	288,6	249,7	274,6	280,0	271,6	277,4	297,9
Consommations intermédiaires	105,9	103,4	92,3	96,8	95,7	95,7	95,7	110,0
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	2,0	2,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Revenu des facteurs	176,6	180,1	152,3	172,7	179,2	170,8	176,3	182,6
* subventions d'exploitation								
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								
La Réunion								
<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production végétale hors subventions	244,8	242,2	250,8	237,5	247,9	242,6	245,2	252,4
Production animale hors subventions	108,4	112,7	111,8	113,8	122,8	128,5	134,0	142,5
Services	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Subventions sur les produits agricoles	67,7	71,2	70,3	71,1	73,5	75,7	76,5	89,4
Production totale	424,9	430,1	436,8	426,3	448,2	450,8	459,7	488,2
Autres subventions *	11,4	12,2	12,7	15,4	17,1	11,2	14,5	17,0
Total des ressources ou emplois	436,3	442,3	449,5	441,7	465,3	461,9	474,2	505,2
Consommations intermédiaires	175,6	173,1	172,5	177,5	178,2	177,4	187,7	210,2
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Revenu des facteurs	253,2	261,8	269,5	256,7	279,6	277,1	279,0	287,5
* subventions d'exploitation								
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture								

CHAPITRE 3

Les concours publics à l'agriculture en 2022

6 juillet 2023

1 - 13,55 milliards d'euros d'aides aux revenus et aux marchés	110
1-1 - Dernière année de transition pour les aides directes du 1 ^{er} pilier de la PAC.....	110
1-2 - Des aides de marché en nette hausse, notamment sous l'effet du plan de relance.....	110
1-3 - Toujours près d'un milliard d'aides liées aux aléas de production, malgré une baisse en 2022.....	111
1-4 - Plus de 2 milliards d'euros d'allègements de charges fiscales.....	112
1-5 - 2,59 milliards d'euros d'allègements de charges sociales, en forte hausse par rapport à 2021.....	113
2 - Les dépenses de développement rural sont relativement stables depuis 2020	113
2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2022.....	113
2.2 - Les montants d'ICHN se sont stabilisés à des niveaux plus élevés qu'avant la réforme du zonage.....	114
2.3 - Hausse des montants d'aides agro-environnementales	114
2.4 - Baisse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles.....	114
3 - Forte hausse des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales, dans le contexte de l'épizootie d'influenza aviaire	114
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	117
La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions.....	118

Les concours publics à l'agriculture en 2022

Les aides de marché et les aides aux revenus agricoles - 1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés, gestion des aléas de production - constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture.

- Les aides de la PAC (1^{er} pilier) s'élèvent à plus de 7 Md€ en 2022, un montant en légère hausse par rapport à 2021 mais relativement stable depuis 2020, période de transition de la PAC après les changements intervenus entre 2015 et 2019 et avant la nouvelle programmation (2023-2027).
- Les allègements de charges représentent 4,62 Md€ en 2022, en hausse de 510 M€ par rapport à 2021. La hausse est principalement due aux allègements de cotisations sociales, qui ont augmenté notamment sous l'effet d'allègements exceptionnels en raison d'aléas climatiques et internationaux (épisodes de gel et guerre en Ukraine). Les allègements de charges fiscales, par ailleurs, représentent toujours environ 2 Md€, principalement en raison des avantages fiscaux dont bénéficie l'agriculture sur les taxes sur les consommations énergétiques ; ils ont augmenté en 2022 avec la création des crédits d'impôt pour les exploitations n'utilisant pas de glyphosate et les exploitations certifiées haute valeur environnementale
- Les aides de marchés (organisation des filières, dépenses de communication, modernisation des filières) atteignent 950 M€ en 2022, un montant en nette hausse par rapport à 2021 en raison notamment du plan de relance.
- Les dépenses pour les aides liées à la gestion des aléas de production sont de 980 M€ en 2022. Ce montant est inférieur à celui de 2021, notamment en raison de la fin du paiement d'aides liées à la crise du Covid-19. Il reste néanmoins élevé, avec l'impact de nouvelles aides liées à l'épizootie d'influenza aviaire et à la guerre en Ukraine.

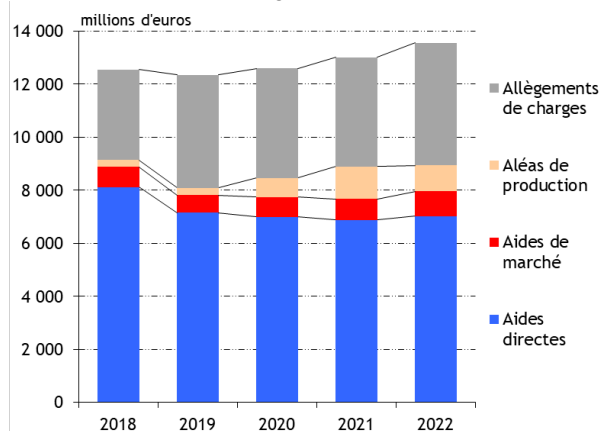
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,21 Md€ en 2022. Le montant comprend plus de 1 Md€ consacré à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élèvent à 380 M€ en 2022, en hausse sensible depuis deux ans en raison de la réapparition de l'épizootie d'influenza aviaire.

Au total, 16,15 Md€ de concours publics soutiennent la production agricole en 2022.

1- 13,55 milliards d'euros d'aides aux revenus et aux marchés

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles



Source : MASA/SSP.

En 2022, les dépenses pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1^{er} pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés) ont été de 13,55 Md€, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2021. L'évolution est toutefois contrastée selon le type d'aides considéré : les montants ont été relativement stables pour les aides du 1^{er} pilier de la PAC, en forte baisse pour les aides liées aux aléas de production, tandis que les allègements de charges sociales ont, au contraire, nettement augmenté.

1.1- Dernière année de transition pour les aides directes du 1^{er} pilier de la PAC

Le retour à la normale du calendrier de paiement en 2018 explique les montants élevés pour les aides du 1^{er} pilier de la PAC payées cette année-là (paiement du solde de 2017 et des montants dus au titre de 2018). Depuis 2019, pour les aides couplées (paiement de base et majorations), les paiements effectués une année N correspondent globalement aux montants alloués au titre de la campagne N. Pour les aides découplées végétales, les paiements effectués une année N correspondent globalement aux montants alloués au titre de la campagne N-1. Pour les aides couplées animales, les paiements effectués une année N sont en majorité des paiements dus au titre de la campagne N, mais ils concernent aussi la campagne N-1.

L'année 2022 a été, comme 2021 et 2020, une année de transition dans la programmation de la PAC, après une période de réforme concentrée sur les années 2015 à 2019 (convergence des paiements de base, hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif, transfert

d'une partie de l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier vers le second). Comme en 2021 et 2020, les montants des aides du 1^{er} pilier ont donc peu évolué en 2022 (un peu plus de 7 Md€ en 2022, un peu moins en 2021). Cette période de transition a été consacrée à la définition de la nouvelle programmation qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le montant des aides découplées (régime de base et majorations) a légèrement augmenté par rapport à 2021 (+2,5 %). Les montants totaux versés en 2022 se sont élevés à 2,95 Md€ pour le paiement de base (2,90 Md€ en 2021), 2,03 Md€ pour le paiement vert (2,00 Md€ en 2021) et 0,68 Md€ au titre du paiement redistributif (0,67 Md€ en 2021), auquel est toujours consacré 10 % de l'enveloppe du 1^{er} pilier.

Le paiement aux jeunes agriculteurs a représenté 76,6 M€ en 2022. Contrairement à ce qui s'était produit en 2018, 2019 et 2020, le montant unitaire n'a été revalorisé ni en 2021 ni en 2022 (102 €/ha depuis 2020).

Le remboursement de la discipline financière ayant constitué la réserve de crise 2021, prélevée sur les aides de la campagne 2020, a été versé en octobre 2022. Son montant (150 M€) était supérieur à ceux versés les années précédentes (90 M€ en moyenne sur la période 2018-2021). Il s'agit de la dernière année de versement de ce remboursement dans son ancien fonctionnement. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation, les modalités de gestion de la réserve de crise évoluent : la réserve de crise 2022 sera reportée d'année en année, ne nécessitant plus de prélèvement annuel de discipline financière ni de remboursement.

Parmi les aides liées aux produits, le montant des aides couplées animales versées en 2022 a été de 850 M€, soit un montant proche de celui versé en 2021 (860 M€). Ce montant intègre des aides ovines et caprines (130 M€) et des aides bovines. Concernant les aides couplées végétales, le montant versé en 2022 a été de 280 M€, y compris aides aux protéines végétales. Ce montant est quasi stable depuis 2018.

1.2- Des aides de marché en nette hausse, notamment sous l'effet du plan de relance

Les aides de marchés - qui comprennent l'organisation des filières, les dépenses de communication ou encore la modernisation des filières - ont nettement augmenté en 2022 : elles ont atteint 950 M€, contre 790 M€ en 2021 (+160 M€, soit +20,4 %).

L'évolution diffère toutefois selon les différents postes de dépense.

Les aides liées à l'**adaptation et la modernisation des exploitations dans le cadre des filières** ont très fortement augmenté, après une hausse déjà très importante en 2021 (+190 M€ entre 2021 et 2022, soit +75,6 %, après +90 M€ en 2021). Elles se sont élevées à 430 M€ en 2022. Ces aides comprenaient ces dernières années principalement des soutiens européens inscrits dans le cadre du programme national d'aides quinquennal de l'OCM vitivinicole, notamment le financement des investissements vitivinicoles et le financement des dépenses de restructuration et de reconversion du vignoble. Sont venues s'y ajouter en 2021 plusieurs aides dans le cadre du plan de relance, pour un montant total de 60 M€ en 2021 et 220 M€ en 2022. Parmi ces aides, la plus importante en montant est l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique (110 M€ en 2022), qui vise, au travers de l'investissement technologique, à réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants).

À l'inverse, les **interventions sur les marchés** ont nettement diminué en 2022 (-50 M€). Cette baisse s'explique essentiellement par la disparition des aides au stockage de vin pour faire face à la perturbation du marché causée par la pandémie de Covid-19.

Les aides à l'**organisation des filières** sont restées stables en 2022 (370 M€) : les aides aux organisations de producteurs et aux filières représentaient 130 M€ et les aides POSEI (filiera sucre et régime spécial d'approvisionnement) 230 M€.

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique**, s'élevait en 2022 à 30 M€, en légère hausse par rapport à 2021. Ce montant comprend notamment les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Enfin, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** a augmenté de 20 M€ en 2022, après avoir été stable en 2020 et 2021, sous l'effet notamment d'un accroissement des soutiens à la promotion du vin sur les marchés étrangers.

1.3- Toujours près d'un milliard d'aides liées aux aléas de production, malgré une baisse en 2022

Plusieurs types de subventions sont regroupées dans les aides liées à la **gestion des aléas de production**. Cette catégorie contient d'abord les soutiens en cas d'événement climatique (gels, sécheresses...) ou sanitaire (influenza aviaire¹, jaunisse de la betterave...) affectant les productions agricoles. Elle contient également les aides aux exploitant·e·s en réaction aux autres crises affectant le revenu agricole (crise du Covid-19, guerre en Ukraine...). Sont en revanche exclus les allègements de cotisations sociales exceptionnels en cas d'aléas climatiques ou internationaux, comptabilisés dans la catégorie des « allègements de charges » (partie 1.4).

Le montant des aides liées à la gestion des aléas de production a fortement diminué entre 2021 et 2022 (-250 M€, soit -20,1 %). Il se situait néanmoins toujours, en 2022, à un niveau proche du milliard d'euros (980 M€).

Les **indemnités versées au titre des calamités agricoles** expliquent une partie de la baisse. 210 M€ ont été versés en 2022, contre 390 M€ en 2021. Un peu plus de la moitié des montants versés en 2022 concernaient des sinistres de 2021, essentiellement les épisodes de gel printaniers. L'autre partie des versements concernait les sinistres de 2022 (plus des deux tiers des montants pour les épisodes de sécheresse et un quart du montant pour les épisodes de gel).

Les **soutiens directs aux exploitants en réaction aux crises** affectant l'agriculture ont diminué entre 2021 et 2022 (-80 M€). L'évolution diffère toutefois fortement en fonction des dispositifs. Les montants d'aides liées à la crise sanitaire du Covid-19 ont nettement baissé en 2022 (-450 M€, notamment en raison de l'arrêt des soutiens aux exploitations financés par le fonds de solidarité). À l'inverse, les subventions visant à compenser les impacts de l'épizootie d'influenza aviaire ont augmenté (+90 M€ entre 2021 et 2022). Sont par ailleurs apparues en 2022 les aides du plan de résilience économique et sociale mis en place dans le contexte de la guerre en Ukraine (320 M€ en 2022).

Enfin, la prise en charge d'une partie des primes **d'assurance récolte** pour la campagne 2021,

¹ Sont comptabilisées ici les aides de crise compensant les conséquences économiques des mesures sanitaires (dépeuplement, vide sanitaire...) prises à la suite de l'épizootie d'influenza aviaire. L'indemnisation des opérations

d'abattages ou de décontamination relève en revanche de la catégorie « Lutte contre les maladies des végétaux et animaux » (partie 3).

versée en 2022, a représenté 160 M€, un montant en hausse régulière depuis 4 ans.

1.4- Plus de 2 milliards d'euros d'allègements de charges fiscales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'État, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture.

Les allègements de nature fiscale, estimés à 2,03 Md€ en 2022, ont augmenté par rapport à 2021 (+4,2 %).

La partie la plus importante de ces allègements fiscaux est constituée d'allègements concernant la TICPE ou la TICGN (taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et sur le gaz naturel). Ceux-ci représentaient 1,37 Md€ en 2022 (+0,5 %). Au sein de ces allègements, le maintien du taux réduit de TICPE sur le gazole non routier s'est traduit par un allègement fiscal de l'ordre de 870 M€ en 2022, auxquels s'ajoutent 480 M€ de remboursement partiel de la TICPE sur le gazole non routier pour les exploitant·e·s qui en ont fait la demande.

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élevaient à 130 M€ en 2021. En l'absence de données sur leur montant en 2022, on estime que ce montant est stable. Pour 2022, ces dégrèvements ont été justifiés notamment par les épisodes de sécheresse. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles représentait 110 M€ en 2022, un montant stable depuis 2018. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DOM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les jeunes agriculteurs ont également été stables entre 2021 et 2022 (20 M€).

Les agriculteurs bénéficient également d'allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles. Ces derniers ont augmenté de 80 M€ en 2022, s'établissant à 350 M€ :

- La hausse s'explique par l'apparition en 2022 des crédits d'impôt en faveur des exploitations n'utilisant pas de glyphosate et en faveur des exploitations certifiées à haute valeur environnementale (HVE). Les dépenses pour ces deux crédits d'impôt ont été de 80 M€ en 2022.
- La déduction pour épargne de précaution a représenté 115 M€ en 2022. Instaurée par la

Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les aides fiscales comprennent :

- le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE et TICGN) ;
- le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DOM, Natura 2000..) ;
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements ...) ;
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique ...).

Les allègements de charges sociales et financières couvrent :

- l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel ;
- diverses mesures introduites au titre du pacte de responsabilité ou pour accompagner les exploitants impactés par les crises économiques.

loi de finances pour 2019, la déduction pour épargne de précaution permet chaque année aux exploitants et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu, de déduire de leur bénéfice imposable une somme proportionnelle au bénéfice agricole (BA) et de l'utiliser dans les 10 ans.

- Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un abattement sur les bénéfices (55 M€ en 2022).
- Les exploitants agricoles dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés. Il a représenté 20 M€ en 2022.
- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique est estimé à 69 M€ en 2022, comme en 2021, alors qu'il avait été en hausse sensible les années précédentes (29 M€ en 2016).

1.5- 2,59 milliards d'euros d'allègements de charges sociales, en forte hausse par rapport à 2021

Les allègements de cotisations sociales représentent l'autre composante importante des allègements de charges. Ils ont nettement augmenté entre 2021 et 2022 (2,59 Md€ en 2022 contre 2,16 Md€ en 2021, soit +19,6 %).

Les allègements de cotisations patronales se sont établis à 2,06 Md€, en hausse de 230 M€ par rapport à 2021. Cette augmentation est d'abord liée à une augmentation de 8 % du nombre d'heures dans le secteur de la production agricole par rapport à 2021 et à la progression des salaires sous l'effet des différentes revalorisations du smic en 2022. Elle s'explique également par la mise en place de mesures de prises en charges exceptionnelles de cotisations en faveur des agriculteurs et entreprises agricoles en difficulté en raison d'aléas climatiques et internationaux (épisodes de gel, guerre en Ukraine). Ces prises en charges de cotisations se sont élevées à 51 M€ en 2022.

Les allègements de cotisations individuelles des exploitants ont quant à eux été en hausse de 200 M€. Cette progression est liée aux dispositifs de prises en charge de cotisations pour venir en aide aux exploitants les plus affectés par différentes crises (épisodes de gel en 2021 et en 2022, guerre en Ukraine, crise porcine). Ces mesures d'aide se sont élevées à plus de 240 M€ en 2022. Des allègements similaires avaient été mis en place en 2021 au titre de la crise sanitaire du covid-19, mais pour un montant moindre (40 M€).

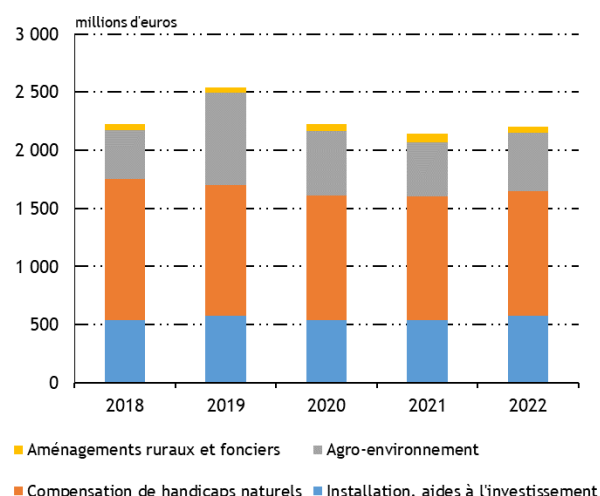
Les allègements de charges financières via les fonds d'allègement des charges (FAC), mis en place à la suite de la crise de l'élevage de 2015 et reconduits dans le contexte de crise céréalière de 2016, avaient été particulièrement élevés en 2016 (228 M€). Leur montant a fortement baissé ensuite et est inférieur au million d'euros depuis 2019.

2- Les dépenses de développement rural sont relativement stables depuis 2020

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole se sont élevés à 2,21 Md€ en 2022. Ce montant a légèrement augmenté par rapport à 2021 (+3,1 %). Il est néanmoins relativement stable depuis 2020 et comparable au montant de 2018, à un niveau nettement supérieur à celui des années 2015 à 2017 en raison du retour progressif à la normale du calendrier de paiement de l'indemnité

compensatoire de handicaps naturels et des aides agroenvironnementales et climatiques.

Graphique 2 : Évolution des principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MASA/SSP.

2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2022

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions ont représenté 570 M€ en 2022, en hausse par rapport à 2021 (+5,7 %) :

- Les aides à l'investissement du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAÉ) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élevaient à 350 M€ en 2022 (+5,8 % par rapport à 2021), soit un niveau supérieur à ceux du début de la période de programmation et permettant de dépasser la cible de 200 M€ de montant moyen visé sur la période 2014-2022.
- Les bonifications d'intérêts pour les prêts à l'installation des exploitations, aux jeunes agriculteurs ou à la modernisation, n'ont atteint que 10 M€ en 2022, un montant en baisse continue depuis plusieurs années et très en retrait par rapport aux 260 M€ payés exceptionnellement en 2015 pour solder les prêts antérieurs à 2014 et payer par anticipation les bonifications de 2015 afin de mobiliser les crédits FEADER disponibles jusqu'au 31/12/2015.
- L'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs était de 150 M€ en 2022 (+13,6 % par rapport à 2021).
- Le budget finançant les retraites anticipées a continué sa baisse tendancielle en 2022. Il s'est établi à 10 M€ en 2022.

2.2- Les montants d'ICHN se sont stabilisés à des niveaux plus élevés qu'avant la réforme du zonage

La réforme du zonage de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) a d'abord consisté à faire entrer de nouvelles zones éligibles en 2018, conduisant à une hausse des montants d'ICHN versés. À partir de 2019, certaines zones éligibles jusqu'alors ne l'ont plus été, et un dispositif d'accompagnement temporaire des sortants a été mis en place : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 dans une zone qui n'est plus éligible à partir de 2019 ont pu bénéficier en 2019 et 2020 d'un montant d'aide correspondant respectivement à 80 % puis 40 % du montant d'aide perçu en 2018. Le montant d'ICHN a donc progressivement diminué en 2019 et 2020.

Depuis 2020, les montants versés au titre de l'ICHN sont quasi stables. En 2022, ils étaient de 1,07 Md€ (1,06 Md€ en 2021, 1,07 Md€ en 2020), soit un niveau plus élevé qu'avant la réforme (890 M€ en 2017).

2.3- Hausse des montants d'aides agro-environnementales

Le temps d'instruction des demandes d'aides à la conversion ou au maintien dans l'agriculture biologique et des aides agro-environnementales a conduit jusqu'à 2019 à des retards de paiements.

Un rattrapage du calendrier a eu lieu en 2019, avec le versement partiel des aides relatives à trois campagnes différentes (2016, 2017 et 2018) ; en conséquence, le montant versé cette année-là a été élevé (800 M€). Depuis 2020, les montants versés correspondent davantage aux montants dus au titre d'une campagne. En 2022, les sommes versées étaient de 500 M€, dont la quasi-totalité étaient versées au titre de l'année 2021. Ce montant a augmenté de 9,3 % par rapport aux sommes versées en 2021 (qui concernaient la campagne 2020).

2.4- Baisse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles

Les dépenses consacrées aux ouvrages hydrauliques agricoles ou domaniaux sont restées très faibles en 2022, loin du niveau atteint en 2015, année record marquée par les dernières opérations du règlement de développement rural de la précédente programmation.

Les autres dépenses d'aménagement consacrées à l'accès au foncier agricole, à sa gestion ou surtout aux investissements en faveur d'infrastructures agricoles ont diminué en 2022 après deux années consécutives de hausse. Elles représentaient 60 M€ en 2022, contre 70 M€ en 2021, 60 M€ en 2020 et 40 M€ en 2019.

3- Forte hausse des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales, dans le contexte de l'épizootie d'influenza aviaire

Les soutiens publics au titre de la lutte contre les maladies des végétaux et des animaux se sont établis à 380 M€ en 2022, en forte hausse par rapport aux montants observés en 2021 (200 M€), eux-mêmes nettement plus élevés que les montants des années 2018 à 2020 (autour de 150 M€). Cette hausse sur deux années consécutives s'explique par le retour de l'épizootie d'influenza en 2021 et les différentes vagues ayant touché les élevages de volailles français en 2021 et 2022.

La subvention de l'État pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l'Équarrissage** dans les DOM et des cas relevant de l'intérêt général en métropole représentait en 2022, comme les années précédentes, quelques millions d'euros. La taxe d'abattage qui finançait ce service jusqu'en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires (CVO), qui ne sont pas retracées ici.

Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et européen

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2018 exécuté	2019 exécuté	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	Évolution 2021-2022 (en %)
Agriculture et développement rural	14 919,9	15 018,5	14 959,6	15 335,5	16 147,4	+5,3
Marchés et revenus agricoles	12 540,9	12 326,9	12 582,5	12 994,3	13 554,1	+4,3
Aides directes	8 116,4	7 158,0	6 992,8	6 883,0	7 018,6	+2,0
Régime de base et majorations	6 775,7	6 007,7	5 853,3	5 739,4	5 885,4	+2,5
Aides liées aux produits	1 340,7	1 150,3	1 139,4	1 143,6	1 133,2	-0,9
Aides de marché	770,1	661,8	757,6	786,2	946,8	+20,4
Interventions sur les marchés	75,4	15,8	159,2	79,4	34,3	-56,8
Organisation des filières	396,4	372,1	354,1	371,1	366,5	-1,2
Adaptation et modernisation des filières	199,7	194,8	160,1	246,4	432,7	+75,6
Appui technique, génétique ...	15,2	14,9	16,2	23,6	25,0	+6,1
Promotion communication qualité	83,5	64,3	67,9	65,7	88,4	+34,4
Irrégularités, apurements, litiges	-18,8	-26,4	-11,6	-15,9	-11,7	-26,9
Gestion des aléas de production	260,8	270,0	710,9	1 227,3	980,3	-20,1
Calamités	160,7	144,8	180,0	388,8	212,0	-45,5
Assurance récolte	100,1	125,3	137,3	152,8	161,0	+5,3
Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)	n.d.	n.d.	393,6	685,6	607,3	-11,4
Allègements de charges	3 412,3	4 263,4	4 132,8	4 113,8	4 620,0	+12,3
Fiscales	1 986,4	2 231,8	2 015,4	1 950,2	2 032,1	+4,2
Sociales	1 419,0	2 031,0	2 117,0	2 163,0	2 587,0	+19,6
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	6,9	0,6	0,4	0,6	0,8	+48,5
Développement rural et environnement	2 230,9	2 543,6	2 226,5	2 142,9	2 210,2	+3,1
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	536,9	572,6	541,2	541,4	572,2	+5,7
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	1 216,9	1 129,0	1 072,0	1 064,6	1 073,1	+0,8
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	422,0	795,9	550,0	460,3	503,1	+9,3
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	50,7	42,0	59,0	72,5	57,6	-20,5
Activités hippiques	4,4	4,0	4,3	4,2	4,1	-0,0
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	148,2	148,0	150,5	198,2	383,1	+93,3
Service public de l'équarrissage	2,6	3,2	3,5	2,9	3,8	+30,8
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	145,6	144,8	147,0	195,3	379,3	+94,2

Note : les données 2018-2021 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 7 juillet 2022.

n.d. : données non disponibles.

Source : MASA/SSP.

Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et européen

Concours publics (en millions d'euros courants)	2018	2019	2020	2021	2022
Marchés et revenus agricoles	12 540,9	12 326,9	12 582,5	12 994,3	13 554,1
Paielements de base et majorations	6 775,7	6 007,7	5 853,3	5 739,4	5 885,4
<i>Paielement de base</i>	3 605,2	2 871,6	2 912,0	2 905,0	2 953,0
<i>Paielement vert</i>	2 146,7	2 281,9	2 089,7	2 001,3	2 026,1
<i>Paielement redistributif (majoration 52 1ers ha)</i>	838,1	671,5	680,0	666,7	677,3
<i>Paielement Jeunes Agriculteurs</i>	93,4	86,4	80,2	75,8	76,6
<i>Remboursement de la discipline financière</i>	92,4	96,4	91,5	90,7	152,2
Aides liées aux produits	1 340,7	1 150,3	1 139,4	1 143,6	1 133,2
<i>Aides végétales</i>	154,2	153,1	151,5	152,9	150,7
<i>Aides protéines végétales</i>	136,5	130,7	134,1	133,5	133,4
<i>Aides animales</i>	1 050,0	866,5	853,8	857,2	849,2
Interventions sur les marchés	66,9	15,6	159,2	79,4	34,3
<i>Restitutions à l'exportation</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Retrait</i>	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Distillation sous-produits</i>	28,1	35,6	158,9	27,5	31,5
<i>Stockage</i>	38,0	-20,0	0,4	51,9	2,7
Maîtrise de l'offre (cessation laitière)	8,5	0,2	0,0	0,0	0,0
Organisations des filières	396,4	372,1	354,1	371,1	366,5
<i>POSEI, sucre DOM</i>	242,3	231,0	226,8	234,3	233,6
<i>Filières (OP, OCM, fruits et légumes)</i>	154,0	141,0	127,3	136,8	132,8
Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)	199,7	194,8	160,1	246,4	432,7
Expérimentation, appui technique, génétique	15,2	14,9	16,2	23,6	25,0
Actions de promotion et qualité des produits	83,5	64,3	67,9	65,7	88,4
Irrégularités, apurements, litiges...	-18,8	-26,4	-11,6	-15,9	-11,7
Gestion des aléas de production	260,8	270,0	710,9	1 227,3	980,3
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	160,7	144,8	180,0	388,8	212,0
<i>Aides à l'assurance récolte</i>	100,1	125,3	137,3	152,8	161,0
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	n.d.	n.d.	393,6	685,6	607,3
Allègements de charges	3 412,3	4 263,4	4 132,8	4 113,8	4 620,0
Fiscales	1 986,4	2 231,8	2 015,4	1 950,2	2 032,1
<i>TICPE et TICGN, taux réduit ...</i>	1 069,6	1 252,5	1 423,9	1 358,7	1 365,6
<i>Taxe foncière / propriétés non bâties</i>	223,3	217,8	304,0	258,0	258,0
<i>Impôt sur le revenu / les bénéfices (CICE, CI Bio...)**</i>	643,5	708,5	234,5	278,5	353,5
<i>Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA ...)</i>	50,0	53,0	53,0	55,0	55,0
Sociales	1 419,0	2 031,0	2 117,0	2 163,0	2 587,0
<i>Cotisations sociales employeurs</i>	1 271,0	1 755,0	1 805,0	1 837,0	2 064,0
<i>Cotisations sociales des exploitants</i>	148,0	276,0	312,0	326,0	523,0
Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff...)	6,9	0,6	0,4	0,6	0,8
Développement rural et Environnement	2 230,9	2 543,6	2 226,5	2 142,9	2 210,2
<i>Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)</i>	536,9	572,6	541,2	541,4	572,2
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN)</i>	1 216,9	1 129,0	1 072,0	1 064,6	1 073,1
<i>Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	422,0	795,9	550,0	460,3	503,1
<i>Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural</i>	50,7	42,0	59,0	72,5	57,6
<i>Activités hippiques</i>	4,4	4,0	4,3	4,2	4,1
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	148,2	148,0	150,5	198,2	383,1
<i>Service public de l'équarrissage</i>	2,6	3,2	3,5	2,9	3,8
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	145,6	144,8	147,0	195,3	379,3
Agriculture et développement rural	14 919,9	15 018,5	14 959,6	15 335,5	16 147,4

Note : les données 2018-2021 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 7 juillet 2022.

n.d. : données non disponibles.

Source : MASA/SSP.

* y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs.

Source : MASA/SSP.

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. À **compter des dépenses relatives à l'année 2015**, le périmètre retenu est celui relatif au **secteur agricole** au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MASA), les dépenses des budgets **d'autres ministères** et des **collectivités territoriales** ou **agences** pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère chargé de l'agriculture, les dépenses du budget de **l'Union européenne** dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en programmes et actions selon les principes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'État sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet européen. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les États membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles européennes. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants européens, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds européens. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget européen.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

1. Marchés et revenus agricoles

1.1. Aides directes

Paielements de base et majorations

Aides liées aux produits

1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique

Promotion et qualité des produits

1.3 Irrégularités, apurements, litiges ...

1.4. Gestion des aléas de production

1.5. Allègements de charges

2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage

Annexe 1

INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2023

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du produit intérieur brut - PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L'indice des fermages pour 2023 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des indices des prix du PIB et de l'indice des résultats économiques des exploitations estimés pour 2023 en appliquant les évolutions de ces 2 facteurs entre 2021 et 2022.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts (RCAI) et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de surface agricole utile (SAU) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution entre 2021 et 2022 est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2018-2022 par rapport à la moyenne sur la période 2017-2021.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2021 et les années antérieures. Pour la dernière année (2022), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la branche agriculture en 2022 (+ 19,5 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

Éléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2023

Source : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2022.

Champ : France métropolitaine, exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 €.

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI) en milliers d'euros	Dotations aux amortissements en milliers d'euros	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) en millier d'euros	Surface agricole utilisée (SAU) en ha	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)		
2013	36,3	31,5	67,8	87,8	772	815	
2014	36,2	32,6	68,8	88,9	774	854	
2015	38,5	33,4	71,9	90,2	797	841	
2016	27,1	32,0	59,1	88,4	669	792	
2017	38,4	32,2	70,5	89,6	787	760	
2018	42,0	31,9	73,9	89,6	824	770	
2019	41,8	32,7	74,5	90,7	822	780	
2020	37,0	33,0	69,9	92,1	759	772	
2021	56,4	33,7	90,0	92,5	973	833	
2022 prov.	67,3	34,4	101,7	92,5	1 100	896	7,51

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2021 et 2022, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2023, est de 7,51 %.

Calcul de l'indice des fermages pour 2023

Éléments de base des calculs : RICA (RBEA = RCAI + amortissements par hectare) et prix du PIB

Données France métropolitaine pour le RBEA, France entière pour le prix du PIB.

Source :

- SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2022 pour le RBEA ;
- Insee, comptes nationaux annuels, tableau 1.103 (Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes) pour le prix du PIB.

	Évolution du RBEA par ha en % (2)	Indice du RBEA	Prix du PIB		Indice national des fermages arrêté (pondération 60 % indice du RBEA et 40 % indice de prix PIB) (1)	
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)	Base 100 en 2009	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)
2017	-5,52	106,02	0,66	106,67	106,28	-3,02
2018	2,28	100,16	0,79	107,37	103,05	-3,04
2019	0,07	102,45	1,23	108,22	104,76	1,66
2020	0,07	102,52	2,52	109,55	105,33	0,55
2021	5,16	102,59	1,33	112,31	106,48	1,09
2022	7,51	107,89	2,95	113,81	110,26	3,55
2023		115,99		117,16	116,46	5,63

(1) Pour 2017 : arrêté du 19 juillet 2017, JO n°0170 du 22 juillet 2017

(1) Pour 2018 : arrêté du 20 juillet 2018, JO n°0169 du 25 juillet 2018

(1) Pour 2019 : arrêté du 12 juillet 2019, JO n°0165 du 18 juillet 2019

(1) Pour 2020 : arrêté du 16 juillet 2020, JO n°0176 du 19 juillet 2020

(1) Pour 2021 : arrêté du 12 juillet 2021, JO n°0166 du 20 juillet 2021

(1) Pour 2022 : arrêté du 13 juillet 2022, JO n°0163 du 16 juillet 2022

(1) Pour 2023 : arrêté à paraître

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages. Ils ne sont pas révisés l'année suivante à la suite de la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Compte-tenu de l'inflation entre 2021 et 2022 (+ 2,95 % pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2023 est de 5,63 %.**

Annexe 2

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
du 6 juillet 2023

Le président, M. Pierre Muller, ouvre la séance.

La réunion comporte les présentations suivantes :

- Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture pour 2022 (Julien Deroyon, Vincent Hecquet et Félix Lucas, Insee)
- Les comptes régionaux provisoires de l'agriculture pour 2022 (Hugo Camille, MASA/SSP)
- Les concours publics à l'agriculture en 2022 (Félix Paquier, MASA/SSP)
- Les réflexions et propositions du groupe de travail sur les comptes de l'agriculture (Pierre Muller)
- L'indice des fermages pour l'année 2023 (Félix Paquier, MASA/SSP)

À l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

Les comptes nationaux et régionaux provisoires de l'agriculture pour 2022

Pierre Muller introduit le débat en notant qu'en 2022, la Nouvelle-Aquitaine n'est plus la première région agricole française, devancée par la région Grand Est. Le cas de la Nouvelle-Aquitaine est intéressant, avec une diminution de la valeur ajoutée de la branche dans cette région, qui contraste avec le nord et l'est de la France.

Yannick Fialip (FNSEA) note que les comptes de l'agriculture sont un exercice difficile dans une période atypique avec de fortes évolutions de prix, à la fois pour les productions et les moyens de production. Il remarque une révision assez forte des résultats entre les comptes prévisionnels et les comptes provisoires. La FNSEA mentionne comme un point positif l'amélioration (en valeur) mais s'inquiète des volumes produits en 2022 (en baisse), avec des effets climatiques, notamment la sécheresse dans certaines régions. Un sujet qu'il pourrait être intéressant d'évoquer à l'avenir est celui de la main d'œuvre agricole, dont le manque ressenti par les exploitations pourrait limiter les capacités de production de l'agriculture française. Enfin, Yannick Fialip souligne que, dans un contexte où des rapports sont publiés pour mettre en évidence le lien entre consommation de viande et émissions de gaz à effets de serre, la production animale contribue à la richesse de la France, avec un excédent du commerce extérieur, tandis que la production fruitière française est, elle, déficitaire.

François Walraet (Coordination rurale) souligne aussi la difficulté de l'exercice de prévisions des comptes de l'agriculture dans le contexte de variations très importantes de prix des intrants et des productions, comme cela a été noté par l'Insee dans sa présentation sur les comptes nationaux provisoires. Il remarque que l'année 2022 a été bonne en valeur, mais en raison d'un effet prix. En volume, pour la 4^e année consécutive, on observe une baisse ou une stagnation. François Walraet s'inquiète de l'incapacité de l'agriculture française à faire face à une demande de produits agricoles qui, elle, reste dynamique. Dans un contexte où l'on parle beaucoup de la souveraineté alimentaire, il souligne qu'il est important de maîtriser le système de production et de l'adapter au changement, adaptation qui n'est peut-être pas assez rapide actuellement. François Walraet note également la baisse de la main d'œuvre dans l'agriculture (yc chefs d'exploitation) : cela limite-t-il les capacités de production ? Il fait état d'une impression d'absence de maîtrise sur l'outil agricole. La hausse de la valeur de la production en 2022 est un « coup de chance » lié aux prix (en lien avec les différentes

crises ayant affecté l'agriculture : Covid, guerre en Ukraine...), mais ça n'est pas lié à une bonne politique de valorisation des produits agricoles française, et il n'y a pas non plus de maîtrise sur les prix. En termes de comparaison internationale, François Walraet indique que, même si la France reste la première agriculture européenne, la comparaison des évolutions récentes entre la France et les autres pays européens est inquiétante : en évolution par rapport à 2021, la France se situe dans la moyenne de l'Europe, et en dessous l'évolution de l'Allemagne.

Guillaume Cabot (Jeunes agriculteurs) note les bons résultats de l'agriculture en 2022. Mais il exprime des inquiétudes pour les années à venir, les bons résultats provenant de prix élevés en 2022, les volumes étant en baisse. Il attire donc l'attention sur les dangers des politiques actuelles, favorables à la neutralité carbone et défavorables aux pesticides, qui pourraient avoir un impact à la baisse sur les volumes et les prix des années futures. Il considère que le potentiel de production français est important, associé à un devoir à la fois d'exporter et de nourrir les Français. Pourra-t-on satisfaire ces deux objectifs à terme avec les décisions politiques actuelles ? Par ailleurs, Guillaume Cabot signale que du point de vue des trésoreries des exploitations, des sommes très importantes ont été dépensées dans les intrants pour la campagne de production 2023. Les dépenses élevées pourraient poser problème dans les prochaines années. Les prix de vente élevés en 2022 sont liés à un contexte inédit (climat, guerre). Il n'y a pas de maîtrise des évolutions des prix.

Pierre Muller indique qu'il est difficile de faire des prévisions pour 2023, et que les résultats provisoires 2022 ne permettent pas d'inférer ce que seront les comptes 2023. Par ailleurs, notamment sur le sujet des intrants, il souligne que, encore plus que d'habitude, les résultats du RICA 2022 qui seront présentés à la CCAN de décembre 2023 seront à analyser avec attention.

Salah Ould Younes (DGCCRF) s'interroge sur la baisse des prix des fruits : comment peut-on l'expliquer ? Julien Deroyon (Insee) répond que c'est un chiffre agrégé et qu'il est difficile de donner une explication globale valable pour tous les fruits, dont les prix connaissent des évolutions assez diverses. Par ailleurs, Yannick Fialip (FNSEA) souligne qu'il faut aussi tenir compte du fait que les épisodes de gel en 2021 ont eu un effet à la hausse sur les prix, et donc un impact à la baisse sur l'évolution 2021-2022.

René Pouëssel (Confédération paysanne) note que les bons résultats en 2022 sont portés par des prix hauts. Il indique qu'une préoccupation de la confédération paysanne est la manière dont les prix élevés sont transmis aux consommateurs. Les prix hauts des produits agricoles jouent aussi sur les consommations intermédiaires, notamment des éleveurs, via le coût de l'alimentation animale (prix des céréales notamment). Il n'est pas évident de s'adapter à des prix hauts, cela amène beaucoup d'interrogations. La hausse des prix pour les consommateurs de produits agricoles peut à son tour jouer sur la demande : on constate déjà que, dans le contexte de l'inflation, les prix hauts des produits de l'agriculture biologique semblent aboutir à une baisse de la demande.

Pierre Muller indique que les conditions climatiques et les prix jouent en effet un rôle important dans les résultats de l'agriculture.

Marc Parmentier (MSA) souligne qu'il sera intéressant de voir, avec le RICA, la dispersion des résultats 2022 entre exploitation, à la fois entre les différentes orientations productives, et au sein d'une même orientation productive.

Pierre Muller complète en indiquant que lors de la CCAN de décembre, l'analyse des résultats du RICA 2022 apportera en effet des éléments sur la dispersion, les comptes étant quant à eux uniquement agrégés. Le RICA 2022 permettra aussi d'affiner les prévisions de dépenses, les comptes provisoires

2022 n'intégrant de fait pas les résultats du RICA 2022 pour estimer les consommations intermédiaires 2022, les données du RICA ne pouvant pas être disponibles que pour la commission de décembre.

Lucien Bourgeois (Académie de l'agriculture), absent en séance, avait transmis en amont ses remarques, qui portaient sur les points suivants :

- Il félicite les rédacteurs de l'Insee pour les graphiques depuis 1980. Cela apporte des informations très intéressantes et en particulier une information sur les prix des produits agricoles qui n'ont jamais autant augmenté que depuis qu'on a renoncé à la régulation des marchés en 1992. Ceux qui ont fait la réforme espéraient que la concurrence internationale aurait pour effet d'empêcher l'inflation. Cela n'a pas été le cas en 2021 et 2022. Si cela était possible à l'Insee, il serait encore plus intéressant de disposer des graphiques sur la période 1960 - 2023.
- Il souligne l'importance de la révision opérée sur le résultat net par actif non salarié qui passe de + 36 % à + 18 % entre les résultats du compte prévisionnel et ceux du compte provisoire. Il souligne que cela interroge quant à la pertinence de ces comptes prévisionnels élaborés alors que l'année est loin d'être terminée.
- Il n'est pas convaincu de l'intérêt de présenter les comptes du commerce extérieur de la branche agriculture, sachant qu'il existe au SSP un bulletin très bien fait sur le commerce extérieur. Les résultats présentés avec le compte de l'Insee font doublon. Il s'interroge par ailleurs sur la pertinence de la division entre produits bruts et produits transformés, et serait plutôt intéressé par des chiffres par filière (même remarque pour les publications du SSP), et par des études comparatives sur les évolutions récentes chez nos principaux concurrents européens et mondiaux.

Sur l'exercice des comptes prévisionnels, Pierre Muller considère important d'avoir une analyse de la situation de l'agriculture de l'année N dès décembre de l'année N. En revanche, il s'interroge sur la possibilité de ne pas présenter d'estimation prévisionnelle de la consommation de capital fixe (CCF). Cette dernière peut être révisée de manière importante entre la version prévisionnelle (CCAN de décembre N) et la version provisoire (CCAN juillet N+1), ce qui a un impact sur les révisions du résultat net, dont Lucien Bourgeois souligne dans ses remarques la forte révision. Le compte prévisionnel pourrait s'en tenir à une présentation d'indicateurs bruts de CCF, qui s'avèrent être moins révisés. Cela pourrait faire l'objet à l'avenir de réflexions dans le cadre de groupes de travail.

Pierre Claquin (FranceAgriMer) demande si les révisions des résultats nets entre compte provisoire et compte prévisionnel sont plutôt liés aux révisions sur les prix des céréales, les consommations intermédiaires ou les révisions de la CCF.

Julien Deroyon (Insee) répond que l'Insee dans sa présentation ne partait pas des résultats nets. Sur les résultats bruts, la révision du prix des céréales a beaucoup joué.

Pierre Muller rappelle que les rapports de l'Insee fournis pour la CCAN précisent ces éléments, et qu'il faut garder en tête le fait que l'agriculture est une activité très capitalistique, donc les révisions de la CCF peuvent avoir un impact non négligeable.

Les concours publics à l'agriculture en 2022

Yannick Fialip (FNSEA) indique que ce rapport illustre le fait que les aides européennes via la PAC sont importantes (7+2 milliards en 2022 sur les 16 milliards de concours publics), mais qu'il y a aussi d'autres aides de l'Etat importantes pour l'équilibre agricole. Il insiste sur l'importance des allègements fiscaux

sur l'énergie pour la compétitivité de l'agriculture française, l'énergie (notamment le gazole non routier) comptant pour beaucoup dans le montant des charges des exploitations agricoles.

François Walraet (Coordination rurale) s'interroge sur les allègements de charges sociales et se demande s'il s'agit principalement d'allègements de charges patronales ou de charges sociales des exploitants.

Félix Paquier (MASA/SSP) indique que les allègements de charges patronales ont un poids plus important que les allègements de charge des exploitants dans les montants totaux des concours publics. En revanche, les mesures de prise en charge exceptionnelles (gels, guerre en Ukraine), qui jouent à la hausse sur les allègements en 2022, sont plus importantes pour les allègements de charges des exploitants (240 M€ en 2022) que pour les allègements de charges patronales (50 M€).

Marc Parmentier (MSA) précise que les allègements de charge portent notamment sur les bas salaires, et ne sont ni spécifiques à l'année 2022 ni spécifiques à l'agriculture.

Pierre Muller et Félix Paquier précisent que, comme indiqué dans la présentation de Félix Paquier, le champ des concours publics est plus large que celui des subventions d'exploitations figurant dans les comptes de l'agriculture. Notamment, aucun allègement de cotisations sociales des exploitants ne fait partie des subventions d'exploitations.

René Pouëssel (Confédération paysanne) demande si les allègements de charge exceptionnels liés à la crise porcine sont comptabilisés. Félix Paquier répond que, s'agissant d'allègements de cotisations des exploitants, ces aides ne sont pas intégrées dans les subventions d'exploitation des comptes de l'agriculture ; en revanche, elles sont intégrées aux concours publics.

Les réflexions et propositions du groupe de travail sur les comptes de l'agriculture

Yannick Fialip (FNSEA) remercie le président pour la présentation, et pose la question de la prise en compte, dans les comptes de l'agriculture, de la production d'énergie par les exploitations. Il se demande notamment si cette production est comptabilisée dans la valeur ajoutée des comptes de l'agriculture allemands, ce qui pourrait être une piste d'explication des évolutions différentes entre la France et l'Allemagne, qui a été un pays précurseur pour le biogaz notamment.

Pierre Muller répond que l'inclusion de la production d'énergie dans les comptes n'est pas à exclure en effet, mais mérite réflexion sur la manière de faire. Ce pourrait être pris en compte en tant qu'activité secondaire des exploitations, séparable ou non séparable de la production agricole.

Guillaume Cabot (Jeunes agriculteurs) alerte sur le soin qu'il faudra apporter à la communication sur le sujet du patrimoine des agriculteurs. Il ne faut pas que cela ait un impact négatif sur la reprise des exploitations par les jeunes agriculteurs, qui pourraient percevoir la valeur patrimoniale élevée des exploitations comme un frein à l'entrée. Pierre Muller rejoint Guillaume Cabot sur la nécessité d'être vigilant dans le commentaire qui sera fait du compte de patrimoine, qui n'existera qu'au niveau national (pas d'infra-national).

François Walraet (Coordination rurale) alerte quant à lui sur le fait qu'il ne faudra pas que ce compte de patrimoine conduise à déduire que la valeur élevée du patrimoine des agriculteurs compense leurs faibles revenus, et qu'en conséquence ces faibles revenus ne constituent pas un problème important.

Sylvain Moreau (Insee) signale que le compte satellite de l'agriculture n'a pas vocation à répondre aux mêmes questions que le cadre central. Il ne faut donc pas nécessairement se caler sur le cadre central,

par exemple pour la question de la prise en compte de la production de semences. Les comptes satellites répondent à des objectifs spécifiques. Il souhaite donc qu'apparaissent dans le rapport final du groupe de travail, qui sera présenté en décembre, les attentes (des utilisateurs des données et des membres de la CCAN) auxquelles les évolutions proposées du compte agricole répondent. Sylvain Moreau insiste également sur l'importance qu'il y a à hiérarchiser par ordre de priorité les propositions d'évolution du groupe de travail. Les moyens de la statistique publique sont en effet limités, pour l'Insee comme pour le SSP, et tous les chantiers ne pourront pas être menés, en tout cas pas en même temps.

Pierre Muller répond que les questions de moyens ont bien été en effet une préoccupation du groupe de travail, qui a d'ailleurs précisé, par exemple, que la distinction du bio dans les comptes ne serait pas mise en œuvre avant les comptes 2025, en cohérence avec le calendrier des travaux du SSP (évolutions dans le cadre de règlement Eurostat sur les productions agricoles). La question des priorisations et besoins auxquels répondent les évolutions souhaitées sera bien intégrée au rapport final.

Pierre Claquin (France Agrimer) suggère une évolution en termes de communication des résultats des comptes de l'agriculture 2023 : la comparaison à 2022 risque d'être compliquée à interpréter, vues les spécificités des résultats de 2022. Il pourrait être intéressant de présenter des évolutions entre la dernière année et des moyennes calculées sur les 5 dernières années.

Autres points

Arrêt de la production du compte social de l'agriculture

Flora Claquin (MASA/SSP) propose aux membres de la Commission l'arrêt de la production du compte social de l'agriculture. Ce compte, réalisé par le Service des affaires financières, sociales et logistiques du MASA était présenté chaque année dans sa version prévisionnelle pour l'année N lors de la CCAN de décembre N. L'un des objectifs était d'élargir la vision des revenus agricoles de l'année : les comptes donnent des éléments sur les résultats économiques de la branche agricole, le compte social permettait d'avoir une information sur les revenus de remplacement et les prestations sociales perçus par les actifs agricoles. Or la méthodologie – ancienne – du compte social mériterait d'être revue et actualisée, ce qui représente un chantier coûteux pour le ministère. Par ailleurs, sa pertinence pose question dans un contexte où le revenu des ménages agricoles est de moins en moins composé uniquement de revenus agricoles. Retracer par exemple les prestations et cotisations de retraite avec les seules données de la MSA ne couvre qu'une petite partie des prestations et cotisations retraite, le paiement se faisant par la caisse afférente au dernier employeur, qui n'est pas forcément dans l'agriculture. De même, les évolutions des périmètres des caisses de sécurité sociale, avec notamment la création de la 5^e branche de la sécurité sociale gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), amène à des versements aux ménages agricoles pour la gestion des risques afférent à cette branche en dehors de la MSA. La connaissance des revenus des ménages agricoles reste un sujet d'intérêt, mais la vision partielle qu'apporte le compte social ne répond plus à l'objectif visé au départ.

Pour toutes ces raisons, le SSP, l'Insee et le président de la Commission proposent d'arrêter la production de ce compte et sa présentation en CCAN. D'autres travaux sur le revenu des ménages agricoles pourront être présentés lors des prochaines CCAN. En particulier, le SSP mène actuellement une étude à partir d'un appariement entre le recensement agricole et des données fiscales et sociales sur les revenus des ménages agricoles, qui couvrent ainsi les revenus d'activité et prestations sociales perçues par les exploitants, que ce soit en lien avec leur activité agricole ou non, et l'ensemble des ressources perçues par les personnes résidant habituellement avec l'exploitant. Les résultats de ces travaux pourront être présentés à la CCAN de juillet 2024.

Pierre Muller ouvre la discussion avec la salle pour recueillir les avis sur la proposition d'arrêt du compte social.

Yannick Fialip (FNSEA) estime qu'en effet, avec la diversité des modèles agricoles, le compte social est de moins en moins pertinent. François Walraet (Coordination rurale) et René Pouëssel (Confédération paysanne) sont également de cet avis. Pierre Muller conclut qu'il sera plus pertinent de présenter des résultats sous la forme d'études que le compte social actuel. L'arrêt de la présentation du compte social dans le cadre de la CCAN est donc acté.

Renouvellement des membres de la Commission

Flora Clauquin (MASA/SSP) annonce que le renouvellement de la composition de la Commission et de son président va être réalisé dans les prochains mois (avant la CCAN de décembre). Les différentes institutions présentes à la CCAN vont être sollicitées pour désigner leurs représentants.

La date de la prochaine commission est fixée au **mercredi 20 décembre 2023 (10h)**.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Flora Claquin
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803 (en ligne)
© Agreste 2023

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

